

SOMMAIRE

Résumé

Acronyme

Lexique

Liste des cartes

Liste des illustrations photographiques

Liste des tableaux

INTRODUCTION

Première partie : Antananarivo, une ville où l'industrie Floréal Madagascar se développe

Chapitre 1 : L'industrie textile, une industrie en plein essor à Madagascar

Chapitre 2 : Floréal Madagascar : une usine de sous-traitance internationale implantée
à Antananarivo

Deuxième partie : Des retombées économiques palpables à l'échelle locale

Chapitre 1 : La commercialisation des produits, la base de développement de
l'économie malgache

Chapitre 2 : Les industries textiles à Antananarivo, un pôle d'attraction

CONCLUSION

Bibliographies

Annexes

Table des matières

RESUME

Les échanges internationaux favorisés par la mondialisation sont devenus un enjeu majeur pour les pays de la planète. Sur la scène internationale, les pays en Afrique dont le poids politique est moindre essaient de mettre en place des stratégies pour maintenir ses activités économiques. Pour se faire entendre, les dirigeants des Etats ont favorisé le développement des groupements régionaux tels que la COI, la SADC et la COMESA. Face aux problèmes d'endettement des pays sous-développés dans les années 80-90, la création d'un régime Franche industrie a été adoptée dans plusieurs pays. A l'exemple de ses pays, Madagascar a créé sa zone franche industrielle vers la fin des années 90 en favorisant le secteur textile, une filière qui a déjà été initié et maîtrisé dans le passé par la population malgache. Antananarivo est une grande ville établie sur les hautes terres centrales de Madagascar. Étant une ville pauvre, elle occupe toujours la fonction de capitale de Madagascar. Elle fait face actuellement à une urbanisation anarchique pour diverse raison. La poussée démographique qui s'ajoute aux difficultés économiques, financières et politiques ont entraîné l'aménagement complexe de certaines zones à risques de la plaine. De nos jours, cette vaste plaine est conquise par des industries de fabrications. Cela favorise une démographie élevée de la population locale qui entraîne la présence d'une main d'œuvre en abondance valable tout au long de la filière. La commercialisation de ses produits textiles dans la capitale s'effectue d'une manière informelle due au manque d'emploi décent. Pour bien mener à terme, on a opté la démarche déductive dans nos étapes. Il consiste à faire une analyse exhaustive du sujet de recherche, dans le but de ressortir les hypothèses de travail.

Mots clés : zones franche industrielle, secteur textile, main d'œuvre, commercialisation

ACRONYMES

AGOA : African Growth Opportunity Act

COI : Commission de l'Océan Indien

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa

CUA : Commune Urbaine d'Antananarivo

EF : Entreprises Franches

EU : Etats-Unis

FMI : Fond Monétaire Internationale

GEFP : Groupement des Entreprises Franches et Partenaires

OMC : Organisation Mondial du Commerce

PIB : Produit Intérieur Brut

SADC : Southern Africa Development Community

ZEF : Zone Economique Franche

LEXIQUE

Commerce : achat et vente des marchandises, ensemble des commerçants

Commercialisation : action de répandre des biens et services sur le commerce

Entreprise franche : entreprise à vocation exportatrice au sein d'une zone franche industrielle

Filière : suite de formalité, chaîne successive d'emplois pour parvenir à un certain résultat

Industrie : ensemble des activités, des métiers qui produisent des richesses par la mise en œuvre des matières premières, toute une activité économique organisée sur une grande échelle

Main-d'œuvre : travail de l'ouvrier dans la confection d'un produit, salarié d'une entreprise ou d'un pays

Secteur informel : ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent à la régularisation et au control de l'Etat

Zone franche industrielle : aire matériellement délimitée sur le territoire national et à l'intérieur de laquelle un régime spécial s'applique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Le taux d'échantillonnage des enquêtes	32
Tableau 2: La répartition des secteurs d'activités à Madagascar	39
Tableau 3 : La situation des travailleurs malgaches dans les usines de production	40
Tableau 4 : Les mains d'œuvre dans les pays d'Afrique	44
Tableau 5 : Les activités du GEFP	45
Tableau 6: Les partenaires du GEFP dans ses activités	46
Tableau 7: La contribution des ZF dans le secteur de l'emploi	60
Tableau 8: La statistique des employés dans les EF	61
Tableau 9: Le niveau d'éducation des employés dans les EF	63
Tableau 11: La situation des travailleurs dans les EF	64
Tableau 12: Le niveau d'instruction dans les EF	65
Tableau 13: Les exportations de Madagascar dans le monde	83
Tableau 14: La liste des dix pays exportateurs pour Madagascar	85
Tableau 15 : Les exportations de Madagascar dans les pays africains	88
Tableau 16: La statistique des prix des produits issues des ZF.....	91
Tableau 17: Les jours de marchés à Antananarivo	94
Tableau 18: Les prix des produits textiles dans les boutiques	103

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation de la plaine d'Antananarivo à l'exemple d'Andraharo	35
Figure 2: Situation de la plaine d'Antananarivo dans le fokontany d'AnkorondranoSource : Google Earth et auteur.....	36
Figure 3: Situation de la plaine d'Antananarivo dans le fokontany de TanjombatoSource : Google Earth et auteur.....	37
Figure 4 : La filière de fabrication des pulls	55
Figure 5 : Le magasin de laine	55
Figure 6 : La machine à tricoter	56
Figure 7: La section remaillage.....	57
Figure 8: La section finition et la mise en carton	59
Figure 10 : Un espace vert devant l'entré de l'usine 2 à Ankorondrano.....	76
Figure 11: Les produits textiles exposés à Mahamasina	94
Figure 12: Des produits textiles vendus à Analakely	95
Figure 13: Les vendeurs de produits textiles par terre à Analakely	96
Figure 14 : Les produits de la zone franche Floréal à Isotry	97
Figure 15 : Les vendeurs des produits textiles à Tsaralàlana	98

Liste des cartes

Carte 1: Localisation de la zone d'étude	24
Carte 2 : La densité de la population à Antananarivo	42
Carte 3 : La migration pendulaire des employés de l'usine Franche Floréal Madagascar.....	73
Carte 4 : La part des industries franches dans les exportations.....	84
Carte 5 : La localisation des marchés vendant des produits de la zone franche dans la ville d'Antananarivo.....	99
Carte 6 : Localisation des boutiques vendant des produits de la zone franche Floréal à Antanarivo	104

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : La pyramide des âges de la population d'Antananarivo	39
Graphique 2 : Les importations du textile	51
Graphique 3: Le niveau d'instruction par sexe dans les EF	63
Graphique 4: La statistique des moyens de déplacements des employés	74

INTRODUCTION

Contexte général

Depuis des générations, le travail de textile répond aux besoins de chaque personne. C'est l'un des travaux les plus anciens qui existe dans le monde industriel. Dès 1785, c'est à Nottingham, en Grande-Bretagne que fût installée la première usine de textile. En ce temps, les produits textiles gardaient bien sa forme naturelle, c'est-à-dire que les matières premières utilisées étaient encore des fibres animales telles que la laine ou la soie, ou encore des fibres végétales. Pendant plus d'un siècle, l'Angleterre gardait le monopole de la confection et du marché dans le monde entier. La filière textile a vu le jour aux États-Unis au début du 19ème siècle, « (...) elle transforme la Nouvelle-Angleterre : rurale et artisanale, qui devient à présent urbaine et manufacturière¹ ». La matière première était déjà des fibres synthétiques avec du nylon et du tergal fabriquer. C'est la première industrie qui utilisait beaucoup de femmes adultes comme main-d'œuvre et dans des travaux à la chaîne. Par la suite, l'industrie des textiles est devenue renommée et s'est fortement internationalisée. À partir de 1953, la production dans cette filière a beaucoup augmenté dans les pays riches, elles étaient en général de 5% par an. L'année 1973 marque un tournant significatif à cause de la surproduction de ces pays. Pour conserver les activités de la filière ainsi que pour avoir les meilleures productions, la nécessité de délocaliser les usines de production dans le Tiers Monde paraît judicieuse. Cela a dû se faire aussi pour trouver du personnel de plus en plus qualifié et bon marché avec une facilité d'adaptation face à la concurrence des autres pays. Les dirigeants des pays en voie de développement voyaient l'industrialisation comme une opportunité radicale afin de solutionner leurs difficultés économiques. Elle joue un rôle significatif par la création d'emplois, à différents niveaux et de diversifiée les secteurs de production.

Contexte local

La couture est une activité habituelle chez les femmes malgaches. Depuis des générations, le tissage est présent dans les coutumes et mœurs malgaches. C'est pourquoi les

¹ Les textiles, Dominique Jacomet

mains d'œuvres à Madagascar ont une facilité à s'adapter rapidement au travail de confection des articles d'habillement. Dans les années 70-80, les dirigeants étatiques ont facilité la création des usines des industries dans le pays. Les usines de COTONA et de SOUMACOU ainsi que SOTEMA figurent parmi les premiers à ouvrir ses portes dans le secteur textile. Par la suite, l'industrie textile a été vulgarisée dans toutes les régions de l'île. Les dix années qui s'ensuivent se caractérisent par une crise de l'économie malgache et se traduit par un fort endettement de l'État malgache auprès de la Banque mondiale et du Fond Monétaire international². Alors depuis la fin des années 80, le FMI et l'État malgache est parvenu à opter pour la libéralisation de l'économie. Cette stratégie signifie, entre autres, la promotion du secteur privé, une plus grande ouverture sur le marché mondial. Depuis les années 90, l'implantation de la première industrie formelle a été favorisée dont Floréal Madagascar. L'incitation des investissements directs étrangers³ constitue l'une des bases de la stratégie adoptée par Madagascar pour étoffer son tissu industriel d'où l'intérêt de ce mémoire.

La problématique

Comment la population tananarivienne bénéficie-t-elle de l'implantation des industries franches œuvrant dans le secteur textile à Madagascar? L'industrie textile à Madagascar regroupe une centaine d'entreprises et qui emploie plus de 120 000 salariés en 2009. Avec cette situation, le taux de pauvreté dans les zones urbaines est encore estimé à 52%.

L'Hypothèse

On peut poser une hypothèse que la présence des industries franches à Madagascar s'affiche comme une issue de sortie de la pauvreté et du chômage en particulier Floréal Madagascar dans les villes urbaines.

Le choix du sujet

Dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master II, l'intérêt particulier de ce sujet relève du domaine économique, notamment dans la capitale. Les zones franches offrent la possibilité à des jeunes de travailler dans leurs productions même si les conditions de travail

² FMI

³ IDE

ne sont pas favorables. Une telle situation mérite bien l'attention et la réflexion des acteurs. De plus, la situation économique de ses travailleurs est encore dans des états critiques alors qu'en aval, les dirigeants et actionnaires tirent un grand nombre de bénéfice.

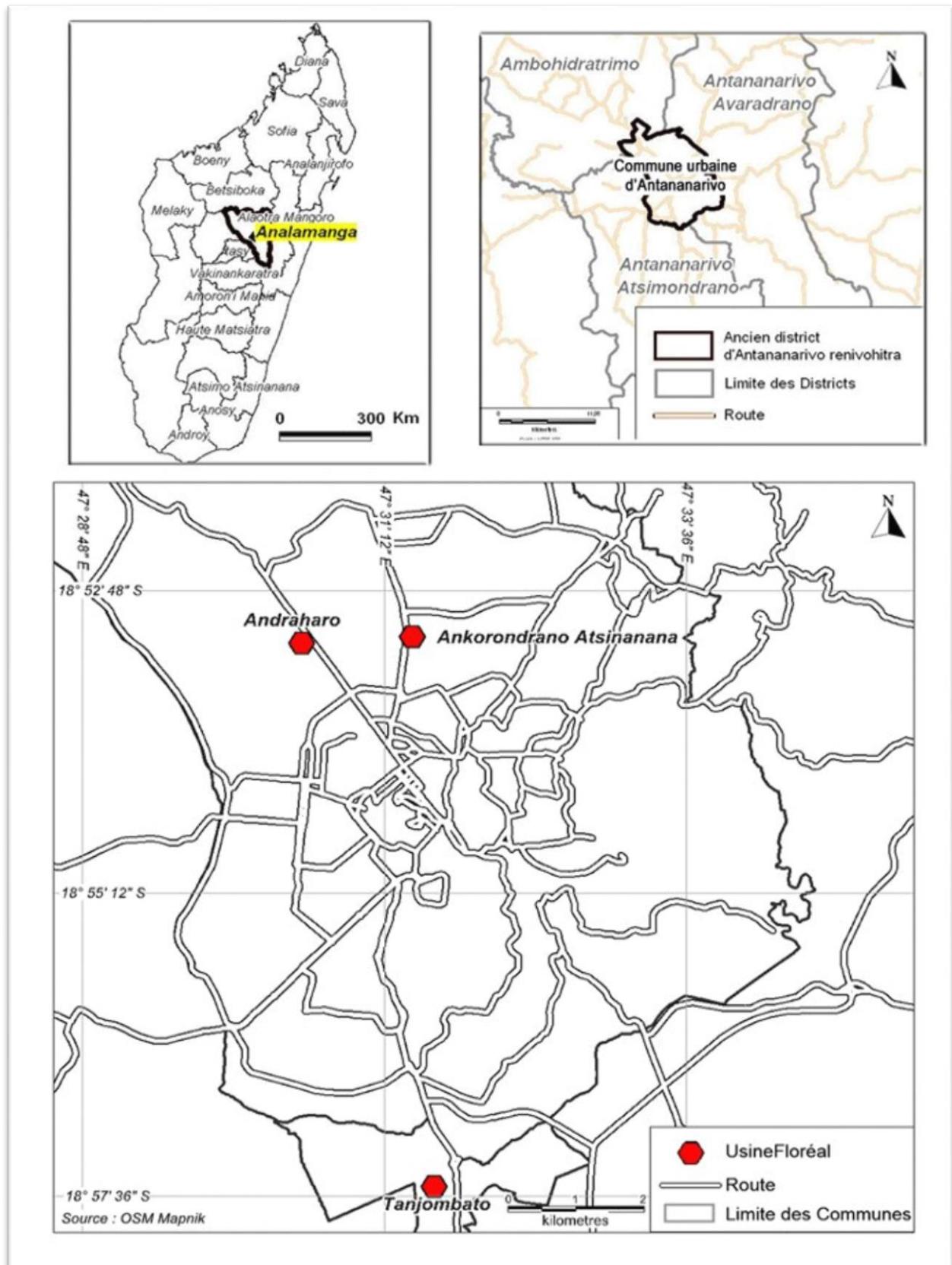
L'objectif

Les objectifs détaillés incluent l'analyse de la situation actuelle des échanges commerciaux entre Madagascar et les autres pays, de la situation des exportations malgaches en matière d'habillement par rapport aux autres produits d'exportations et dans quelle mesure, les produits textiles sont susceptibles d'améliorer la vie de la population locale étant donné les atouts et les lacunes dont Madagascar sont contraintes d'assumer.

Plan

La présente étude porte sur l'analyse de la filière textile du fond en comble en passant par ses différents acteurs. Cette présente étude est articulée en deux parties, qui sera subdivisée en deux chapitres chacun. La première partie parlera de la ville d'Antananarivo et des industries franches textiles à Madagascar en prenant le cas de la société Floréal Madagascar. La méthode d'approche retenue est présentée dans la première partie. La deuxième partie se focalisera sur les retombées économiques de la filière textile sur la population locale.

Carte 1: Localisation de la zone d'étude



Source : OSM Mapnik

Première partie : Antananarivo, une ville où l'industrie multinationale Floréal Madagascar Ltd se développe

L’Afrique est une première destination des investisseurs étrangers qui se développe dans la filière de fabrication. Les pays africains ont œuvré pour une politique de développement plus ouverte à l’international. À Madagascar, comme dans la majorité des pays moins avancés, compte sur la dynamisation de son tissu industriel pour relancer son économie. Les industries textiles sont les plus prometteurs à Madagascar. La zone franche industrielle a été créée en faveur des étrangers depuis les années 70. Selon l’Organisation Mondiale du Commerce⁴, 50% des entreprises autorisées à opérer dans les zones franches se concentrent dans les industries du vêtement et du textile. Les investisseurs choisit la capitale comme implantation de leur usine de production pour diverses raisons dont les coûts de main-d’œuvre y est le plus faible sur le marché international et sont très abondants. Un autre facteur qui a incité les investisseurs à s’implanter dans la capitale est à l’origine des infrastructures déjà présentes.

⁴ OMC

Chapitre I : Floréal Madagascar, une industrie textile profitant de la capitale pour s'implanter

Les industries œuvrant dans le domaine du textile nécessitent la présence des infrastructures nécessaire pour leur développement. Selon le Bureau International du Travail⁵, « Le secteur malgache des entreprises franches⁶ a surtout favorisé le secteur textile (...) en fait, les entreprises franches se sont orientées vers les branches pour lesquelles des qualifications locales existaient plus ou moins déjà. ». Selon Walid AYADI in « Les zones franches en Afriques du Nord dans le secteur du textile » : « Généralement, les entreprises qui cherchent à déplacer leurs activités de productions à l'étranger analysent les coûts et les avantages sur le plan de la main-d'œuvre, de l'accès aux fournisseurs, des délais de commercialisation. » La ville d'Antananarivo, en étant la capitale de Madagascar est la mieux équipée à Madagascar que se soit en matière d'infrastructure routière ou de réseau téléphonique. L'accès à un marché plus large et plus avantageux est très convoité dans le monde pour écouler ses produits d'exportation. La majeure partie des sociétés du secteur textile a le statut d'entreprise franche telle que Floréal Madagascar.

I-1- La méthodologie de travail pour comprendre l'implantation de la société

La phase de documentation s'avère être une étape primordiale en ce qui concerne la réalisation de ce mémoire. La recherche bibliographique nous sert de base et d'illustration de toutes les idées exprimées dans ce mémoire. Elle a permis d'avoir une vision globale dans le domaine du textile. L'association de ses connaissances théoriques et pratiques obtenues auprès de la société et des marchés ont permis la réalisation de ce mémoire. En ce qui concerne cette étude, les questions ont été posées auprès d'une centaine de personnes qui travaillent dans les usines de Floréal Madagascar, d'une autre centaine de personnes qui se spécialise dans la commercialisation des produits textiles, et une cinquantaine de consommateurs de ses produits. Le but de chaque question est de connaître le maximum de connaissance concernant la situation à laquelle sont liés les travailleurs à la filière textile et que ses informations soient toujours d'actualité.

⁵ BIT

⁶ EFP

SOMMAIRE

Résumé

Acronyme

Lexique

Liste des cartes

Liste des illustrations photographiques

Liste des tableaux

INTRODUCTION

Première partie : Antananarivo, une ville où l'industrie Floréal Madagascar se développe

Chapitre 1 : L'industrie textile, une industrie en plein essor à Madagascar

Chapitre 2 : Floréal Madagascar : une usine de sous-traitance internationale implantée à Antananarivo

Deuxième chapitre : Des retombées économiques palpables à l'échelle locale

Chapitre 1 : La commercialisation des produits, la base de développement de l'économie malgache

Chapitre 2 : Les industries textiles à Antananarivo, un pôle d'attraction

CONCLUSION

Bibliographies

Annexes

Tables des matières

RESUME

Les échanges internationaux favorisés par la mondialisation sont devenus un enjeu majeur pour les pays de la planète. Sur la scène internationale, les pays en Afrique dont le poids politique est moindre essaient de mettre en place des stratégies pour maintenir ses activités économiques. Pour se faire entendre, les dirigeants des Etats ont favorisé le développement des groupements régionaux tels que la COI, la SADC et la COMESA. Face aux problèmes d'endettement des pays sous-développés dans les années 80-90, la création d'un régime Franche industrielle a été adoptée dans plusieurs pays. A l'exemple de ses pays, Madagascar a créé sa zone franche industrielle vers la fin des années 90 en favorisant le secteur textile, une filière qui a déjà été initié et maîtrisé dans le passé par la population malgache. Antananarivo est une grande ville établie sur les hautes terres centrales de Madagascar. Étant une ville pauvre, elle occupe toujours la fonction de capitale de Madagascar. Elle fait face actuellement à une urbanisation anarchique pour diverse raison. La poussée démographique qui s'ajoute aux difficultés économiques, financières et politiques ont entraîné l'aménagement complexe de certaines zones à risques de la plaine. De nos jours, cette vaste plaine est conquise par des industries de fabrications. Cela favorise une démographie élevée de la population locale qui entraîne la présence d'une main d'œuvre en abondance valable tout au long de la filière. La commercialisation de ses produits textiles dans la capitale s'effectue d'une manière informelle due au manque d'emploi décent. Pour bien mener à terme, on a opté la démarche déductive dans nos étapes. Il consiste à faire une analyse exhaustive du sujet de recherche, dans le but de ressortir les hypothèses de travail.

Mots clés : zones franche industrielle, secteur textile, main d'œuvre, commercialisation

ACRONYMES

AGOA: African Growth Opportunity Act

SADC: Southern Africa Development Community

CUA: Commune Urbaine d'Antananarivo

COI: Commission de l'Océan Indien

COMESA: Common Market for Eastern and Southern Africa

OMC : Organisation Mondial du Commerce

FMI : Fond Monétaire Internationale

ZEF : Zone Economique Franche

EF : Entreprises Franches

PIB : Produit Intérieur Brut

GEFP : Groupement des Entreprises Franches et Partenaires

EU : Etats-Unis

LEXIQUE

Commerce : achat et vente des marchandises, ensemble des commerçants

Commercialisation : action de répandre des biens et services sur le commerce

Entreprise franche : entreprise à vocation exportatrice au sein d'une zone franche industrielle

Filière : suite de formalité, chaîne successive d'emplois pour parvenir à un certain résultat

Industrie : ensemble des activités, des métiers qui produisent des richesses par la mise en œuvre des matières premières, toute une activité économique organisée sur une grande échelle

Main-d'œuvre : travail de l'ouvrier dans la confection d'un produit, salarié d'une entreprise ou d'un pays

Secteur informel : ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent à la régularisation et au control de l'Etat

Zone franche industrielle : aire matériellement délimitée sur le territoire national et à l'intérieur de laquelle un régime spécial s'applique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Le taux d'échantillonnage des enquêtes	32
Tableau 2: La répartition des secteurs d'activités à Madagascar	39
Tableau 3 : La situation des travailleurs malgaches dans les usines de production	40
Tableau 4 : Les mains d'œuvre dans les pays d'Afrique	44
Tableau 5 : Les activités du GEFP	45
Tableau 6: Les partenaires du GEFP dans ses activités	46
Tableau 7: La contribution des ZF dans le secteur de l'emploi	60
Tableau 8: La statistique des employés dans les EF	61
Tableau 9: Le niveau d'éducation des employés dans les EF	63
Tableau 11: La situation des travailleurs dans les EF	64
Tableau 12: Le niveau d'instruction dans les EF	65
Tableau 13: Les exportations de Madagascar dans le monde	83
Tableau 14: La liste des dix pays exportateurs pour Madagascar	85
Tableau 15 : Les exportations de Madagascar dans les pays africains	88
Tableau 16: La statistique des prix des produits issues des ZF.....	91
Tableau 17: Les jours de marchés à Antananarivo	94
Tableau 18: Les prix des produits textiles dans les boutiques	103

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation de la plaine d'Antananarivo à l'exemple d'Andraharo	35
Figure 2: Situation de la plaine d'Antananarivo dans le fokontany d'AnkorondranoSource : Google Earth et auteur.....	36
Figure 3: Situation de la plaine d'Antananarivo dans le fokontany de TanjombatoSource : Google Earth et auteur.....	37
Figure 4 : La filière de fabrication des pulls	55
Figure 5 : Le magasin de laine	55
Figure 6 : La machine à tricoter	56
Figure 7: La section remaillage.....	57
Figure 8: La section finition et la mise en carton	59
Figure 10 : Un espace vert devant l'entré de l'usine 2 à Ankorondrano.....	76
Figure 11: Les produits textiles exposés à Mahamasina	94
Figure 12: Des produits textiles vendus à Analakely	95
Figure 13: Les vendeurs de produits textiles par terre à Analakely	96
Figure 14 : Les produits de la zone franche Floréal à Isotry	97
Figure 15 : Les vendeurs des produits textiles à Tsaralàlana	98

Liste des cartes

Carte 1: Localisation de la zone d'étude	24
Carte 2 : La densité de la population à Antananarivo	42
Carte 3 : La migration pendulaire des employés de l'usine Franche Floréal Madagascar.....	73
Carte 4 : La part des industries franches dans les exportations.....	84
Carte 5 : La localisation des marchés vendant des produits de la zone franche dans la ville d'Antananarivo.....	99
Carte 6 : Localisation des boutiques vendant des produits de la zone franche Floréal à Antanarivo.....	104

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : La pyramide des âges de la population d'Antananarivo	39
Graphique 2 : Les importations du textile	51
Graphique 3: Le niveau d'instruction par sexe dans les EF	63
Graphique 4: La statistique des moyens de déplacements des employés	74

INTRODUCTION

Contexte général

Depuis des générations, le travail de textile répond aux besoins de chaque personne. C'est l'un des travaux les plus anciens qui existe dans le monde industriel. Dès 1785, c'est à Nottingham, en Grande-Bretagne que fût installée la première usine de textile. En ce temps, les produits textiles gardaient bien sa forme naturelle, c'est-à-dire que les matières premières utilisées étaient encore des fibres animales telles que la laine ou la soie, ou encore des fibres végétales. Pendant plus d'un siècle, l'Angleterre gardait le monopole de la confection et du marché dans le monde entier. La filière textile a vu le jour aux États-Unis au début du 19ème siècle, « (...) elle transforme la Nouvelle-Angleterre : rurale et artisanale, qui devient à présent urbaine et manufacturière⁷ ». La matière première était déjà des fibres synthétiques avec du nylon et du tergal fabriquer. C'est la première industrie qui utilisait beaucoup de femmes adultes comme main-d'œuvre et dans des travaux à la chaîne. Par la suite, l'industrie des textiles est devenue renommée et s'est fortement internationalisée. À partir de 1953, la production dans cette filière a beaucoup augmenté dans les pays riches, elles étaient en général de 5% par an. L'année 1973 marque un tournant significatif à cause de la surproduction de ces pays. Pour conserver les activités de la filière ainsi que pour avoir les meilleures productions, la nécessité de délocaliser les usines de production dans le Tiers Monde paraît judicieuse. Cela a dû se faire aussi pour trouver du personnel de plus en plus qualifié et bon marché avec une facilité d'adaptation face à la concurrence des autres pays. Les dirigeants des pays en voie de développement voyaient l'industrialisation comme une opportunité radicale afin de solutionner leurs difficultés économiques. Elle joue un rôle significatif par la création d'emplois, à différents niveaux et de diversifiée les secteurs de production.

Contexte local

La couture est une activité habituelle chez les femmes malgaches. Depuis des générations, le tissage est présent dans les coutumes et mœurs malgaches. C'est pourquoi les mains d'œuvres à Madagascar ont une facilité à s'adapter rapidement au travail de confection

⁷ Les textiles, Dominique Jacomet

des articles d'habillement. Dans les années 70-80, les dirigeants étatiques ont facilité la création des usines des industries dans le pays. Les usines de COTONA et de SOUMACOU figurent parmi les premiers à ouvrir ses portes dans le secteur textile. Par la suite, l'industrie textile a été vulgarisée dans toutes les régions de l'île. Les dix années qui s'ensuivent se caractérisent par une crise de l'économie malgache et se traduit par un fort endettement de l'État malgache auprès de la Banque mondiale et du Fond Monétaire international⁸. Alors depuis la fin des années 80, le FMI et l'État malgache est parvenu à opter pour la libéralisation de l'économie. Cette stratégie signifie, entre autres, la promotion du secteur privé, une plus grande ouverture sur le marché mondial. Depuis les années 90, l'implantation de la première industrie formelle a été favorisée dont Floréal Madagascar. L'incitation des investissements directs étrangers⁹ constitue l'une des bases de la stratégie adoptée par Madagascar pour étoffer son tissu industriel d'où l'intérêt de ce mémoire.

La problématique

Comment la population tananarivienne bénéficie-t-elle de l'implantation des industries franches œuvrant dans le secteur textile à Madagascar? L'industrie textile à Madagascar regroupe une centaine d'entreprises et qui emploie plus de 120 000 salariés en 2009. Avec cette situation, le taux de pauvreté dans les zones urbaines est encore estimé à 52%.

L'Hypothèse

On peut poser une hypothèse que la présence des industries franches à Madagascar s'affiche comme une issue de sortie de la pauvreté et du chômage en particulier Floréal Madagascar dans les villes urbaines.

Le choix du sujet

Dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master II, l'intérêt particulier de ce sujet relève du domaine économique, notamment dans la capitale. Les zones franches offrent la possibilité à des jeunes de travailler dans leurs productions même si les conditions de travail ne sont pas favorables. Une telle situation mérite bien l'attention et la réflexion des acteurs.

⁸ FMI

⁹ IDE

De plus, la situation économique de ses travailleurs est encore dans des états critiques alors qu'en aval, les dirigeants et actionnaires tirent un grand nombre de bénéfice.

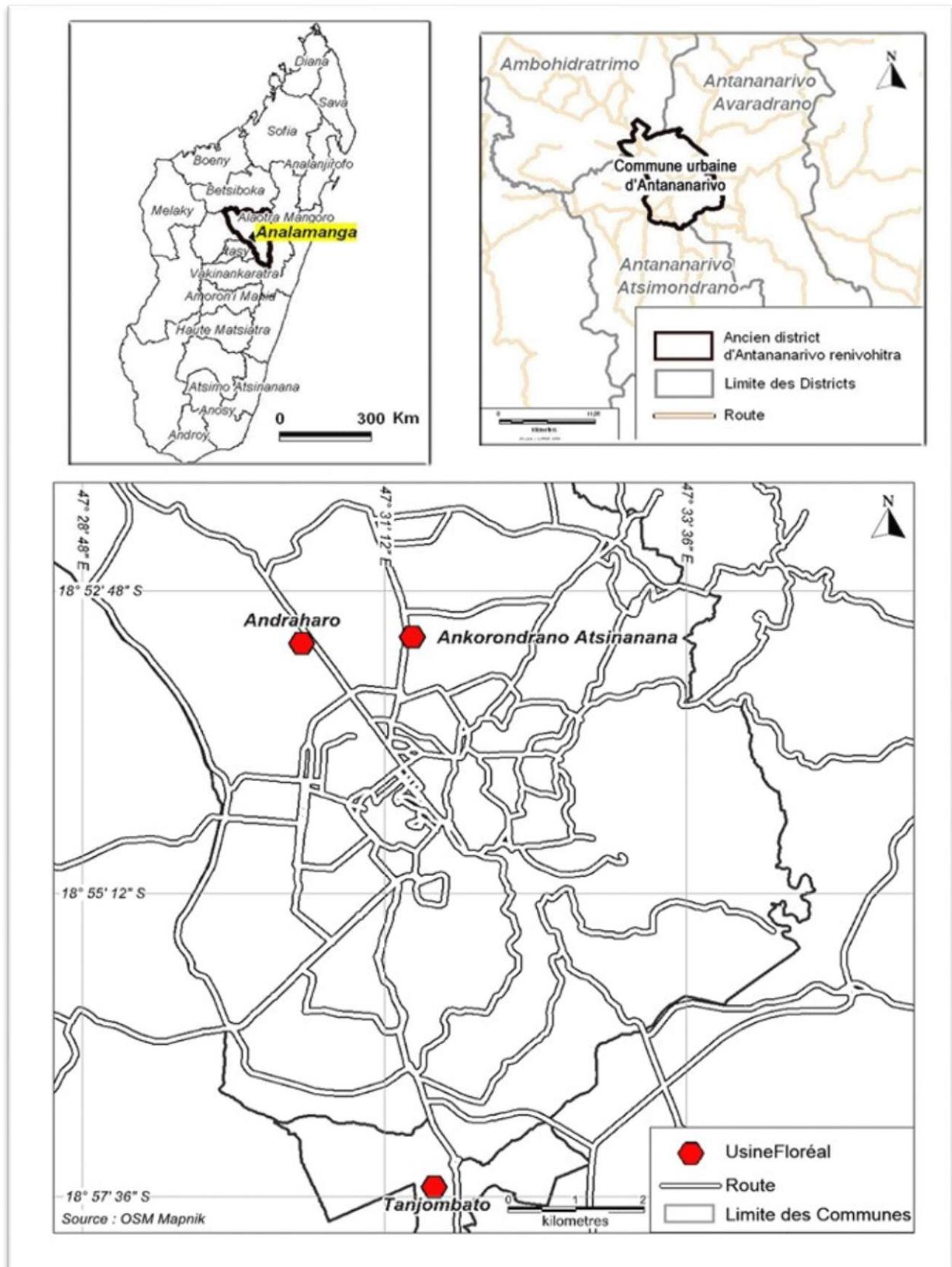
L'objectif

Les objectifs détaillés incluent l'analyse de la situation actuelle des échanges commerciaux entre Madagascar et les autres pays, de la situation des exportations malgaches en matière d'habillement par rapport aux autres produits d'exportations et dans quelle mesure, les produits textiles sont susceptibles d'améliorer la vie de la population locale étant donné les atouts et les lacunes dont Madagascar sont contraintes d'assumer.

Plan

La présente étude porte sur l'analyse de la filière textile du fond en comble en passant par ses différents acteurs. Cette présente étude est articulée en deux parties, qui sera subdivisée en deux chapitres chacun. La première partie parlera de la ville d'Antananarivo et des industries franches textiles à Madagascar en prenant le cas de la société Floréal Madagascar. La méthode d'approche retenue est présentée dans la première partie. La deuxième partie se focalisera sur les retombées économiques de la filière textile sur la population locale.

Carte 2: Localisation de la zone d'étude



Première partie : Antananarivo, une ville où l'industrie multinationale Floréal Madagascar Ltd se développe

L’Afrique est une première destination des investisseurs étrangers qui se développe dans la filière de fabrication. Les pays africains ont œuvré pour une politique de développement plus ouverte à l’international. À Madagascar, comme dans la majorité des pays moins avancés, compte sur la dynamisation de son tissu industriel pour relancer son économie. Les industries textiles sont les plus prometteurs à Madagascar. La zone franche industrielle a été créée en faveur des étrangers depuis les années 70. Selon l’Organisation Mondiale du Commerce¹⁰, 50% des entreprises autorisées à opérer dans les zones franches se concentrent dans les industries du vêtement et du textile. Les investisseurs choisit la capitale comme implantation de leur usine de production pour diverses raisons dont les coûts de main-d’œuvre y est le plus faible sur le marché international et sont très abondants. Un autre facteur qui a incité les investisseurs à s’implanter dans la capitale est à l’origine des infrastructures déjà présentes.

¹⁰ OMC

Chapitre I : Floréal Madagascar, une industrie textile profitant de la capitale pour s'implanter

Les industries œuvrant dans le domaine du textile nécessitent la présence des infrastructures nécessaire pour leur développement. Selon le Bureau International du Travail¹¹, « Le secteur malgache des entreprises franches¹² a surtout favorisé le secteur textile (...) en fait, les entreprises franches se sont orientées vers les branches pour lesquelles des qualifications locales existaient plus ou moins déjà. ». Selon Walid AYADI in « Les zones franches en Afriques du Nord dans le secteur du textile » : « Généralement, les entreprises qui cherchent à déplacer leurs activités de productions à l'étranger analysent les coûts et les avantages sur le plan de la main-d'œuvre, de l'accès aux fournisseurs, des délais de commercialisation. » La ville d'Antananarivo, en étant la capitale de Madagascar est la mieux équipée à Madagascar que se soit en matière d'infrastructure routière ou de réseau téléphonique. L'accès à un marché plus large et plus avantageux est très convoité dans le monde pour écouler ses produits d'exportation. La majeure partie des sociétés du secteur textile a le statut d'entreprise franche telle que Floréal Madagascar.

I-1- La méthodologie de travail pour comprendre l'implantation de la société

La phase de documentation s'avère être une étape primordiale en ce qui concerne la réalisation de ce mémoire. La recherche bibliographique nous sert de base et d'illustration de toutes les idées exprimées dans ce mémoire. Elle a permis d'avoir une vision globale dans le domaine du textile. L'association de ses connaissances théoriques et pratiques obtenues auprès de la société et des marchés ont permis la réalisation de ce mémoire. En ce qui concerne cette étude, les questions ont été posées auprès d'une centaine de personnes qui travaillent dans les usines de Floréal Madagascar, d'une autre centaine de personnes qui se spécialise dans la commercialisation des produits textiles, et une cinquantaine de consommateurs de ses produits. Le but de chaque question est de connaître le maximum de connaissance concernant la situation à laquelle sont liés les travailleurs à la filière textile et que ses informations soient toujours d'actualité.

¹¹ BIT

¹² EF

I-1-1- Les bibliographies commentées

Pour la réalisation de ce présent mémoire, la démarche inductive a été appréhendée. Plusieurs centres de documentations ont été fréquentés et nous ont permis de découvrir de nombreux ouvrages traitants le sujet tels que le centre de documentation de l'Université d'Antananarivo ainsi que celle de la mention Géographique, au sein de la cartothèque pour la consultation des mémoires, le centre d'information technique et économique ou CITE , la bibliothèque Nationale d'Antananarivo qui se trouve à Anosy. La consultation de ces livres nous apprenne beaucoup sur la réalité des villes et de la filière textile. En ce qui concerne les ouvrages généraux, celui de Jean-Pierre Charbonneau qui s'intitule « Arts de la ville » ou encore «L'architecture des villes » de Nicolas BOFILL nous renseigne sur les villes urbaines. À titre d'exemple , « Ensemble, construisons nos villes », écrit parle le ministère des travaux publics nous informe sur la situation des villes à Madagascar. Aussi, la filière textile est mise en exergue dans le livre d'Aurore Théault s'intitulant «Du lin à la toile, la proto-industrie en Bretagne », on a aussi consulté « Diagnostic du sous-secteur industriel textile et confection », réalisé par la Société d'études et de réalisation pour le Développement industriel (SERDU). Par la suite, on a fait des travaux de terrain.

-« Villes du tiers-monde », écrit par Jean François Pérouse, Optiques Géographie, édition Hatier, Paris, Janvier 1993, 79pages.

Ce présent livre nous informe sur la situation des villes du tiers monde. En effet, l'Afrique, un des continents qui constituent en grande partie le tiers monde, abritent plus de 200 millions de personnes. Ces personnes vivent dans des conditions assez difficiles. L'urbanisation connaît encore un taux assez faible dans les endroits loin du développement, en moyenne à 40%. La raison de cette situation est diverse. Tout d'abord, cela dépend du nombre d'habitants et de la superficie. Les villes tendent toujours à s'accroître malgré les problèmes politiques engendrés par les dirigeants de nos jours. Aussi, les héritages de la colonisation et les rénovations qui se trouvent entre le Vème siècle et XVème siècle laissent aussi une trace considérable dans la ville. L'organisation de la ville cause problème car l'absence de plan de direction pour chaque ville entraîne le désordre spatial. D'où on remarque presque partout dans le tiers monde l'existence des taudis, habitation en durs qui sont en cours de dégradation, il y a aussi les bidonvilles qui se placent souvent à

proximité des quartiers riches ou derrière des endroits qui attirent pas mal de touristes dans la ville, ainsi que des maisons auto construites par les personnes riches de la ville. Ce qui nous intéresse dans le livre, c'est que cette situation existe aussi à Madagascar. En effet, la Commune Urbaine d'Antananarivo connaît encore une situation d'urbanisme assez complexe. D'une part, l'organisation de la ville cause problème car l'absence de plan de direction entraîne le désordre spatial. De plus, les infrastructures déjà mises en place depuis de nombreuses années ne suivent pas les normes, et surtout qu'ils sont déjà vieux, ils datent de la colonisation. D'ailleurs, ses infrastructures ne sont pas conçues pour accueillir des millions de populations.. Cependant, les dirigeants ne sont pas conscients de cet état des lieux car leurs projets sont souvent inspirés de la situation des pays développés. C'est pourquoi les plans d'action qu'ils imposent n'aboutissent pas. De ce fait, les bas quartiers sont nombreux, par exemple : La Réunion kely. Il y a aussi des maisons qui forment les bidonvilles à Antananarivo comme les quartiers de l'Isotry. D'autre part, l'industrie et le commerce jouent un rôle important dans le tiers monde. Pas comme la situation des pays développés, l'industrie se place au milieu de la ville et se confond avec les magasins de distribution. Les industries se confondent avec les magasins de commerces ; en effet, l'usine de production de la société Floréal Madagascar se trouve derrière le grand magasin de commerce et de distribution de Jumbô et Score Ankorondrano.

-« Ville et nature dans les agglomérations d'Afrique et d'Asie », écrit par Pierre-Marie Tricaud, édition du Gret, 1996, 103pages.

Ce livre nous montre les différents aspects des villes. À l'exemple de trois villes de différents pays, pour l'Afrique noire, l'auteur a pris la ville de Freetown, Ibdan en Arabe, le Tunis et Le Caire, en Inde, l'Ahmedabad. Appartenant aux mondes sous-développés, l'auteur affirme que la différence entre les villes urbaines et rurales n'est plus très visible d'un premier regard : que ce soit dans les campagnes ou dans les villes, on est toujours en présence de nature et de culture seulement que leur différence se situe au niveau de la grandeur ou volume de l'espace qu'il occupe. Par exemple, on trouve encore de la forêt dans les espaces ruraux, par contre, dans les grandes villes, on ne voit que des espaces verts ou des jardins. Contrairement à ce qui se passe à Madagascar, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes, la présence de forêts peut être toujours visible, par exemple, la forêt qui existe au sein de l'Université d'Antananarivo. Aussi, l'occupation des sols est un grand signe d'aspect assez considérable dans les villes. Presque tout le territoire est en plein usage que ce soit individuelle ou collective, notamment dans la Commune Urbaine d'Antananarivo.

Presque tout le territoire est occupé par des bâtiments ou des habitats. Le secteur tertiaire souvent informel domine la ville. L'étude fournie par l'auteur indique que le secteur informel se concentre à proximité des lieux où il y a une grande masse de population par exemple dans les alentours des carrefours. Cela engendre alors des efforts néfastes à la ville, comme les déchets toxiques. De ce fait, les programmes de développement de la ville devraient tenir compte à sauvegarder la biodiversité, l'environnement et le climat. Des mesures aussi sont à mettre en place pour maîtriser les déchets. La politique de l'État aussi doit valoriser les lois en ce qui concerne les zones à risques.

-« L'appui au développement urbain et de la gestion locale au Bénin et à Madagascar », écrit par Jacques Carol (ADRET), Ministère de la coopération, en 1995, 207pages

Ce livre qui date de 1982 nous renseigne de la situation ainsi que de l'évolution des espaces urbains de Madagascar et du Bénin. Pendant cette période de 1982 et 1995, la France versait une somme d'argent pour chaque pays. Cependant, les aides ne sont pas repartis également, Bénin avec une population moins importante que Madagascar bénéficiait de 46 350 milliers de FF courants, en ce qui concerne Madagascar et sa population massive ne reçoit que 33 400 milliers de FF courants. Compte tenu de cette inégale répartition de l'aide et des problèmes de gestion d'argent, la ville de Parakou, qui appartient au Bénin, a connu un grand résultat. Néanmoins, Madagascar a eu une certaine évolution au niveau de la capitale qui est Antananarivo surtout à travers l'urbanisation

-« Les entreprises publiques en Afrique Noire », F Constantin, C COULON, J DU BOIS DE GAUDUSSON, J.C GAUTRON, B. ZUBER, édition A. PEDONE, Paris Vème, 1979

Ce livre nous apprend que dans le continent Africain, les entreprises publiques sont gérées par leur propriétaire et que l'État n'a pas le droit d'interférer dans leur gestion. Ce qui nous intéresse dedans, c'est le fait que la société Floréal Madagascar est dans la même situation, c'est-à-dire que l'État malgache n'a pas le droit de s'immiscer dans la vie économique de cette société, il ne peut que tirer parti de la société que par les impôts versés par la société. Cependant, les sociétés publiques qui se trouvent dans le continent africain sont toujours d'une grande envergure comme le cas de FKL Ltd.

-« Les textiles », écrit par Dominique Jacomet, édition Economico, Paris 1992.

Le travail de textile se transmet de génération en génération et existe dans le monde entier. Au début, il a commencé sa production en Grande-Bretagne en 1785. Cette première industrie n'utilisait que du coton. À la suite de la révolution industrielle, les États-Unis commençaient à produire dans le secteur textile en employant hors de leur foyer un grand nombre de femme adulte. Peu de temps après, on assiste à l'industrie textile dans tous les pays et cela sous différentes formes. La concurrence régnait à partir de ce temps. De ce fait, tous les investisseurs sont à la recherche d'une main-d'œuvre de bonne qualité mais à bas coût, rapide et d'une facilité de changement sur la mode et le marché. De plus, le lancement d'unité de production dans ce secteur n'a pas besoin d'une très grande capitale ou de beaucoup de matériel, seulement, la nécessité de beaucoup de main-d'œuvre. De nos jours, près de 170 pays sont producteurs dans ce secteur. Madagascar figure parmi les plus producteurs dans le monde avec ses quatre usines qui assure le 3/5 de la production mondiale

-« Textile et vêtement. Introduction aux exigences de qualité dans une sélection de marchés », Centre du Commerce International (CCI), Genève, 1994, 305pages

L'industrie textile est une des premières industries créées dans le monde. Il s'agit pour plusieurs pays une source de développement économique comme le cas de Madagascar, c'est son premier source de devises. Cependant, les industries textiles ne sont pas les mêmes pour les pays développés et les pays pauvres. En effet, en Asie et en Amérique, ils ont leurs propres usines de fabrication de fibres naturelles pour leur industrie textile. Par contre, dans les pays africains comme à Madagascar, les matières premières qui sont des cotons bruts proviennent de l'île Maurice. L'usine qui se trouve à Madagascar est une usine de sous-traitance seulement. La raison première pour laquelle les pays développés ont délocalisé leur usine de production dans les pays pauvres comme le cas de Floréal Knitwear Madagascar est d'ordre stratégique : c'est pour avoir un coût de production moins élevé. Ensuite, le fait d'exporter les produits finis sur le marché extérieur augmente les revenus en devises. Madagascar tire parti pas mal de bénéfice dans cette situation car cela lui permet de créer des emplois ; de plus, on trouve à Madagascar des mains d'œuvres à bas prix alors que les travaux qu'ils accomplissent sont satisfaisants. Les règles et lois qui régissent le secteur pour la sécurité et la santé des travailleurs sont en général respectées dans le pays.

I-1-2- La phase de terrain

Pour bien cerner notre étude, une descente sur terrain s'imposait. Mais avant de faire cela, il est nécessaire d'élaborer une fiche d'enquête. En plus de son intérêt thématique, cette enquête à un objet d'ordre méthodologique, il s'agit de poser différents types de questions nécessaires.

Questionnaires pour les mains d'œuvres

Premièrement, on a posé des questions aux mains d'œuvres parce que ce sont eux les plus nombreux dans l'usine de Floréal et qui en bénéficie le plus de son existence, c'est leur gagne-pain de tous les jours. Les questions auxquelles on a posé se baseront sur le cadre de leurs conditions de travail ainsi que leur situation économique par rapport à son salaire et si leur droit est respecté au sein du cadre de travail. En effet, les mains d'œuvres sont estimées à 80% des travailleurs au sein de la société. Ils travaillent dur chaque jour alors qu'ils sont le plus mal payé.

Questionnaires pour les superviseurs, et manager

Deuxièmement, il est nécessaire de faire une étude à ce niveau car ces personnes-là assurent la production des mains d'œuvres dans chaque section. Ses groupes de personnes ont déjà un certain privilège au sein de l'usine. C'est important de connaître leur situation vis-à-vis de leur n+1 et de leur n-1.

Questionnaires pour les Assistant Quality Light (AQL)

Les AQL sont des travailleurs qui assurent la qualité de production. De plus à chaque niveau d'opération et qui nécessite un changement de travailleur, un contrôle se fait tout au long de la filière. Il est donc important d'avoir un minimum de connaissances sur les rôles qui leur sont attribués au sein de l'usine.

Entretien auprès des responsables étatiques

Par la suite, des enquêtes auprès des responsables étatiques ont aussi été élaborées à commencer par le responsable des Fokontany puis par la Commune Urbaine d'Antananarivo et à la Chambre des commerce. Ces questions se basent surtout sur les propriétés foncières et les règles qui régissent la zone franche à Madagascar.

Questionnaires pour les étrangers

En effet, les règnes de la société Floréal Madagascar se trouvent entre les mains des étrangers. Dans ce cas, les questions qui vont être posées se basent sur la relation qu'ils ont avec Madagascar et le statut qu'il a pendant qu'ils résident dans le pays.

Tableau 1 : Le taux d'échantillonnage des enquêtes

Personnes enquêtées	Nombre	Taux d'échantillonnage (%)
Usine Floréal Madagascar (Ankorondrano-Andraharo-Tanjombato)	197 (126- 53- 18)	6,35%
Marchés d'Andravoahangy	2/2	100%
Marchés de Besarety	3/3	100%
Marchés d'Analakely	4/7	57,14%
Marchés de Mahamasina	23/96	23,96%
Marchés d'Isotry	2/8	25%
Tsaràlalàna	20/123	16,26%
Antaninarenina	5/7	71,42
Les boutiques	1 par boutique	100%
Total des marchés	38/246	15,44%
Consommateurs	59	

Source : Auteur

I-1-3- Les problèmes rencontrés

Quelques problèmes ont été rencontrés pendant la réalisation de ce mémoire. Lors de la recherche bibliographique, certains ouvrages présumés intéressants n'étaient pas disponibles. En plus, certains ouvrages datent d'une époque lointaine ce qui implique que les données ne sont pas toujours d'actualité. Alors, nous ne pouvons pas avoir une meilleure appréciation de la filière. Pour les enquêtes auprès des commerçants, il faut noter que leur méfiance rendait inaccessible des informations d'importance capitale. La plupart des commerçants savent très bien qu'ils n'ont pas le droit de vendre certains de ces produits

textiles surtout quand ce dernier n'a aucun défaut. D'une autre part aussi, leur méfiance était basée sur le fait que leurs concurrences sont déjà assez nombreuses et qu'ils n'ont voulu plus d'avantage. À part cela, il faut prendre en compte la présence des polices de la Commune Urbaine d'Antananarivo qui pourchasse les vendeurs d'Analakely ainsi qu'à Tsaralàlana.

En somme, ce document a été rédigé à partir des informations issues de ses ressources bibliographiques, webographies, des observations directes et des connaissances pratiques acquises auprès de la société durant les deux stages effectués au sein de l'usine Floréal sise à Ankorondrano et à Andraharo qui s'est tenu d'une durée de trois mois en tout. Puis, les résultats de « l'expérimentation » ont été interprétés, discutés et commentés à l'aide des données à notre disposition afin d'aboutir à la rédaction.

I-2- Antananarivo, une ville qui concentre des industries franches

Selon le rapport sur le développement économique en Afrique de 2011, depuis l'indépendance de Madagascar, le pays est qualifié de « pays industriellement en retard ». Par rapport à d'autres villes industrialisées, la ville d'Antananarivo n'a rien d'industriels en matière d'équipements. En effet, les différentes phases de développement industriel et de systèmes économiques qui se sont alterné n'ont pas permis à Madagascar d'ériger un tissu industriel lui permettant de construire une base solide pour son développement économique. Néanmoins, la ville d'Antananarivo concentre plus de la moitié des industries qui s'implantent à Madagascar. En étant la capitale de Madagascar, elle se distingue par son poids démographique assez élevé, qui à elle seule, réunit le plus grand nombre d'habitants dans le pays.

I-2-1- La plaine d'Antananarivo, un espace conquit par les zones

industrielles

Dans le monde entier, les paysages ont subi tous de profond changement surtout ceux qui sont passé d'un environnement naturel à un paysage urbain. Les villes dans les pays développés ne laissent aucune trace de leur précédent aménagement tandis que celles des pays en voie de développement, les travaux d'assainissement faites sur un territoire sont encore visibles. La ville d'Antananarivo, située dans les hautes terres centrales de Madagascar, culmine à 1300 m d'altitude. Elle est localisée entre 18°55' de latitude sud et 47°32' de longitude. Sa superficie est de 86,4 km²¹³. La loi sur la décentralisation fait de la région et de la commune des collectivités décentralisées. Antananarivo est classée « commune urbaine ». Selon la loi n°94-009 du 26 avril 1995 et le décret n° 96-168, la ville est la capitale de Madagascar, chef-lieu de la région Analamanga, du district d'Antaninarivo Renivohitra et de la commune urbaine d'Antananarivo. La ville est divisée en 6 arrondissements et 192 fokontany. La gestion municipale de l'espace urbain est difficile et entraîne la prolifération de constructions non autorisées et l'occupation anarchique des espaces publics suite à l'excédent de la population dans la capitale. Ces problèmes sont souvent amplifiés par l'alternance rapide des dirigeants à la tête de la commune, conduisant parfois à la rupture d'efforts déjà entrepris.

¹³ INSTAT

Depuis le temps de la colonisation, la plaine d'Antananarivo a été aménagée pour accueillir le plus grand marché en Afrique, le «Zoma». Le remblaiement de la plaine n'a cessé de progresser depuis. Le Plan d'urbanisme directeur n'a pas été actualisé depuis 2004 malgré l'explosion démographique. Il reste inadapté en matière de planification et de code de l'urbanisme. Il résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs en raison de l'insuffisance de l'offre de logement propice au pouvoir d'achat de chaque niveau social. De nos jours, la plaine et les marécages d'Antananarivo sont occupée par de grands établissements tels que les centres commerciaux, les usines de production ...etc. Pourtant, la plaine laisse encore sa trace dans le paysage urbain. Les industries de Floréal Madagascar sont situées dans des zones marécageuses.

Figure 1 : Situation de la plaine d'Antananarivo à l'exemple d'Andraharo



Source : Google Earth et auteur

Ce sont surtout les plusieurs petites parcelles de riziculture de la population locale qui sont visibles. Étant donné que c'est un quartier à vocation industrielle, on voit surtout de grand bâtiment qui sont des filiales importantes à Antananarivo comme l'usine de production et de stockage du groupe THB Madagascar, la zone Galaxy Andraharo. Ses grandes

entreprises se trouvent le long de la route principale. On constate aussi des habitats de petite taille par tas sur les bordures de ces parcelles. Ses habitants sont placés dans des endroits les plus vulnérables à aux catastrophes naturelles puisqu'en saison des pluies le niveau d'eau dans ces zones augmente et reculer du paysage urbain.

Figure 2: Situation de la plaine d'Antananarivo dans le fokontany d'Ankorondrano



Source : Google Earth et auteur

Du point de vue d'Ankorondrano, on est en présence d'une zone marécageuse de quelques parcelles de riziculture. Ces zones témoignent les aménagements faites dans cette partie de l'ancienne plaine d'Antananarivo. Dorénavant, Ankorondrano est une zone industrielle. La présence de la zone Zital, l'Orange tour en est la preuve. Le phénomène de bidonvilisation et de quartiers anarchie n'échappe pas le paysage urbain qui est surtout plus nombreux que ce qu'on a vu dans le fokontany d'Andraharo.

Figure 3: Situation de la plaine d'Antananarivo dans le fokontany de Tanjombato



Source : Google Earth et auteur

Pour ce qui en est de Tanjombato, les travaux d'aménagement ne sont pas encore achevés car les zones vides se trouvent au milieu des zones industrielles. La surpopulation est contrainte de vivre dans des zones non bâties par les industries. Il s'agit de types d'habitat non planifié et très souvent précaire qui se construise dans des zones informelles, non loin des zones industrielles.

I-2-2- Antananarivo, une démographie galopante et des mains d'œuvres abondantes

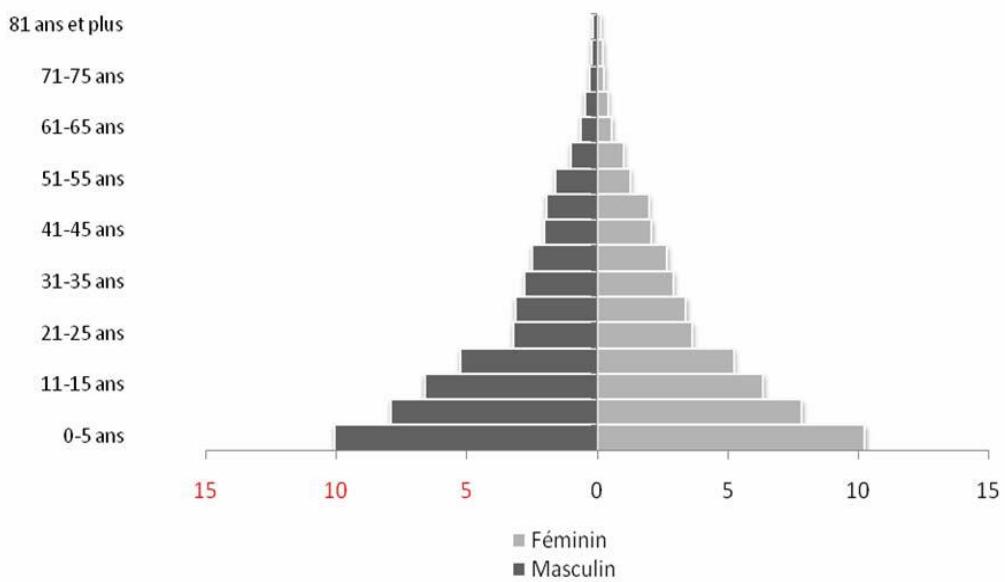
La ville d'Antananarivo concentre le plus grand nombre de population à Madagascar. En 2015, la Commune Urbaine d'Antananarivo¹⁴ enregistre 1 168 898 habitants¹⁵. La ville de Toamasina, la deuxième plus grande ville à Madagascar ne constitue même pas la moitié des habitants de la capitale, soit 300 813 habitants au cours de la même année. Antananarivo à une croissance démographique annuelle rapide équivaut à 3% au cours de ses dernières décennies. La population tananarivienne a une structure par âge jeune, ce qui est caractéristique des pays en développement. Le maintien de la fécondité à un niveau encore élevé à 32,1% et la baisse modérée de la mortalité de 6,7% expliquent pour une large part la forte proportion de jeunes et la population en grand nombre. Aussi, le taux de mortalité en baisse explique entre autres le poids de la population active en ce qui concerne leur situation économique, c'est-à-dire que la charge pèse beaucoup à subvenir aux besoins de sa famille et à entrer dans le domaine du travail plutôt. La répartition par sexe de la population malgache est équilibrée, avec un rapport d'environ 99 hommes pour 100 femmes. Cependant, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les actifs de 15 à 59 ans. Près de la moitié de la population soit, 48,6%¹⁶ sont en âge de travailler. La pyramide des âges affirme que les quatre tranches d'âge de 16 ans jusqu'à 35 ans sont majoritaires pour la population résidant dans la capitale.

¹⁴ CUA

¹⁵ Source : site internet Mairie d'Antananarivo

¹⁶ Selon INSTAT

Graphique 1 : La pyramide des âges de la population d'Antananarivo



Source : Auteur, 2017, Expansion de Madagascar n°27 Mai/ Juin 2014

Depuis 1991, la situation économique de Madagascar n'a pas cessé de se dégrader à cause de la situation de l'emploi et du pouvoir d'achat. La situation économique s'est aggravée dû à de multiples inflations. Ce sont surtout des jeunes qui sont issues de la ville même et à la recherche d'emplois. En effet, les travaux dans les industries franches sont plutôt destinés pour la population urbaine. L'engouement des jeunes vers la main-d'œuvre dans les industries franches et surtout en matière de textile s'explique par la pauvreté urbaine et la nécessité de travailler. En effet, 17,1% des habitants de la ville se penchent vers le travail dans les industries, entre autres, ce qui représente le pourcentage de la main-d'œuvre dans la ville d'Antananarivo.

Tableau 2: La répartition des secteurs d'activités à Madagascar

	Personne (%)	PIB (%)
Secteur primaire	77,6	37
Secteur secondaire	17,1	12
Secteur tertiaire	5,3	51

Source : Madagascar, Centre Français du Commerce Extérieur, Les éditions du CFCE, 1987, 177pages

Si la population jeune se tourne vers cette activité, cela s'explique par le retrait ou l'arrêt précoce de ses activités éducatives. En effet, le niveau d'éducation moyenne dans la capitale malgache se limite à l'enseignement général que nous aborderons plus en détail dans

la partie 2-2-2. Déjà, à Madagascar, l'âge moyen pour se marier est de 16 ans¹⁷, viennent ensuite le taux de fécondité d'une femme à 18 ans¹⁸. En conséquence, les jeunes sont obligés d'arrêter leurs études pour prendre en charge dès lors leurs responsabilités. Ils sont donc obligés de trouver de l'emploi pour nourrir sa famille. Ainsi, le travail dans les zones franches offre de meilleures perspectives pour eux.

I-2-3- Antananarivo, des quartiers pauvres fournissant de la main d'œuvre

Le coût de la main d'œuvre de production est moins élevé à Madagascar. Les mains d'œuvres sont à bon marché et disposent d'une capacité d'adaptation rapide. En effet, les coûts de la main d'œuvre sont très compétitifs sur le marché mondial car les impôts qu'il faut prendre sur les revenus salariaux est de 20%, ce qui est élevé par rapport à d'autres pays qui applique également le régime zone franche.

L'Égypte retire sur le revenu des salariaux 10 à 20%. De plus, le salaire minimum en Égypte est estimé à 120 USS par mois alors qu'à Madagascar ce salaire est perçu à 46,16 USS /mois.

En somme, un salarié malgache perçoit trois fois moins que ce qu'un salarié reçoit en Égypte pour le même travail.

Tableau 3 : La situation des travailleurs malgaches dans les usines de production

Désignation	Madagascar	Egypte	Ethiopie
Salaire minimum légal (USS/mois)	46,16	120	Néant
Impôt sur les sociétés	0%	25%	30%
Impôt sur les revenus salariaux	20%	10-20%	10-36%
Taxe à l'importation	0%	30%	35%

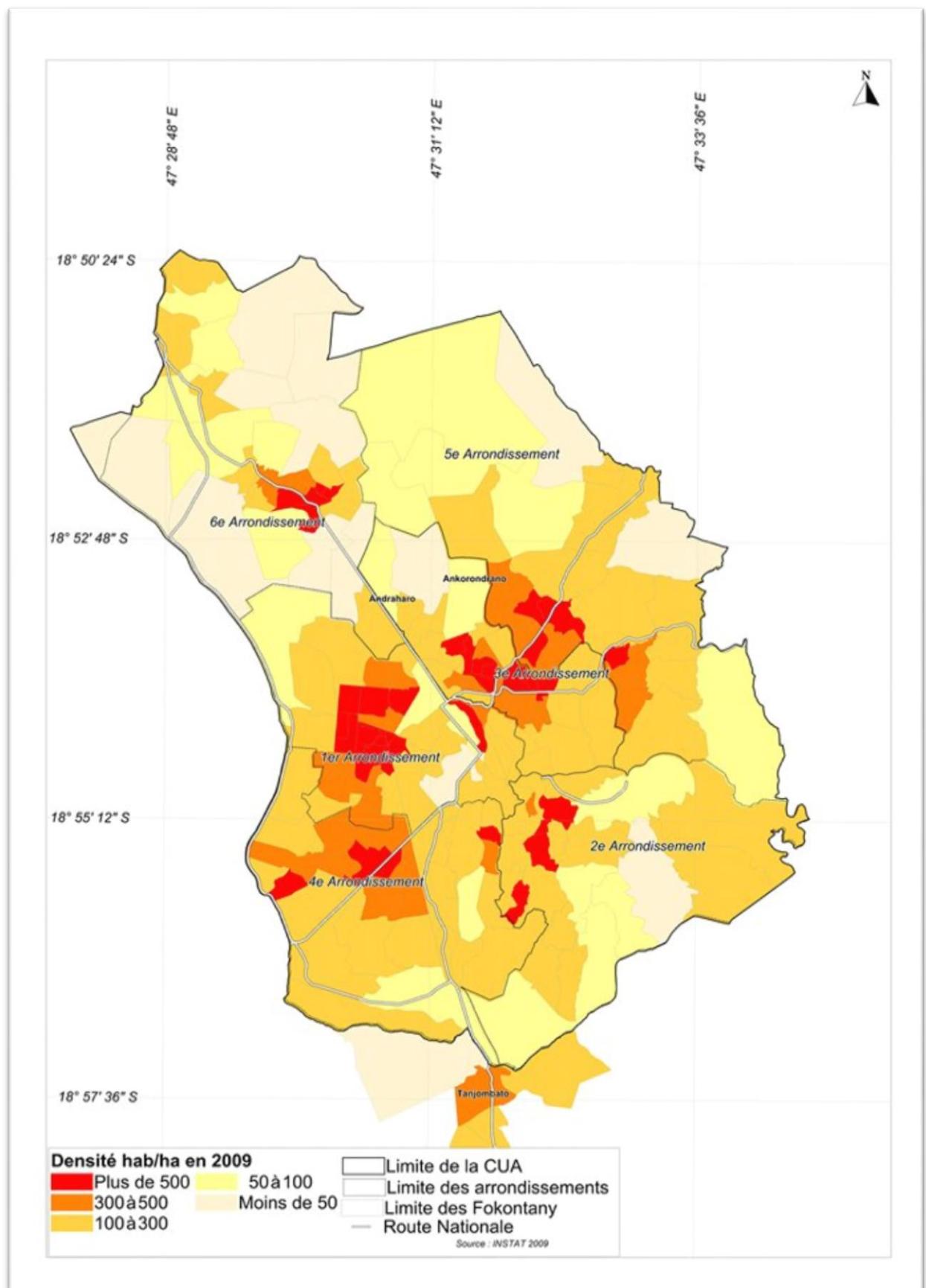
Source : Questions relatives au travail et questions sociales dans les ZF d'exportation,

¹⁷ Selon Instat

¹⁸ Idem

Le choix d'installation dans la capitale découle principalement du niveau de développement des infrastructures et de la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante à qualification acceptable par rapport aux autres régions. La proximité des services centraux pouvant faciliter la rapidité des décisions entre également en ligne de compte. Cette tendance est également confirmée au niveau du reste de l'économie car la région d'Analamanga abrite 57,19% de la totalité des entreprises formelles du pays. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) estime que 50% des entreprises autorisées à opérer dans les ZFI se concentrent dans les industries du vêtement et du textile. Cependant, on ne peut pas dire pour autant que la ville d'Antananarivo est suffisamment équipée en matière d'infrastructure pour accueillir les industries par rapport à d'autres villes industrialisées. Pour la part de l'industrie franche Floréal Madagascar, elle a choisi d'implanter trois de ses usines de production dans la capitale : à Andraharo, Ankorondrano et Tanjombato. Ils sont connus comme des quartiers à vocation industrielle mais cela en cache une autre facette. Ses quartiers regorgent les habitants défavorisés de la ville. Derrière les grands bâtiments et zones industrielles s'affiche la situation réelle des habitants démunis de la ville d'Antananarivo. Les habitants vivent dans un bidonville : les maisons sont de très mauvais États. Les revenus des habitants sont très faibles, ce qui ne leur permet pas d'évoluer dans leur situation économique.

Carte 3 : La densité de la population à Antananarivo



Source : INSTAT, 2009

I-3- Floréal Madagascar, une industrie en plein essor dans la capitale de Madagascar

Depuis les années 70, on constate une délocalisation croissante des activités industrielles des pays développés dans le tiers monde. La délocalisation est un aspect spécifique de l’investissement étranger. Madagascar est un pays qui favorise le développement du secteur industriel en matière de textile pour relancer son économie. 64% des entreprises sont concentrés dans ce secteur. Selon Albert Hirschmann et François Perroux, « (...) concentrer les investissements dans les secteurs moteurs de l’économie suscite une croissance généralisée à travers des effets d’entraînement et de liaison. »¹⁹. C’est pourquoi de nombreuses firmes multinationales telles que le CIEL beyond horizon implantent ses usines de sous-traitance dans le pays.

I-3-1- Floréal Madagascar, une branche importante du groupe CIEL

Il y a des raisons favorables pour que de Floréal Knitwear s’implante dans la capitale malgache. Historiquement, l’année 1912 marque le début d’un grand avenir pour la société grâce à l’achat de la compagnie sucrière Deep River. Par la suite, en 1948 Deep River à son tour, acquiert la compagnie sucrière de Beau Champ. L’entrer dans le monde textile s’est fait dans les années 1972 à l’Île Maurice, la société Floréal Madagascar a ouvert ses portes en 1989. En 2001, une grande réforme s’est effectuée au sein du groupe : le CIEL textile s’est divisé en trois qui sont le CIEL textile Ltd, le CIEL agro-industry Ltd et le CIEL Investissement. La Fondation CIEL a continué à étendre son investissement en Asie en 2004, puis en Inde et Bangladesh en 2005, et une deuxième industrie textile en 2010 à Bangalore (Inde). Il fait son entré en bourse en 2014 en fusionnant CIEL Investissement LTD (CIEL) et Deep River Investissement ltd(DRI) afin de former le groupe solide CIEL Ltd. Le groupe CIEL est donc une firme multinationale, une entité solide et diversifiée selon Arnaud Dalais, le président de la firme. Il assoit son capital à l’Île Maurice et est un leader dans l’industrie et l’investissement. De nos jours, il a un capital financier de 10 milliards de roupies soit 333 millions d’euros et emplois plus de 30 000 personnes à travers le monde. La firme internationale agit sur cinq secteurs d’activité bien distincte à l’île Maurice, en Afrique

¹⁹ DEUBEL, Philippe, *Réussite et échec des stratégies de développement*, Pearson Education France – Analyse économique et historique des sociétés contemporaines, 2008.

et en Asie : l'agro-industrie et l'immobilier ; le textile ; l'hôtellerie ; le service financier ; et la santé. Pour chaque domaine d'activité, il a sa propre société et action. Concernant la filière textile, il possède plusieurs industries dont le CIEL Textile Ltd, Aquarelle groupe, Floréal Knitwear ou encore le tropic Knits.

La politique industrielle à partir de 1982 vise surtout à la relance des exportations et marque le début d'une politique de libéralisme. L'investissement étranger a conduit à une forte dépendance des grands projets vis-à-vis de l'extérieur. C'est dans cette situation que le groupe CIEL investit à Madagascar depuis 1989. Il est surtout présent dans le secteur du textile. Il impose sa position par l'intermédiaire de la société Floréal Madagascar ou FKL Ltd pour la production des articles d'habillement. Il possède quatre usines de production dont l'une se trouve à Andraharo, une seconde, à Ankorondrano une troisième à Tanjombato, et un autre qui vient d'ouvrir ses portes à Antsirabé en 2015. Ses usines assurent le 3/5 de la production mondiale.

Tableau 4 : Les mains d'œuvre dans les pays d'Afrique

Pays d'Afrique	Main d'œuvre
Soudan	11 920 000
Madagascar	9 504 000
Tchad	4 293 000
Niger	4 688 000
Mali	3 241 000
Somali	3 447 000
Maurice	637 600
Seychelles	39 560

Source : www.cia world.com

Madagascar figure parmi la liste des pays qui concentre le plus grand nombre de mains d'œuvre en 2007. Elle compte 9 504 000 de main-d'œuvre soit 52,4% de sa population totale. Cela montre l'abondance et la disponibilité du capital humain pour la production des industries sur le marché du travail. De plus, chaque année, des jeunes arrivent sur le marché du travail et s'orientent surtout dans la spécialisation des mains d'œuvres alors que le coup de la main de production est moins élevé à Madagascar.

I-3-2- Le Groupement des Entreprises Franches et Partenaires, un groupe important à Madagascar pour faciliter l'implantation des zones franches

Le GEFP est une association régie par la loi 2003 – 044 du 28 juillet 2004, le GEFP regroupe 89 membres donc 07 adhésions par rapport au précédent exercice dont 75 entreprises franches et 13 partenaires qui opèrent dans plusieurs domaines d'activité principalement : le textile, le traitement informatique, l'agro-industrie etc.... Il est créé dans le but de favoriser l'implantation d'unités industrielles destinées à porter l'économie malgache, le régime de Zone et entreprise Franche a permis à Madagascar de se doter d'un tissu industriel à partir des années 1990.

Tableau 5 : Les activités du GEFP

Secteur d'activité	Nombre	En pourcentage (%)
Textile	43	46%
Traitement informatique	11	12%
Agro-industrie	07	08%
Divers E.F	16	18%
Bancaire et financier	5	06%
Transit, logistique et services	7	08%
Divers	2	02%

Source : www.gefp.com

Le GEFP fait partie de la plateforme du secteur privé malgache, dans le but de défendre les intérêts communs d'ordre technique, économiques dès ses entreprises. En effet, le GEFP est partie prenante dans les échanges commerciaux du secteur textile sous diverses actions. Sa mission est de promouvoir le développement des zones et entreprises Franches (ZEF) à Madagascar. Il participe à la mise en œuvre et au renforcement du cadre réglementaire qui régit le régime de Zones et entreprises Franches à Madagascar. Ensuite, il coordonne les actions sociales et technico-économiques des groupements et Associations de

ZEF et de leurs partenaires. Le GEFP entretient des relations suivies et constructives avec les syndicats des travailleurs à travers le Comité de suivi conjoint. Le GEFP assure aussi le bon respect des travailleurs en ce qui concerne leur sécurité sanitaire. Il joue un rôle important dans la mise en place du futur Code de prévoyance Sociale (CPS). Et enfin, il informe sur les conjonctures nationales et internationales des entreprises franches. Dans le cadre du bon déroulement de ses missions, le GEFP développe activement son réseau et s'intègre à différentes parties ou représentants du monde économique aussi bien à Madagascar qu'au-delà des frontières nationales. Le secteur textile domine à 46% les activités du membre du groupe. L'industrie franche Floréal trouve son intérêt à être partie prenante au sein du GEFP grâce à ses diverses relations dans le pays. Il en a profité même de cette opportunité pour implanter sa troisième usine de production à Antsirabé en 2015.

Tableau 6: Les partenaires du GEFP dans ses activités

Ministères à Madagascar	Groupements à Madagascar	Associations étrangères
Ministère de l'économie et de la planification	Syndicats des travailleurs	African Cotton and Textile Industries Federation (ACTIF)
Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle	Economic Development Board of Madagascar	International Trade Development Board of Madagascar (ITBM)
Ministère de l'industrie et du développement du secteur privé	Conseil National du Travail (CNT)	Commission de Réforme du Droit des Affaires (CRDA)
Ministère de la fonction publique	Comité de Conciliation et d'expertise Douanière (CCED)	CAP EXPORT
Ministère des affaires étrangères	La Primature	Conseil d'Administration de la CNaPS, de l'OSTIE et de

		l'AMIT
Ministère des finances et du budget	Administration douanière, fiscale	
Ministère des transports	Groupements des entreprises de Madagascar	
Ministère du commerce et de la consommation	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo (CCIA)	
Ministère du travail et des lois sociales	Centre National d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar (CNAMM)	

Source : Auteur

I-3-3- AGOA, COI, COMESA, SADC ... des organisations internationales

qui facilitent l'accès sur le marché

Madagascar participe à plusieurs accords régionaux concernant la libéralisation préférentielle des échanges et dans plusieurs domaines. L'Afrique a une longue histoire d'accords de libéralisation commerciaux inachevée. Pour favoriser la croissance économique, les autorités ont mis en œuvre des mesures pour promouvoir les échanges commerciaux avec l'extérieur. Madagascar entretient des relations d'échanges avec les groupes internationaux telles que le Southern Africain développement Community²⁰, la Commission de l'Océan Indien²¹, et le Common Market for Eastern and Southern Africa²² et l'Africain Opportunity Growth Act²³. Ses relations facilitent les échanges avec les pays membres de

²⁰ Sigle SADC

²¹ Sigle COI

²² Sigle COMESA

²³ Sigle AGOA

chaque entité. La COI regroupe les cinq îles²⁴ de la région dont Madagascar fait partie depuis 1984. La coopération touche la politique et la diplomatie et consolide la dimension économique et commerciale de chaque membre. Il vise entre autres le développement durable de la région tout en renforçant son identité culturelle. Madagascar adhère le marché du COMESA en 1995 pour faire partie des 20 pays membres. La communauté régionale se réunisse dans le but d'avoir une crédibilité sur le marché international et entre les pays membre. La SADC constitue le troisième groupement régional auquel Madagascar s'est joint en 2005. La communauté est riche de 15 membres et vise principalement l'autosuffisance collective et l'amélioration du niveau de vie de la population de la région. La ratification de l'adhésion de la Grande île à la zone de libre-échange de la communauté a été faite le 17 août 2008. Ses trois groupements internationaux sont intéressants en ce qui concerne les importations des produits de matières premières pour Madagascar. De plus, elles sont constituées principalement de produits textiles sous forme de fils et de tissus en coton ainsi que des articles tricotés, de produits pétroliers et de papeterie et de préparations alimentaires dont les pâtes et les nouilles, le sel et les boissons alcoolisées ou gazeuses. Le quatrième groupe international est l'African Growth Opportunity Act .Madagascar a rejoint l'AGOA dans le courant de l'année 2000. Il facilite l'accès des pays africains à exporter des produits finis sur le marché américain. 27 pays de l'Afrique subsaharienne bénéficiaient d'un visa textile et habillement grâce à l'éligibilité de l'AGOA dont Madagascar en fait parti. Les entreprises franches textiles composaient le plus gros des fournisseurs du marché américain en provenance de Madagascar. Le contrat de l'AGOA se renouvellent tous les deux ou trois ans pour Madagascar, par contre, il a bénéficié d'un contrat de dix avec en 2015 de ce fait il cause toujours un risque de discontinuité pour le secteur textile. En effet, à chaque rupture de contrat, les industries à Madagascar font face à un chômage technique dû à l'arrêt des exportations massives vers ce pays. En ce qui concerne les exportations de Madagascar pour le compte des États-Unis, pendant le régime de l'AGOA, ses produits représentaient en moyenne 80% de la valeur totale. En effet, les vêtements et accessoires du vêtement occupaient 77% des exportations, les produits de la navigation aérienne ou spatiale le suivent de près. Le café, le thé, le maté et les épices ne représentaient que 4% en ce temps. Madagascar est à nouveau éligible à l'AGOA depuis la fin juin 2014 avec l'exemption des droits de douane pour les produits de son industrie textile vers les États-Unis. Avec le marché so²⁵us le régime de l'AGOA, les échanges commerciaux dans le secteur textile dominent le

²⁴ Maurice, Seychelles, La Réunion, Comores

marché avec 77,62% de la valeur totale. Trois groupes de marchandises sont surtout exportés par Madagascar. Il s'agit des produits minéraux constitués par des produits pétroliers et ses dérivés, des produits textiles, formés surtout par du coton et des produits d'origine animale incluant des crevettes et des crustacés. Les deux tiers des produits d'exportations à l'intérieur de ses entités concernent principalement de produits textiles sous forme de fils et de tissus en coton ainsi que d'articles tricotés²⁶.

²⁶ Cahier de l'EDBM

Chapitre II : Floréal Madagascar, une usine de sous-traitance internationale implantée à Antananarivo

Le travail des textiles existe depuis des générations sous différentes formes. Par la création des industries de pointe, les techniques de production sont bouleversées car le système artisanal, manuel, dans des lieux dispersés, est remplacé par une production en grandes séries, provenant des machines utilisant des normes ou standards afin d'obtenir des produits d'une qualité homogène. Les processus dans les industries mènent à un travail d'extension et d'intensification de ses activités. Dans le but d'acquérir des bénéfices plus avantageux, il a ouvert des usines de sous-traitance dans la capitale de Madagascar. La filière textile est une branche importante de la firme multinationale CIEL beyond horizon. Il a pris sa racine en Maurice dans le courant de l'année 1972 en créant le CIEL Textile, un groupe de cinq industries important du secteur textile à savoir le CIEL textile Ltd, Aquarelle groupe, Floréal Knitwear, Ferney Spinning Mills et le tropic Knits. La première usine a été créée la deuxième à Andraharo, une zone industrielle de la capitale malgache en 1989 sous le nom de Floréal Madagascar.

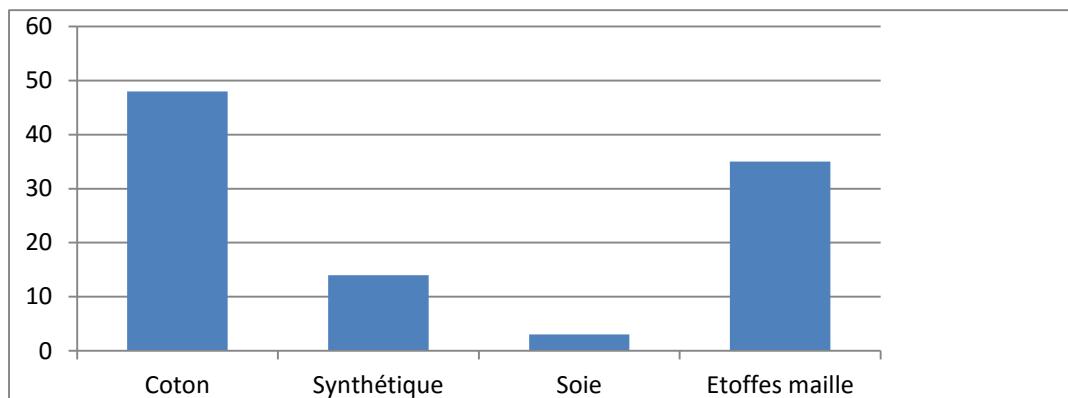
II-1- Une usine dépendante de l'Île Maurice

Le continent asiatique regorge de matières premières pour confectionner les produits textiles du monde entier. Les entreprises franches s'approvisionnent en majeure partie en Asie. La Chine et l'Hong Kong fournissent à eux deux plus de la moitié des intrants. L'Île Maurice est le 3ème fournisseur à Madagascar. C'est le siège des décisions et de distributeur des produits de textile du groupe CIEL. La société Floréal Madagascar est régie par la loi des zones franches. Cela implique pour elle le droit d'importer librement ses produits de première nécessité dans le pays.

II-1-1- L’Île Maurice, source de matières premières

Au 18ème siècle, les matières premières utilisées étaient encore des fibres animales telles que la laine ou la soie, ou encore des fibres végétales qui sont issues de la graine transformée en coton, ou des extraits de la tige (Lin, jute, chanvre). Et après son apparition en France, la matière première était déjà des fibres synthétiques avec du nylon et du tergal fabriquer. La qualité du fil joue un rôle primordial dans la réalisation des produits textiles. Il en est responsable de l’efficacité et la rentabilité du travail ainsi que du temps de production. 75% des dépenses dans les industries textiles sont consacrés aux achats et à la recherche des fils de bonne qualité. Les sociétés industrielles ont le choix entre les fibres 100% naturelles et des fibres mélangées. De nos jours, les sociétés industrielles surtout à Madagascar utilisent en grande partie du coton. C’est le plus demandé sur le marché international que local. 48% des produits textiles sont fabriqués à partir des cotons, contre 35% à base d’étoffe et 14% de synthétiques. Seulement 3% des produits faites par la filière textile sont confectionnés par des soies.

Graphique 2 : Les importations du textile



Source : CEDITH

En 2006, les importations de Madagascar se sont élevées à 149 milliards de dollars²⁷. Ces importations couvrent environ les ¾ des besoins des confectionneurs malgaches. Ils se portent essentiellement sur les tissus, les cotons et les fils. Selon la direction générale des douanes, 8262,1 milliards Ariary est la valeur des marchandises importées par Madagascar en 2016 soit 30% de la valeur totale. Les industries qui se trouvent à Madagascar sont face à un handicap, l’insuffisance de matières premières sur le territoire malgache. À cet égard, dans le

²⁷ Chiffres selon le CEDITH

secteur textile, les matières premières disponibles localement n'arrivent pas à combler les besoins de tous les opérateurs de la filière. Ainsi, ils se voient obligés d'importer, depuis l'île Maurice, la Chine, le Singapour ou du Japon les produits qu'ils utilisent dans leurs usines. Selon le directeur exécutif du groupement des entreprises franches et partenaires²⁸, près de 69% des produits utilisés dans le secteur du textile est importé. En ce qui concerne la société Floréal Madagascar uniquement, les fils sont les principales matières de base utilisée dans la production. Ces derniers ne sont pas produits à Madagascar. Ils sont importés de l'Île Maurice. Située dans le Sud-ouest de l'océan Indien, l'île Maurice est éloignée des grandes puissances internationales la république s'est lancée dans la voie de l'industrialisation après son indépendance en 1968 qui s'avère être un succès total de nos jours. « La création d'une zone franche n'est pas négligeable dans le développement du pays car ce dernier devient ainsi le moteur de sa croissance industrielle »²⁹. À travers ses différents accords de coopération internationale telle que le COMESA, la COI, et la SADC, il ravitaille les pays africains en matières premières surtout Madagascar.

Une fois les fils arrivés à Madagascar doivent tout d'abord passer un test d'échantillonnage dont le but de tester la qualité avant d'être acheminé dans les maisons de production :

- zone 1 : Andraharo
- Zone 2 : Ankorondrano
- Zone 3 :Tanjombato
- Zone 4 : Antsirabe

Par la suite, les fils sont rangés dans la salle de stockage ou « magasin de laine ». Ils sont placés sous forme de balles, superposés les unes sur les autres selon leur type et leur arrivée aussi. La société franche FLOREAL Madagascar use deux sortes de fils pour la confection des produits : les fibres naturelles d'origine animale telle que la laine ou la soie, et les fibres végétales qui sont issues de la graine transformés en coton, ou extrait de la tige (Lin, jute, chanvre) ; ou les fibres synthétiques : nylon et tergal. Ces fils peuvent être utilisés séparément mais la plupart du temps, l'usine fait un mélange de ces matières.

²⁸ GEFP

²⁹ Industrialisation, zone franche et développement socio-spatial dans les espaces insulaires. Les cas des îles de la Caraïbe et de l'île Maurice-Laurence Buzenot

II-1-2-La pré-production et le test laboratoire : des étapes primordiales pour la confection

Les fils sont à la base des productions d'articles d'habillement. Ils sont à l'origine de la dureté des pulls produits. Le test laboratoire est une manière de connaître la garantie des avant d'utiliser le fil dans les productions de pulls, on vérifie d'abord sa qualité et sa quantité au cas où ce dernier présente quelconques anomalies. Pour ce faire alors, il est important de peser les fils dès son arrivés à Madagascar et à l'usine. Par la suite, on procède à différents tests pour la qualité des fils au laboratoire. Le test fil consiste à voir plus précisément sa résistance. Puis le test de tricotabilité pour voir à quelle vitesse le fil peut tenir pendant l'étape de tricotage, cela se voit par sa fréquence de cassure à chaque cent tour. Le test visuel des bourses de laine se fait aussi dans les laboratoires afin d'éviter que cela ait des impacts sur la santé des opérateurs pendant le travail. Il est important de noter que les pièces après le lavage passent aussi au laboratoire pour vérifier différentes choses : la stabilité dimensionnelle, la solidité de teinture, la résistance aux frottements, la continuité de la couleur avant le lavage et après le lavage.

Par la suite, on procède au pré production des pulls à présent. Comme Floréal Madagascar est une usine de production internationale, il y a un département qui s'occupe uniquement de cette tâche. Chaque usine de production a ses propres départements de pré production à l'intérieur même des usines. La salle de pré production comporte une machine de tricotage, deux sortes de machines de remaillage, et une grande table pour le contrôle qualité. La réunion avec le département de production à l'île Maurice est la base de la pré production. Il faut donc bien préparer et respecter les consignes lors de cette réunion afin de pallier les éventuels problèmes qui pourraient se produire. Selon un manager de la section pré production, « après s'être habitué au travail, la réunion n'est plus qu'une simple procédure pour avoir le contrat de production au sein de l'usine ». La pré production est la réalisation des échantillons de différentes tailles définies lors de la réunion avec le département de l'île Maurice. Il faut noter que les travailleurs qui y sont doivent être qualifiés et travaille dans un rythme moyen. Tout d'abord, le temps de préparation d'une commande dure environ deux semaines.

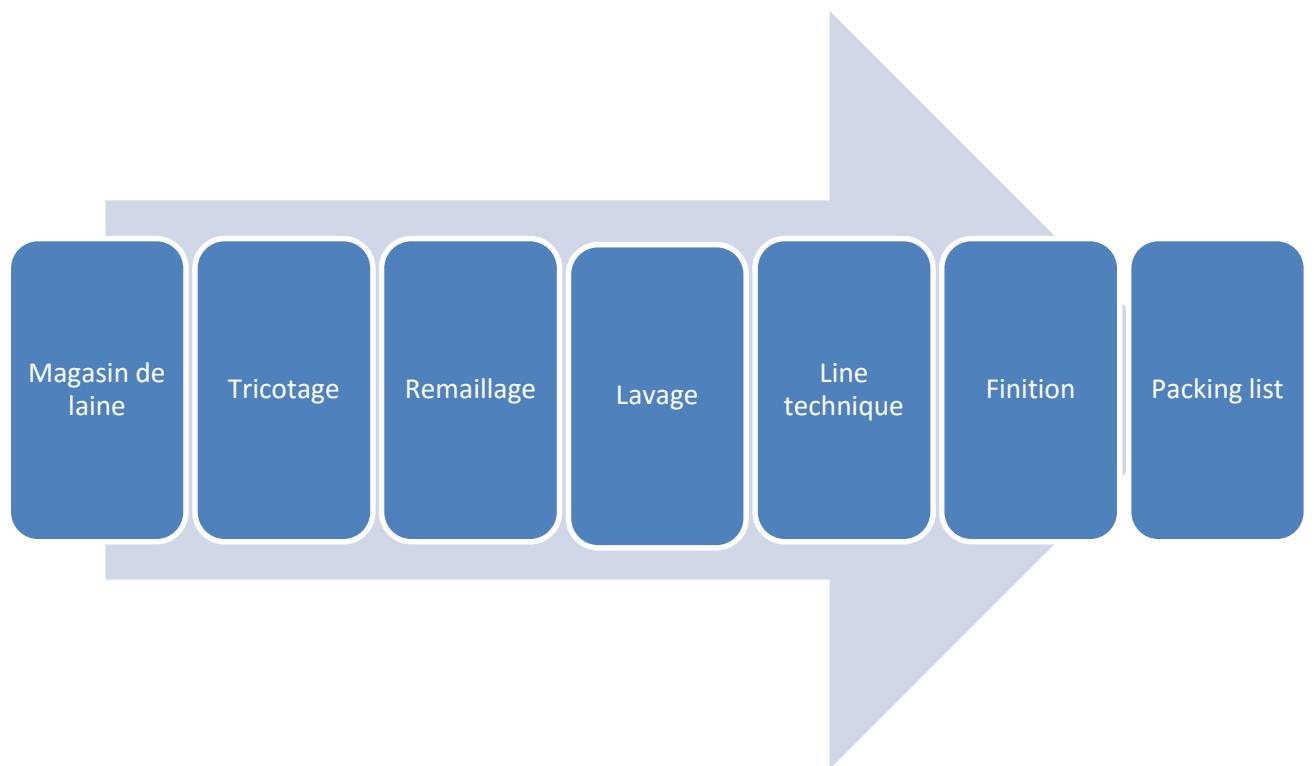
On passe au temps de préparation lorsqu'on reçoit tous les dossiers techniques de la production c'est-à-dire un échantillon au prototype, la quantité de production. La préparation à

la production se fait dans le but de familiariser l'usine et surtout l'équipe de production sur la nouvelle commande, puis d'optimiser l'efficience et la qualité en analysant tous les paramètres de production, et enfin, de s'assurer que le début du tricotage ou « star knit» sera à temps pour que les laps de temps accordés à chaque département soient bien respectés par tout le personnel. C'est aussi dans la partie pré production que les mécaniciens travaillent le plus en adaptant chaque machine à une nouvelle procédée. Lors d'une nouvelle commande, le jour même où cela commence, la maintenance des machines doit se faire régulièrement suivant le cahier des charges des mécaniciens. Il faudrait noter que les mécaniciens au sein de l'usine sont tous des Malgaches cependant, il y a une grande lacune au niveau du nombre de mécaniciens au sein de l'usine. Le nombre de mécanicien qui entretient les machines industrielles est vraiment insuffisant parce qu'un mécanicien doit entretenir une section tout entière alors que 56 opérations doivent y passer pour approuver le premier panneau qu'on appelle aussi le « stitch lenght ». En somme, au sein de l'usine 2 de Floréal par exemple, on ne compte que 16 mécaniciens dans l'ensemble. De plus, certains opérateurs ont un handicap. Dès qu'ils changent d'une machine à une autre, on constate une baisse au niveau de sa productivité. C'est pourquoi pour ne pas perturber l'équilibre de la production alors, les machines sont à peu près identiques afin que les opérateurs puissent s'adapter aussi facilement que rapidement à chaque nouvelle machine.

II-1-3- La filière de fabrication

Les industries franches Floréal Madagascar accaparent beaucoup de terrain pour leur travail de production. En matière de surface, l'usine 2 de Floréal Madagascar uniquement s'étend sur 913 Km² qui se répartissent pour la production. Pour s'organiser, le bâtiment ne possède qu'un seul étage où se trouve le magasin de laine et sont stockés les produits finis prêts à exporter ainsi que tous les bureaux administratifs. On trouve au rez-de-chaussée du bâtiment la production proprement dite.

Figure 4 : La filière de fabrication des pulls



Source : Auteur

II-1-3-1- D'un fil à un pull : des démarches à suivre

Figure 5 : Le magasin de laine



Source : Cliché de l'auteur, 2016

Telles sont les étapes à suivre pour assurer la production des pulls dans les usines de Floréal Madagascar. Tout d'abord, le magasin de laine est un endroit où les fils sont stockés dès leur arrivée au sein de l'usine en attendant leur utilisation. À noter que seuls les fils ayant réussi au test d'échantillonnage sont entreposés dans le magasin. Dans cette section, il y a au total six mains d'œuvres qui ne sont que des hommes pour travailler. En effet, leur activité consiste à faire les différents tests de fil et de les transporter d'un endroit à un autre. Entre le magasin de stockage et la section tricotage, il y a un département qu'on appelle le « Petit magasin ». On reçoit tous les fils dans la salle de stockage. Par la suite, on fait descendre la qualité suffisante pour la production au petit magasin. Ces fils sont répartis dans des cônes suivant le poids voulu pour confectionner un panneau. Après cela, les livreurs mettent trois différents types de cônes pour obtenir un ballot pour les donnés aux tricoteurs.

Figure 6 : La machine à tricoter



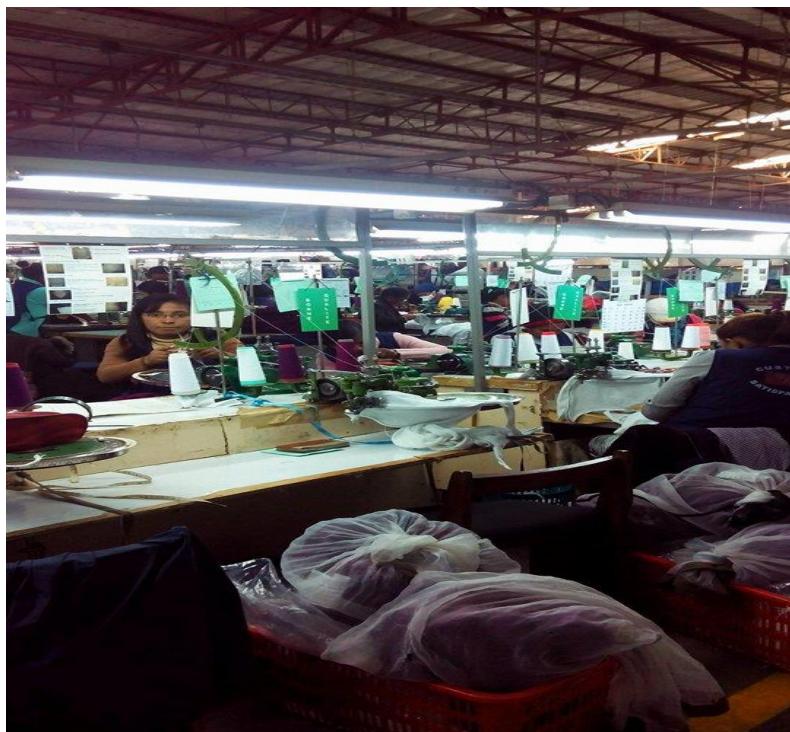
Source : Cliché de l'auteur, 2016

La production proprement dite commence par le tricotage. Pour distribuer les tâches dans section tricotage, on procède par la division des balles de fil en cônes afin de faciliter le maniement des fils et la répartition des tâches. Les fils arrivent aux mains des tricoteurs dans des ballots³⁰. Comme on vient de dire en haut, les ballots ont trois types de cône. Un fil de production utilisé pour tricoter les panneaux dos, devant, manche, col. Un fil de remaillage

³⁰ Une sorte de gros sachet en tissu

pour assembler les panneaux entre eux. Le troisième cône, un surfilage pour marquer les panneaux déjà contrôlé par les Assistants Quality Light³¹. Le nombre de main-d'œuvre y est de 128 tricoteurs, les hommes et les femmes sont à part égales puisque le maniement de la machine de tricotage est tout simplement plus évolué que celle que la population malgache utilise pour la confection des « lamba landy ». C'est surtout à ce niveau que le travail dans les industries franches est le plus pénible car les mains d'œuvres restent debout pendant leurs heures de travail tout en poussant de gauche à droite la machine. Quand une commande est complétée au tricotage, le mémo complet doit être envoyé au remaillage avec les renseignements précis et une copie envoyée au planning qualité. Aussi, un bagging³² par batch ou panneau de continuité qui respecte la couleur et la forme des panneaux doit être envoyé à la section lavage pour les traitements en machine pour toutes les commandes. C'est au niveau du tricotage et du remaillage que les AQL travaillent le plus : le cheking ou la vérification des pulls. La lampe mending est un outil qui sert à contrôler les défauts des mailles.

Figure 7: La section remaillage



Source : Cliché de l'auteur, 2016

³¹ Assistante qualité contrôle ou AQL

³² Echantillon par taille

Le remaillage est la deuxième étape de la production. C'est ici qu'intervient l'habileté des femmes malgaches dans la couture parce que le travail demande de la finesse et délicatesse. Il consiste à assembler tous les panneaux afin d'obtenir un pull. Les ballots arrivés dans la section remaillage comportent deux manches, un dos, un devant avec ou sans des poches et un capuchon. Le travail dans un remaillage doit suivre plusieurs étapes : l'assemblage de ses panneaux se fait par couture industrielle en commençant par les épaules et les manches, ensuite, les côtes du corps et les dessous du bras. Dans une deuxième étape, il s'agit de faire tous les surjets des cols, des manches, des cols et des épaules ; aussi, il faut faire une coupe des bouts des panneaux. Pour terminer le travail, il faut mettre des points d'arrêt des chaînettes sur les coutures. La stitching ou la couture est nécessaire pour le défilage du col, le coupe fil, le crochétage et la couture du col.

II-1-3-2- Du lavage au package : les étapes finales

Il faut toutefois faire remarquer que le lavage des produits textiles de toutes les usines Floréal Madagascar se fait uniquement à l'usine de Tanjombato. En effet, cette usine 3 est la seule qui possède tous les machines nécessaires en employant cent salariés pour faire toutes les tâches de lavage. La procédure se déroule en cinq étapes. Premièrement, il faut classer les ballots batch selon leur couleur, battue, poids, nature du fil et quantité. Les pulls sont triés et vérifiés par leur taille de sorte que les odeurs des produits chimiques, et les feutrages³³ sont dégagées. Le lavage se fait par machine industrielle à cause de la quantité énorme des pulls mêmes s'il peut se faire manuellement. Ensuite, il est suivi de l'essorage³⁴ et du séchage. Les travaux se font tous d'une manière industrielle. Après l'étape du lavage, les produits sont renvoyés vers leurs usines de production respectives.

Cette étape de lavage est suivie de la ligne technique qui consiste à embellir les pulls. Il s'agit de mettre les cols, les fermetures, ainsi que les boutons et les boutonnières...etc. C'est-à-dire tous les accessoires que les pulls peuvent avoir. Il s'agit d'un travail qui en majeure partie destinée pour les mains d'œuvres de sexes féminins parce qu'il nécessite de la délicatesse et d'un grand soin. La finition est équivalente au repassage des pulls. Cela se fait soit par le fer à repasser électrique ou le fer à repasser manuel. Ce type de travail aussi est une habitude pour les mains d'œuvres malgaches dans leur vie quotidienne. Le packing liste ou l'emballage des produits se fait en deux parties. La première partie est l'emballage des pulls dans un sachet. Pour fermer la boucle de production, il faut mettre en carton les produits,

³³ Présence des poils

³⁴ Action d'extraire l'eau du linge

chaque pull emballé doit passer par le détecteur de métal. Il faut noter que certains pulls ne sont pas mis en carton cependant. Dans l'ensemble, le travail dans ses sections n'est pas trop dur selon les résultats de notre enquête. Sept salariés sur dix ont confirmé cela : « on n'a pas besoin de se casser la tête pour le travail parce qu'il y a déjà des consignes à suivre, de plus que c'est rare que cela change » a dit l'une d'entre-elles.

Figure 8: La section finition et la mise en carton



Source : Cliché de l'Auteur, 2016

II-2- Des conditions de travail difficile dans les zones franches à

Antananarivo

Dans le cadre du développement socio-économique du pays, l'État s'efforce de maintenir des actions déjà entreprises de promouvoir un emploi décent par l'amélioration des conditions de travail et surtout renforcer l'appui aux couches très pauvres de la population. Les industries du textile sont d'une importance primordiale pour l'emploi dans les pays en voie de développement. Un individu qui a atteint l'âge actif et qui surtout n'est pas dans un système éducatif plus tôt que prévu a tendance à entrer dans une vie professionnelle. Il s'agit pour lui de chercher un travail rémunéré pour faire face à son train de vie quotidienne. En 2014, l'effectif total des demandeurs d'emploi atteint jusqu'à 12 672 (rapport économique MEP). La productivité et la croissance de l'emploi sont étroitement liées à l'évolution récente

de ces industries. Le taux d'activité indique à la fois le volume de l'offre de travail disponible pour l'économie, et le niveau d'insertion des individus dans le marché du travail.

II-2-1- Une activité destinée aux femmes et aux jeunes

La structure de l'emploi dénote que les entreprises franches demeurent l'une des principales sources d'emplois dans le secteur formel. Il représente 20% de l'emploi formel grâce à sa forte contribution de l'insertion professionnelle des jeunes. Les données disponibles mettent également en exergue lors de l'enquête sur terrain que les entreprises franches à Madagascar ont tendance à employer massivement les femmes et des jeunes comme main-d'œuvre. Non seulement, les enquêtes sur terrain mais aussi les données bibliographiques affichent que 70% de la main-d'œuvre employée sont des femmes³⁵.

Tableau 7: La contribution des ZF dans le secteur de l'emploi

Secteur institutionnel	2001	2002	2004	2006
Administration publique	17,4%	21,0%	19,9%	18,1%
Entreprises publiques	5,3%	7,0%	5,3%	3,00%
Entreprises privées formelles	74,1%	66,5%	72,2%	74,8%
-dont les zones franches	21,7%	10,0%	21,6%	19,2%
Entreprises associatives	3,1%	5,5%	2,7%	4,00%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : INSTAT- Direction des Statistiques industrielles

³⁵ Selon Rakotomanana Eric dans « Les entreprises franches à Madagascar : leurs marchés et leur impact sur l'économie » en 2006

Néanmoins, les chiffres ont baissé deux fois en 2002, cela résulte de la crise politique que l'État a subie. Deux ans après, les entreprises franches ont repris leur train de vie normal grâce à l'effort fait dans le secteur pour que les étrangers investissent le plus. La moyenne d'âge des ouvriers travaillant dans les entreprises franches textiles varie de 20 à 35 ans et la majeure partie est composée de femmes. De plus, une étude effectuée par le BIT sur l'état des lieux des entreprises franches à Madagascar en 2007 a établi que 71,1% des employés sont des femmes et 28,9% sont des hommes. Cette proportion est aussi confirmée par nos propres enquêtes lors du stage dans l'usine d'Ankorondrano et Tanjombato. Cette situation peut s'expliquer à cause des habiletés de faire les choses avec un plus grand soin de la femme, ce qui est tout à fait naturel chez eux. Aussi, les hommes sont moins encouragés à se porter candidats au travail de la zone franche. Il n'est important que de savoir que dans la section remaillage, il n'y a que des femmes qui y travaillent parce que l'utilisation des machines industrielle à coudre requiert beaucoup plus les talents d'une femme. La prédominance des femmes dans les zones franches industrielles s'explique aussi par la nature des tâches qu'il faut faire. Le contrôle de la qualité est un travail qui nécessite beaucoup d'attention. Aussi, le pliage et la mise en carton des pulls doivent être faits avec délicatesse et plus d'esthétique. Il y a d'autres travaux qui a besoin d'être fait que par les femmes comme les broderies.

Tableau 8: La statistique des employés dans les EF

Critère	Caractéristique	Homme	Femme	Ensemble
Effectif par sexe	-	28,9%	71,1%	100%
Age moyen	-	27ans	28ans	28ans
Situation matrimoniale	Célibataire	25,9%	25,5	25,6%
	Marié	65,7%	65,2%	65,4%
	Divorcé	5,6 %	7,9%	7,1%
	Union libre	2,8%	1,4%	1,8%
	Total	100%	100%	100%
Taille ménage	-	04	04	04
Eloignement domicile/lieu de travail	Moins de 1km	15,2%	16,0%	15,7%
	1 à 5km	53,9%	47,4%	49,5%
	Plus de 5 Km	30,9%	36,6%	34,7%
	Total	100%	100%	100%

Source : Rapport GEC en 2005, travaux d'actualisation 2007

Le tableau N°08 indique quelles les personnes de sexe féminin sont encore le plus présent dans les zones franches industrielles. Il s'agit surtout de femmes à lourdes tâches au niveau social parce que 65,2% sont des femmes mariées, ce qui veut dire qu'elles ont une famille en charge, de plus, la taille des ménages dans les zones franches sont au nombre de quatre. 5,4% de ses femmes sont aussi divorcés, ce qui incluent qu'elles doivent assumer le rôle de père et de mère dans son foyer. L'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail est un point important parce que cela entre dans le critère de qualification des personnels qui sera évoqué dans le troisième titre de ce chapitre. Il faudrait noter que parmi l'ensemble des travailleurs déplacés, les femmes sont majoritaires pour 52% contre 48% pour les hommes.

II-2-2- Des personnes sans expérience professionnelles et de niveaux d'instruction faibles

Dans les pays en développement, les jeunes n'arrivent pas à bout de leurs éducations face à des problèmes sociaux qu'ils subissent dans leur milieu. Un individu qui a atteint l'âge actif et qui surtout n'est pas dans un système éducatif plus tôt que prévu a tendance à entrer dans une vie professionnelle. Il s'agit pour lui de chercher un travail rémunéré pour faire face à son train de vie quotidienne. En 2014, l'effectif total des demandeurs d'emploi atteint jusqu'à 12 672³⁶. La population active est composée des personnes qui occupe un emploi et celles qui sont à la recherche d'emploi qu'on appelle couramment les chômeurs. Le commencement d'un emploi dépend de la situation sociale de l'individu. Les personnes sont face à une grande difficulté dans le monde du travail. Compte tenu des limites au niveau des ressources en matière de formation professionnelle, les carences dans le domaine des recherches pour le développement, et les problèmes liés à l'inadéquation formation-emploi, le niveau d'instruction de la population active est relativement faible dans le pays. En 2010, seulement 14% des actifs dépassent le niveau primaire. Les jeunes qui ont suivi des études de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire dominent dans le cadre de demandeurs d'emploi.

³⁶ Selon le Rapport économique MEP

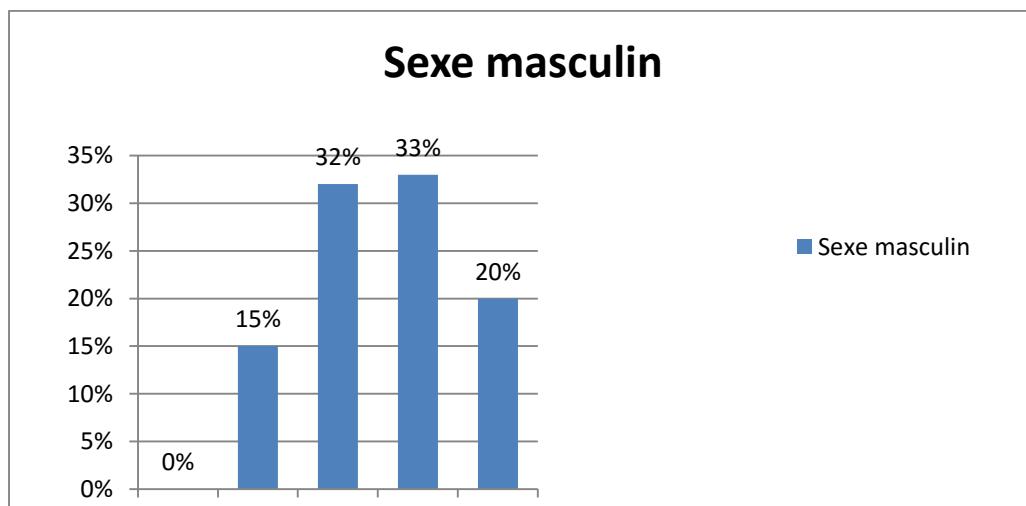
Tableau 9: Le niveau d'éducation des employés dans les EF

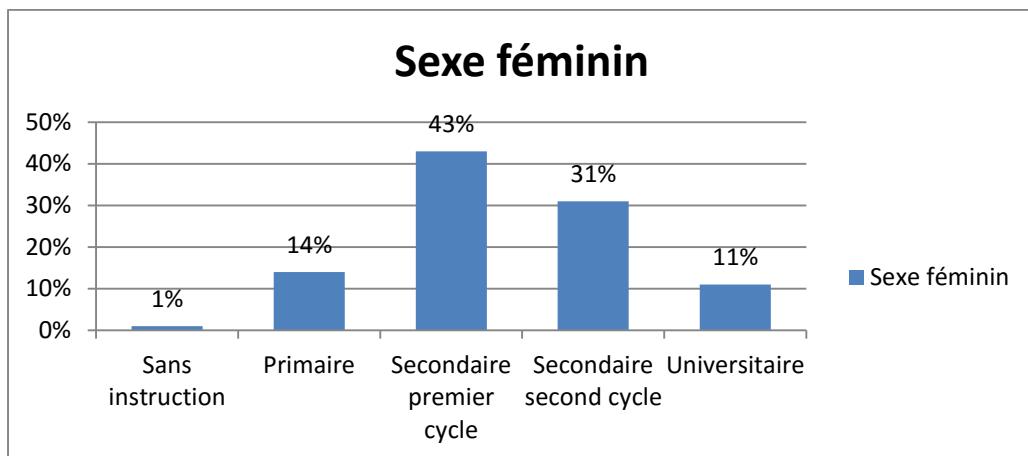
Sans les éducations de base	Education de base	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Non dénommé	Ensemble
46,61	35,82	6,10	3,34	1,35	100,00

Source : SMTFPC/ DRT/ MFPTLS

Pour les travailleurs qui sont dans l'industrie textile, le niveau d'instruction n'est pas élevé. En effet, la grande majorité des travailleurs a fait au moins les classes secondaires du premier cycle mais une différence des effectifs des deux sexes. En effet, les femmes sont beaucoup plus nombreuses par rapport aux hommes. Les travailleurs n'ayant pas achevé le cycle de l'enseignement primaire et sont qualifiés comme des personnes sans instructions ne représentent que 1% de l'ensemble pour les femmes alors que pour les hommes, on n'en trouve pas. En ce qui concerne les travailleurs ayant le niveau d'enseignement de second cycle et ont eu leur baccalauréat ont un chiffre assez élevé, soit 33% pour les hommes et 31 % pour les hommes. Pour ce qui est des enseignements universitaires, les hommes ont un avantage sur les femmes car seulement 11% des femmes ont fréquenté l'université alors que les hommes en sont à 20%.

Graphique 3: Le niveau d'instruction par sexe dans les EF





Source : Enquête de l'auteur

2-2-3- Un manque de personnel qualifié par rapport aux besoins de l'entreprise

La contribution du capital humain à la croissance économique est importante. Environ 300 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. En effet, la plupart des personnes qui sont à la recherche d'emplois sont des novices. Ils sont en grand nombre soit 62% des demandeurs alors que ce qui a déjà travaillé ne représente que 38%. Cela peut s'expliquer par deux situations. Tout d'abord, le nombre de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année ne cesse d'augmenter alors que les postes à pouvoirs n'arrivent pas à satisfaire les demandes. Ces jeunes qui arrivent sont soit des jeunes bacheliers soient ils sont obligés d'arrêter leurs études afin de subvenir à ses propres besoins mais surtout d'une autre personne.

Tableau 10: La situation des travailleurs dans les EF

Ayant déjà travaillé			Son 1 ^{er} emploi			En quête de travail		
Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
2 246	2 569	4 815	3 798	4 059	7 857	6 367	6 305	12 672

Source : Ministère de la Fonction Publique du Travail et des Lois Sociales

L'offre de l'emploi formel public est très limitée et demande un niveau d'éducation élevé alors que 33 % des actifs sont sans instructions, 52 % ont le niveau primaire. En milieu

urbain, 14 % des actifs ont le niveau primaire contre 11 % en milieu rural. Seuls 2,8 % des actifs ont le niveau universitaire. Le taux sous-emploi s'élève à 42%³⁷ en 2015. En effet, l'emploi ne convient pas aux études faites pour les jeunes diplômés. L'inadéquation entre l'offre et la demande pénalise beaucoup d'actifs. Il faut noter que globalement, les personnes en difficultés sociales sont les plus présents dans les usines franches. Seul, les personnels qualifiés comme cadre au sein de l'entreprise ont le niveau d'instruction moyen. Les diplômes de ses cadres varient entre le DTS ou le diplôme de technicien Supérieur et le doctorat selon les enquêtes sur terrain.

Tableau 11: Le niveau d'instruction dans les EF

Niveau d'instruction	Pourcentage
DTS	44,9
Licence	16,3
Bacc+4	18,4
Bacc+5	7,1
Doctorat	2,0
Autres	8,2
Ne se prononce pas	3,1
Total	100

Source : Enquête sur terrain

Afin d'équilibrer le marché de l'emploi dans les entreprises franches, les mains d'œuvres à leur arrivée bénéficient d'une formation qui est caractérisée par la formation d'un minimum de savoir sur leur travail. Mais à part cela, il faut faire savoir qu'il n'y a qu'une seule institution privée qui offre la formation pour entrer dans les zones franches à savoir l'École de Coupe et Couture Volana³⁸.

³⁷ INSTAT

³⁸ ECCOVA

CONCLUSION DE LA PARTIE

Pressée par la mondialisation et la globalisation de l'économie internationale, la politique à Madagascar s'est orientée vers la libéralisation de son économie. Le pays a favorisé la création de la zone franche industrielle³⁹ dans les années 90. L'industrie textile à elle seule regroupe 64% des entreprises malgaches et se concentre tous dans la capitale pour diverses raisons sans parler de la pression démographique urbain. Ses industries textiles jouent un rôle important dans l'atténuation de la pauvreté et du chômage. Aussi, ils adhèrent successivement dans plusieurs groupements économiques régionaux et surtout l'AGOA qui lui a permis d'importer ses produits de matières premières vers l'Afrique et d'exporter massivement, ce qui fait profiter les investissements directs Étrangers à s'implanter à Madagascar. Les relations commerciales et l'implantation des IDE sont aussi encouragées dans le pays par le GEFP, un organisme qui a toutes ses branches partout. Le secteur textile est le plus gagnant à cause de ses nombreux avantages au sein du pays et sur le marché extérieur.

³⁹ ZFI

Deuxième partie : Des retombées économiques palpables à l'échelle locale

Le phénomène de la globalisation et de la mondialisation qui s'est propagé au cours des dernières décennies exige une plus grande libéralisation des échanges entre les différents pays du monde. En 1975, la montée au pouvoir du président Didier Ratsiraka en adoptant la nationalisation et l'ouverture de l'économie malgache comme politique de l'État marque l'avènement de la deuxième république malgache. Il s'agit d'un engagement dans un processus de transformation structurelle impliquant une augmentation de la part des industries et des services modernes dans la production, en s'efforçant de passer d'un secteur à faible productivité à une plus forte productivité. La vision des acteurs évoluant dans l'environnement des investissements est très importante pour le développement des activités économiques. La filière textile est perçue à Madagascar comme une issue de sortie, du moins pour atténuer la pauvreté et le taux de chômage pour la population locale.

Chapitre III : Les industries textiles à Antananarivo, un pôle d'attraction

Dans le monde, les estimations indiquent que les zones franches industrielles employaient 63 millions de personnes en 2005- 2006. Le principal secteur à forte intégration de main-d'œuvre reste incontestablement le textile. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans son rapport en 1998, «l'un des principaux indicateurs du succès d'une stratégie de zone franche d'exportation est le nombre d'emplois qu'il crée». La ville d'Antananarivo un grand nombre de main-d'œuvre sur le marché du travail dans les villes urbaines comme Antananarivo. Il prévoit de créer des emplois en s'investissant forts dans l'implantation des zones franches dans la capitale.

III-1- Des intérêts économiques pour les employés

Les entreprises franches sont soumises à un procédé juridique en matière de droit du travail, qui offre plusieurs avantages considérables pour ses travailleurs. Le cadre qui régit les personnels des industries franches de Madagascar est stipulé dans l'article 5⁴⁰ de la loi sur les zones franches en 2007. Le Code du travail ne se contente pas de déterminer les conditions de rémunération des travailleurs, la loi assure également que le paiement des salaires soit effectif. La législation en vigueur note alors que l'employeur est débiteur de la somme convenue dans le contrat de travail de son salarié. Les salariés doivent percevoir leurs rémunérations en Ariary sur le territoire national.

⁴⁰ Toute liberté est accordée à l'Entreprise Franche pour la gestion de son personnel dans le cadre du Code de travail et du Code de prévoyance sociale ainsi que des dispositions particulières de la présente loi.

III-1-1- Des avantages offert par la société à ses employés

Les sociétés qui usent des services de toutes les personnes sont tenus de rémunérer les employés. En général, les conditions de rémunération respectent bien les contrats établis entre salarié et employeur. À part le salaire de base que les employés reçoivent mensuellement, les travailleurs touchent différentes primes. Tout d'abord, la prime de rendement s'ajoute grâce à la productivité de chaque travailleur, dépende de des quantités et de la qualité produites mensuellement, ce qui fait qu'elle est individuellement. Pour les employés de la société Floréal Madagascar, cette prime de productivité n'est pas constante et les employés ne sont pas satisfaits dans ce calcul de prime. Ensuite, la prime de présence s'applique totalement à chaque travailleur qui est toujours présent et à l'heure. Selon le service comptable de l'usine Floréal Madagascar, cette prime est dégressive en fonction du nombre d'absences des travailleurs. En troisième lieu, la prime de projet est la prime collective pour tous les meilleurs travailleurs par section grâce à leur productivité d'ensemble. Cependant, chaque année, les meilleurs travailleurs de chaque département ont l'occasion de faire une visite d'une usine du groupe CIEL textile à l'étranger.

Aussi, les indemnités de transports sont versées chaque mois tout en tenant compte si le travailleur n'a pas pris le personnel. Le service de transport est réservé pour ce qui rentre à partir de 20 heures du soir. Il y a aussi un bon de repas pour chaque salarié en fonction du nombre de jours qu'il travaille et s'il fait huit heures d'affilée. Le droit à l'assistance maternelle des enfants malades est respecté par la société, il y a aussi du droit à l'allaitement des nouveau-nés. Une infime partie des travailleurs affirment que leur absence en cas de maladie de leurs enfants a été déduite de leur salaire ou de leur solde de congé.

L'affiliation des entreprises franches à la prévoyance sociale telle que la CNAPS et OSTIE OU AMIT est très remarquable. 88% des industries franches y sont membres. La CNAPS s'investit dans le contrôle des mesures de prévention des accidents et l'évaluation des risques. La majeure partie des travailleurs dont 89% pour les ouvriers et 99% pour les cadres jouit d'un régime de soins médicaux dans son enceinte de son travail. L'article 17 dans le « décret 2003-1162 » portants organisation de la médecine d'entreprise indique que : « **Tous les employeurs visés à l'article premier du présent texte sont tenus d'adhérer à un service médical interentreprises, ou éventuellement de participer à sa création, lorsqu'ils sont situés dans un rayon de trente kilomètres d'un service médical interentreprises existant, ou dans une localité où l'emploi de travailleurs rend**

nécessaire la création d'un tel service. ». La création d'un service médical interentreprises est obligatoire dans le cas d'emploi par les entreprises d'au moins mille cinq cents travailleurs (1500) dans l'enceinte de l'entreprise.

Deux entreprises franches sur trois sont membres adhérents à l'OSTIE. Selon les informations de l'OSTIE, les mains d'oeuvres constituent les principaux malades causés par des cas d'accidents de travail. Les travailleurs dans la société franche Floréal Madagascar bénéficient également des droits aux congés et les permissions exceptionnelles. Les congés annuels sont programmés par les employeurs deux semaines à l'avance pour les congés de longue durée alors que les permissions sont imprévisibles puisque cela est accordé seulement en cas d'urgence. Il faudrait savoir que la société offre une indemnité à part au cas où ces droits ne sont pas acquis. Durant les saisons hautes, les congés et les permissions sont très difficiles à obtenir.

La législation malgache garantit la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise en ayant des délégués de personnel. Pour cela, une formation a été organisée par le GEFP pour faire connaitre les droits des travailleurs. Selon le Bureau International de Travail⁴¹, seulement 17% des travailleurs ont recours à ce type d'organisation dans le cadre de leur travail. Certains travailleurs craignent les conséquences s'ils prennent part dans ses activités. D'autre part, de lourdes charges de travail ne leur laisse pas le temps d'y adhérer. Pendant l'intervention sur terrain au sein de l'usine, on a pu assister à l'élection des délégués de personnel où l'on a constaté qu'ils sont encore en faible quantité à appartenir à ses associations. Pour le compte de l'usine Floréal, il y a plusieurs organisations syndicales à savoir la FISEMARE⁴², la SECAIMA⁴³, et l'IGTM.

III-1-2- La société franche Floréal au service de la population

L'Afrique est un continent vulnérable et où on rencontre les plus pires faces de la pauvreté. Madagascar est un pays parmi les plus pauvres. L'environnement des entreprises se développant à Madagascar évolue constamment. Participer à des actions communautaires est essentiel pour les entreprises qui veulent se différencier des autres et ainsi avoir un grand impact positif du concept de responsabilité. Pour booster son image Floréal Madagascar a adopté une nouvelle stratégie dans son environnement social. C'est pourquoi, le groupe Ciel

⁴¹ BIT

⁴² Fikambanan'ny Sendikan'ny Mpiasa Malagasy Revolutionnaire

⁴³ Sindicat an'ny Kristianina malagasy

Healthcare même soutient et finance les actions que le Ciel textile entreprend à Madagascar. Le plus récent de ses activités remonte le 12 novembre 2017. Il s'agit d'une activité des trois usines qui se trouvait à Antananarivo pour collecter un fond afin d'aider la population la plus démunie de la ville. Récemment, on a su que le fonds a été utilisé pour aider les sinistres du passage du cyclone AVA cette année. Pour l'usine 1, ses collectes de fonds ont en principe servi pour aider la population locale du Fokontany Andraharo. Ses collectes ont permis de remplacer les tableaux et les bancs de l'EPP de son quartier. Au mois de juin dernier, il distribuait des jouets et des lampions pour les enfants du quartier. Pour ce qui en est de l'usine qui se trouve à Ankorondrano, c'était surtout la population de ce fokontany qui bénéficiait de toutes ses collectes de fonds. L'usine distribuait du riz, des produits de première nécessité ainsi que des habits collectés. Les collectes de fonds se basent sur des opérations auxquels tous les travailleurs sans exception prennent part. Cette participation se fait par la vente des billets ou la distribution de cadeau. Il y avait différentes sortes de billets pour chaque collecte de fond : les opérations chocolat ou les opérations soupes et tant bien d'autres choses.

La société franche Floréal aussi, avec le Ciel Healthcare Africa s'est portée volontaire à aider les «enfants du soleil ». Il s'agit d'une association à but non lucratif qui aide les enfants de la rue. L'association accueille des enfants dans un foyer et leur offre de quoi manger. Alors, en 2016, les quatre usines ont organisé ensemble un «diner dansant» pour collecter le maximum de fond. C'est là que le Ciel Healthcare Africa entre en jeu parce qu'il a proposé de récompenser le double de la somme d'argent recueillie lors de ce gala de bienfaisance.

III-1-3- L'attraction des usines dans la ville d'Antananarivo et ses alentours

En 2007, 120 000 employés travaillent dans le secteur secondaire et 84.544⁴⁴ d'entre eux sont estimés qu'ils travaillent dans le domaine de l'industrie textile. Les données récentes sur l'évolution de l'emploi n'ont pas révélé une modification importante sur la situation des zones franches à Madagascar. 80% de la valeur totale travailleuse sont employés dans la filière textile. Pour ce qui en est des salariés de la société zone franche Floréal Madagascar, chaque usine emploie près de 1500 employés lors de notre descente sur terrain. Les données mettent en exergue quelques caractéristiques générales de la situation des industries franches

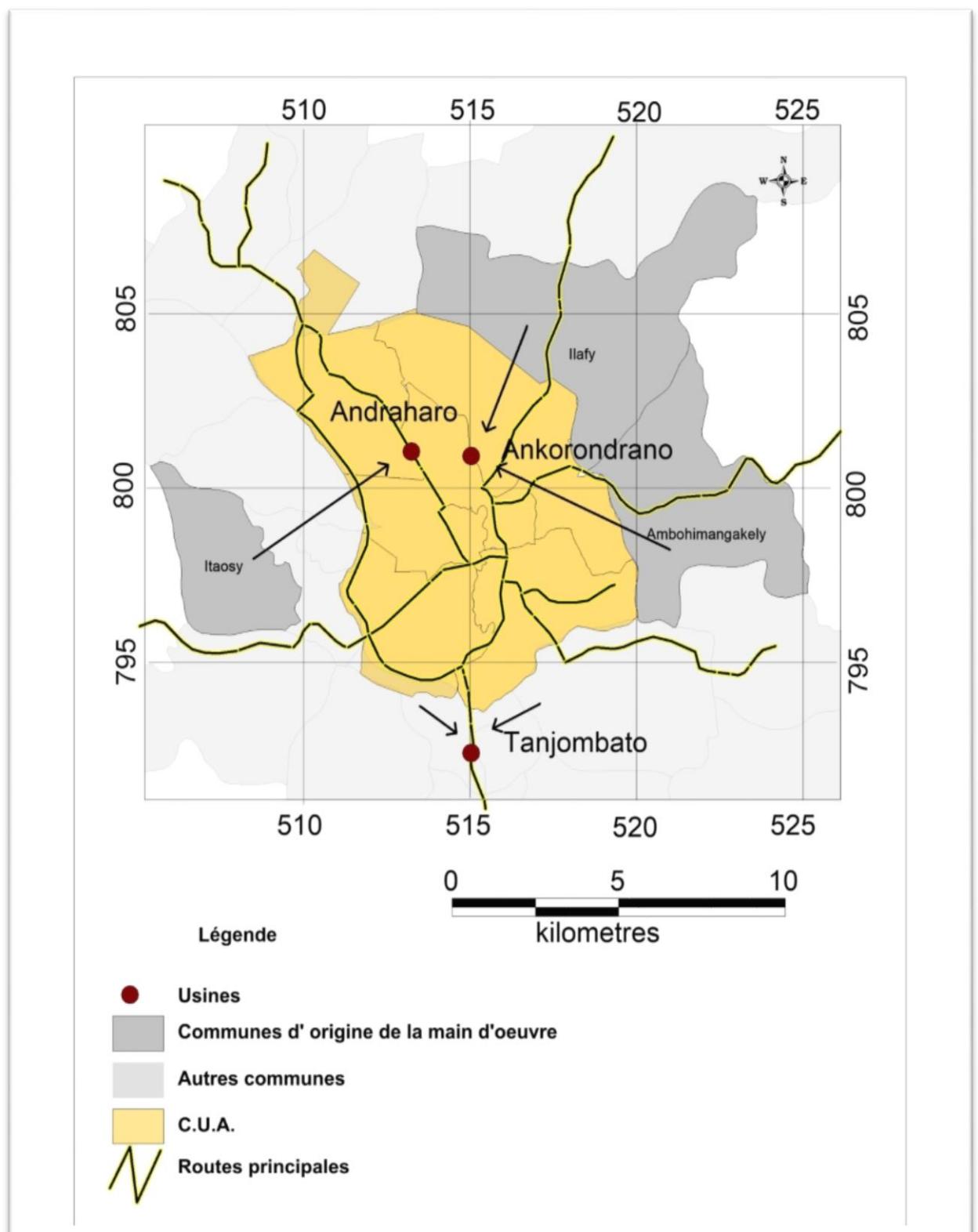
⁴⁴ Chiffres selon l'EDBM

à Madagascar. Tout d'abord, on constate la présence massive des jeunes dans le domaine du secteur textile. Ce sont des jeunes qui viennent tout juste de finir leur étude supérieure ou leur enseignement secondaire. Ces jeunes diplômés dominent en grande partie ce secteur, ils représentent respectivement 46,61 % et 35,82 % de l'effectif total. Cela peut s'expliquer pour la raison que le travail dans les usines requiert du dynamisme et d'une facilité d'adaptation rapide. De plus, c'est pendant la jeunesse qu'on est en quête de son premier emploi, cette valeur est estimée à 62,0% du total. Aussi, 38% des demandeurs d'emplois ont déjà travaillé auparavant, et le reste est constitué par ce qui a été licencié de leur travail d'avant et sont obligé de rechercher ailleurs. Les licenciements se font de plus en plus habituels depuis l'entrée de Madagascar à l'AGOA à cause de l'instabilité politique du pays. D'après notre descente sur terrain, 86% des employés sont des jeunes au sein de l'usine.

D'une autre part, une grande partie des travailleurs en zones franches habitent loin de leur travail, rares sont ceux qui habitent près, de ce fait, ils parcourent un long trajet avant d'arriver à l'usine de production. Pour ce qui en est des travailleurs de Floréal Madagascar, on constate une forte migration pendulaire des employés avant les heures de travail. Dans notre enquête, on a pu voir que les travailleurs dans les zones habitent en périphérie de la ville⁴⁵.

⁴⁵ Itaosy, Ambohimanarina, Tanjombato, Ambohimangakely, Andraisoro, Andoharnofotsy... etc.

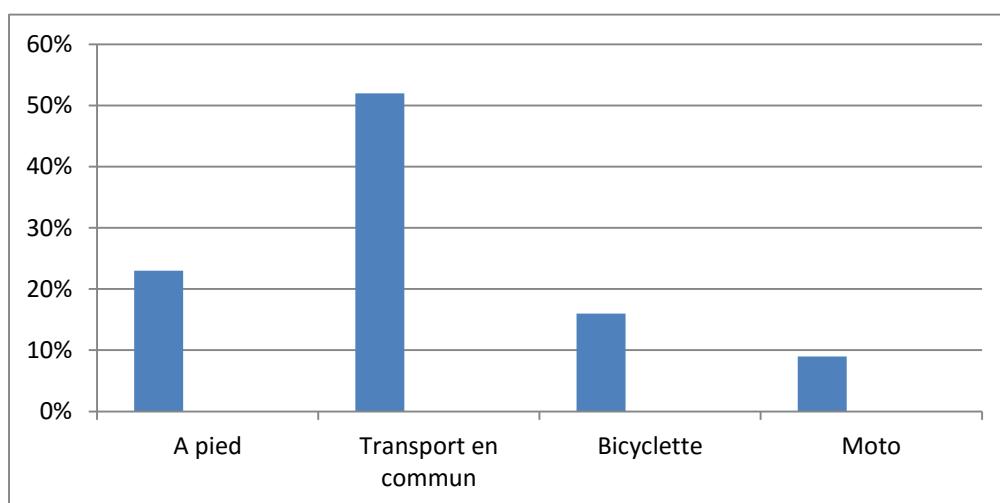
Carte 4 : La migration pendulaire des employés de l'usine Franche Floréal Madagascar



Source : Conception de l'Auteur

Leur moyen de déplacement est très varié et dépend surtout du niveau social. Les mains d'œuvres qui sont en période d'essai marchent à pied une heure ou deux avant d'y arriver. De temps en temps, ils font des autostops, mais compte tenu de la situation d'insécurité actuelle, cela devient rare. Une majorité importante des salariés utilisent des moyens de locomotion à deux roues surtout les bicyclettes. On remarque aussi des motos, cela représente la moitié des bicyclettes. Ils appartiennent aux mains d'œuvres permanentes et des cadres. Le reste des travailleurs prennent le transport en commun.

Graphique 4: La statistique des moyens de déplacements des employés



Source : Enquête de l'Auteur, Juillet 2017

La situation des emplois dans les zones franches n'est pas stable, 90% des travailleurs ont une situation d'ancienneté moins de trois ans, les nouvelles recrues dominent la société franche. Selon les résultats de l'enquête, les travailleurs qui ont moins de 1 an d'ancienneté représentent 33 %. Le travail dans le secteur textile accepte de faire appel à des salariés non qualifiés, ce qui est caractérisé par le « sous-emploi » car il permet de combler les lacunes qui existent entre le chômage et les emplois créés dans les villes. L'implantation des entreprises industrielles engendre une situation de pression démographique causée par l'exode rural des personnes à la recherche de travail dans les villes. D'un autre côté, pour mesurer l'attraction des zones franches à la création d'emplois, il faut tenir compte des postes de travail engendrés indirectement par les entreprises sises dans les zones. Ces emplois indirects dont l'économie domestique se créent dans les activités de service. À titre d'illustration, pour le transport, la mobilité pendulaire des salariés favorise l'extension des transports en commun : la création de ligne 147 est en majeure partie à cause

des salariés qui travaillent dans l’usine franche «Akanjo » sis au terminus de cette ligne. Aussi, la prolifération des restaurants et gargotes aux alentours de ses zones franches sont très importants. En effet, à côté du portail de ses usines, il y a toujours des personnes qui vendent à manger prêts à emporter. Et même à l’intérieur de l’usine, il y a des petits commerces de produits de beauté des travailleurs pour augmenter leurs revenus.

III-1-4- Des retombées économiques aux impacts environnementales

Au cours des années 1960, l’environnement est apparu comme une question de plus en plus préoccupante. Les milieux naturels reculaient rapidement devant les avancées de l’urbanisme et des industries. Lors de la conférence de Rio de Janeiro en 1992, le respect de l’environnement est l’une des conditions du développement durable alors que leurs impacts sur l’environnement peuvent bien être directs en raison de la nature des activités sur le site de production. C’est pour cette raison qu’il a été créée « l’Etude d’Impact Environnemental » ou EIE pour obtenir le « *quitus environnemental* » de chaque industrie de production. Il s’agit d’un outil de planification et de gestion des activités de développement dans les usines de production. Pour les pays dits «en voie de développement», ce sont surtout les grands bailleurs de fonds internationaux, principalement la Banque mondiale qui ont imposé la préoccupation et le devenir de l’environnement au début. Pour ce qui en est des industries de Floréal Ltd, les risques environnementaux que peuvent engendrer ses activités viennent surtout des produits chimiques après le lavage de ces produits. Dans ce cas, le traitement des eaux usées se fait uniquement à l’usine³ situés à Tanjombato seulement. Pour se faire, les déchets liquides utilisés par l’usine de production du Floréal sont évacuées vers la station d’épurement ou station des eaux usées de Filatex pour être traiter en matière d’odeur, de couleur et sans résidus. En effet, l’usine est en coopération avec le groupe Filatex dans le suivi et le respect des eaux déversées à la rivière de l’Ikopa. Pour être crédible dans ses opérations, l’usine de Floréal Madagascar envoi chaque mois un échantillon après traitements des eaux auprès de l’Etat. L’analyse se fait à l’Institut Pasteur.

Toujours dans le cadre du respect de l’environnement, chaque usine de production de l’industrie franche Floréal Madagascar fait le recyclage de ses déchets solides. Dans ce cas, le système de tri s’imposait. Les papiers ainsi que tous ce qui est combustible sont utilisées pour la chaudière afin de remplacer les bois de chauffe. L’enquête menée auprès des responsables de chaque usine nous indique que ce système a été mis en place dans le courant de l’année

2001. Aussi, pour le respect de l'environnement, il a été conçu dans l'enceinte des usines de Floréal des espaces verts qui sont entretenus à tour de rôle par section de production. Leur contribution consiste à arroser tous les plantes chaque lundi.

Figure 9 : Un espace vert devant l'entrée de l'usine 2 à Ankorondrano



Source : Cliché de l'Auteur, Juin 2016

III-2- Floréal Madagascar, toujours à la demande de nouveaux employés

Les règles qui concernent le travail à Madagascar sont régies par le « Code du travail ». Il est applicable à tous les travailleurs dont le contrat de travail, quelle que soit sa forme, est exécutée à Madagascar. La structure de l'emploi dans les entreprises franches à Madagascar demeure l'une des principales sources d'emplois dans le secteur formel. Les entreprises franches prédominent les emplois formels, ce qui représente 20% du total de ce dernier.

III-2-1- Les employés sous contrat CDD et CDI

Les politiques d'élaboration de contrat de travail adoptées dans les entreprises varient en fonction de la tendance de gestion du personnel et du besoin de chaque entreprise. D'une manière générale, le secteur des entreprises franches se caractérise par une nette tendance à engager ses employés par des contrats selon la loi N°94-029 du 25 août 1995 portant Code du Travail : « Art. 17. – Le contrat de travail est soumis aux règles de droit commun, notamment : le consentement des parties, la capacité de contracter, un objet certain et une cause licite. Les contrats de travail sont passés librement, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public. Il doit être constaté par un écrit précisant au moins la fonction, la catégorie professionnelle, l'indice minimum de classification, le salaire du travailleur et la date d'effet du contrat». Durant les cinq dernières années, la société a toujours recours au type de contrat déterminé. Il s'agit surtout des employés qui travaillent pour des horaires non permanents, parfois il y a un tour de rotation. 39%⁴⁶ des travailleurs sont titulaires d'un contrat à Durée Déterminée⁴⁷. Ce sont les travailleurs qui sont embauchés lors des saisons hautes dans les zones franches. Selon la règle générale, la procédure à suivre pour qu'un contrat à durée déterminée devienne un contrat à durée indéterminée fonctionné comme suit : il faudrait que le travailleur passe un contrat de trois mois qui est renouvelable pour trois mois de plus. Le salarié doit faire acte de bonne production en matière de quantité et qualité durant ses périodes d'essai. Les CDI actuels ont déjà tous passé cette étape, seulement que de nos jours, avoir un contrat CDI se font exceptionnels en raison de l'instabilité des sociétés engendrées par la méfiance des clients en vue de la tendance politique de l'État.

⁴⁶ Selon INSTAT-Direction des industries

⁴⁷ CDD

Pour le reste, c'est-à-dire 61% de ses employés sont détenteurs de Contrat à Durée Indéterminée⁴⁸. Il s'agit des travailleurs qui suffisent pour assurer en temps plein la production de l'industrie en temps normale. Ces salariés travaillent dans l'entreprise depuis des années. La plupart d'entre eux affirment que les vagues de travailleurs qui sont entrés étant de leur promotion ont déjà été licenciés. En ce qui concerne le mode de paiement, dans les années 90, la tendance pour rémunérer les salariés de leur est de payer à la base, c'est-à-dire qu'il y a une sorte de barème au sein de l'entreprise qui affiche la catégorie d'une telle attribution avec la rémunération correspondante. 48%⁴⁹ des travailleurs affirment cette situation, ce sont surtout ceux qui sont des CDI avant 2010. À la suite, il existait une sorte de rémunération au temps pour les mains d'œuvres. Comme son nom l'indique, il consiste à rémunérer le temps de travail d'un travailleur, ce qui représente 37% de la situation des travailleurs. En 2014, arrivait une nouvelle forme de système de rémunération des travailleurs : le salaire dépend du travail fourni, c'est le travail payé à la pièce. Cela représente les 15% des travailleurs dans l'usine. Ce sont eux qui sont les plus désavantageux en matière de rémunération. Le montant des rémunérations est dans la plupart des cas décidés unilatéralement par les employeurs, 10% d'entre eux déclarent avoir eu la possibilité de négocier avec leur système de rémunération. D'après notre enquête, les cadres dirigeants estiment que les salariés à différentes formes de rémunérations ayant le même poste touchent à peu près le même salaire chaque mois.

III-2-2- Les employés journaliers et ceux qui sont à la recherche de travail au portail

La plupart des agences officielles à Madagascar ignorent le recrutement dans les usines de production des industries franches. Ce type de recourt peu recommandés et met du temps pour avoir des mains d'œuvres alors que devant les portails des usines existent déjà des personnes aptes à travailler de suite. De ce fait, les recrutements dans les zones franches s'effectuent par le tri des ouvriers qui se trouvent devant le grand portail des usines de production. En effet, chaque jour, afin d'assurer la livraison d'une commande à temps, les usines de production dans la ville et surtout pour le cas de la zone franche Floréal à Madagascar, ont recours à engager quelques ouvriers qui attendent devant leur porte. Les

⁴⁸ CDI

⁴⁹ Donnés service comptable Floréal Ankorondrano- Auteur

horaires pour ce recrutement le matin est de huit heures jusqu'à neuf heures trente tandis que l'après-midi se fait de quatorze heures à quatorze heures trente. Ces derniers attendent que se fasse un recrutement direct par les chefs sections. En général, les ouvriers qui sont recrutés de cette manière disposent déjà d'une expérience professionnelle, ce qui les favorise davantage que les autres pour une poste vacante au sein de l'industrie. De plus, les relations personnelles jouent de grands rôles dans ce genre de recrutement direct. 83%⁵⁰ des travailleurs embauchés affirment avoir connaissance des recruteurs d'une manière professionnelle ou familiale ou autre. Les personnes recrutées travaillent dans l'usine en général dans un court délai, pour deux jours jusqu'à une semaine. Ils servent des fois à terminer à temps la commande ouachever rapidement la commande parce qu'une autre est en train de commencer. Des fois aussi, ces ouvriers remplacent ceux qui ont pris congé alors que l'effectif ne comble pas leur absence lorsqu'ils sont trop nombreux à être déficients. En principe, les travailleurs recrutés ne sont pas beaucoup nombreux. Le matin, la société engage cinq à huit⁵¹ ouvriers alors que l'après-midi, ils n'en prennent que deux ou trois.

Comme il s'agit de combler le manque dans les industries, les usines sont en effectif suffisant pour assurer leur production journalière, par conséquent, il peut s'en passer de ce type de service parfois. Il faudrait noter aussi que c'est par cette voie de recrutement que 73%⁵² des travailleurs au sein des usines franches arrivent à avoir leur place. Mais à part cette situation, les recrutements internes prennent une part importante dans la recherche de nouvelle personnelle. En effet, pour travailler dans ses usines, il faut avoir une certaine relation avec les personnels parce que les recrutements massifs ne s'affichent pas dans les annonces. Ils sont peu utilisés voire même inexistant en matière d'appel à candidatures. Ses employés journaliers ont un contrat verbal au début. C'est par la suite qu'on obtienne des contrats écrits. Ceux qui s'engagent pour un contrat déterminé et indéterminé apportent plusieurs pièces justificatives tandis que pour eux, pour travailler, ils n'apportent que leur Carte d'identité Nationale⁵³.

⁵⁰ Enquêtes de l'auteur

⁵¹ Idem

⁵² Questions relatives au travail et questions sociales dans les zones franches

⁵³ CIN

III-2-3- Une tendance générale ne sortant pas de la démarche observée dans le monde

L'avenir du secteur industriel est confronté à de graves problèmes. Il s'agit du capital humain qui devient de plus en plus rare pour assurer la productivité dans les usines de production. Pour faire face à cette situation alors, la tendance mondiale n'a qu'une seule option, celle d'augmenter la durée de travail des mains d'œuvres dans les usines. À Madagascar, l'apport du capital humain est critique tant sur le plan quantité que la qualité. Pour combler l'écart aux normes internationales, les salariés malgaches travaillent six jours sur sept dans toutes les industries franches à Madagascar soit 91% des personnes enquêtées. Le reste du pourcentage s'explique avoir des congés ou bénéficie du droit d'allaitement ou autres droits spécifiques. Cependant, le fait de travailler le samedi en tant qu'heures supplémentaires devient une pratique habituelle.

Mais à part cela, il est bon à savoir aussi qu'il y ait d'autres manières d'effectuer des heures supplémentaires dans les usines de production surtout pour Floréal Madagascar qui connaît un taux de participation très élevé. D'une manière générale, le travail de nuit n'est pratiqué que pendant la période de haute saison où les commandes de l'entreprise sont importantes. Le travail de nuit et supplémentaire au-delà du huit heures par jour est autorisées pour les zones franches. En effet, il faut prendre en compte qu'au-delà des huit heures de temps de travail normal, le reste que le salarié accomplit est appelé aussi des heures supplémentaires. Il concerne bien les femmes que les hommes, 71% des femmes le font selon notre enquête. Si on se réfère à notre enquête sur terrain, 78% d'entre eux choisissent d'opter pour cette pratique en raison du manque de leur salaire mensuel ; ils préfèrent augmenter alors leur gain pour le même travail que de faire une autre activité pour compenser le manque. Même si travailler six jours sur sept et faire des heures supplémentaires est obligatoire dans les industries franches, les deux parties tirent des avantages de la situation. À titre d'information, cette pratique s'applique aussi dans les usines de production du secteur textile de l'Île Maurice⁵⁴.

D'une autre part, l'échec de développement des industries franches se traduit par des chômage qui concernent surtout le secteur textile dans les pays en voie de développement. De plus, les chômagess techniques ont surtout frappé les entreprises franches à Madagascar lors des crises politiques de Madagascar qui a engendré la suspension de l'AGOA ou des

⁵⁴ Etude sur les zones franches de l'Île Maurice, Laurence Buzenot

problèmes politiques avec les pays importateurs de la filière textile (2002- 2008- 20011). C'est ce qui cause le plus l'insécurité de l'emploi dans les zones franches s'agit surtout des mises en chômage technique périodiques. Pour assurer la survie de l'usine à Madagascar, les usines se déclarent en chômage technique afin de réduire leur personnel. Cette réduction de personnel suit cependanat une hiérarchie : ceux qui ont des contrats à durée déterminée ainsi que le temporaire quelques soit le statut d'emploi que les travailleurs exercent sont les premiers à être mis en chômage ; puis ceux qui restent prennent la place de ces derniers. Dans cette procédure, il y en a ceux qui perdent leurs emplois et ceux qui se sont diminué de ses attributions. Après ce grand changement, si l'entreprise n'arrive pas encore se relever de la crise, on assiste à un chômage technique général, c'est-à-dire que l'usine de production met la clé sur la porte. De ce fait, il faut licencier tous le personnel de l'usine. À titre d'exemple, c'est ce qui est passé pour l'usine 2 de Floréal Ankorondrano au mois de septembre 2016. En Effet, la majorité des travailleurs ont été licenciés, 78% selon le responsable personnel. Le reste a été transféré entre les trois autres succursales de l'usine Floréal Madagascar.

Chapitre IV : La commercialisation des produits, la base de développement de l'économie malgache

Depuis l'indépendance des pays africains dans les années 60, on assiste à une vague successive de nationalisation de la part des dirigeants pour combler le retard industriel de ses pays. La création d'un régime spécial d'entreprise franche répond à la volonté de libéraliser son économie et de favoriser ainsi une exportation massive pour le pays. Les entreprises dans les zones franches bénéficient de certains avantages fiscaux et des accès préférentiels au marché des pays développés. Du fait de cette attente, il en résulte des échanges avec les pays développés une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations dans leurs produits finis. C'est ainsi que l'industrie textile et de l'habillement a su tirer parti de la situation par la diversification des marchés cibles tant sur le plan international que local.

IV-1- L'exportation, première évacuation des produits

La fin des accords multifibre en 2004 marque la fin « du système de quotas» qui existe dans le monde depuis une trentaine d'années. Il s'agit d'une période importante pour le secteur textile dans les pays en voie de développement car elle favorise les échanges économiques des pays sur le marché international. Par la suite, l'entrée sur terrain de l'AGOA pour Madagascar favorise la montée des exportations dans le domaine textile. Le premier régime de la quatrième République et le retour des bailleurs de fonds traditionnels sont parmi les faits marquants du secteur textile au cours de la dernière décennie.

IV-1-1- Des exportations diversifiées

Les accords d'échanges régionaux peuvent se faire par l'intermédiaire d'une coopération régionale ou à travers une organisation intergouvernementale. En adhérant à des groupements régionaux, les pays membres ont la possibilité d'accéder à un marché plus élargi et de faire circuler librement des biens et des services. Si on se réfère des données du commerce extérieur par continent dans le courant des années 2006 à 2010, plusieurs faits sont à prendre en compte.

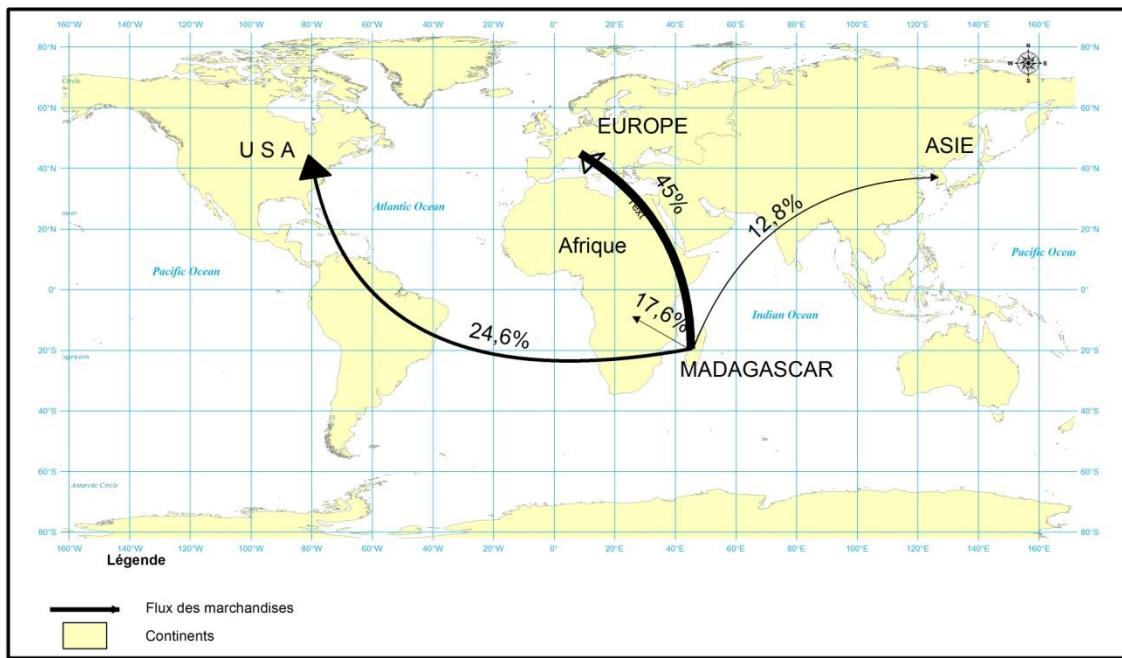
Tableau 12: Les exportations de Madagascar dans le monde

	2006	2007	2008	2009	2010
Europe	52,1	51,8	50,8	55,5	45,0
Amérique	26,0	28,1	28,4	22,7	24,6
Afrique	12,9	11,5	10,4	12,5	17,6
Dont SADC	10,8	10,1	9,4	10,3	14,4
Dont COMESA	5,8	5,0	3,6	6,5	8,1
Asie	5,3	5,9	8,0	6,7	11,5
Autres	3,6	2,7	2,4	2,6	1,3
Total	100	100	100	100	100

Source : Direction générale des douanes

Tout d'abord, Madagascar a établi des relations commerciales avec les quatre îles de l'Océan Indien, à savoir les Comores, l'île Maurice, l'île de la Réunion et les Seychelles. L'intégration de Madagascar à diverses entités internationales tienne une place prépondérante dans l'évolution du commerce dans le continent africain. Les relations commerciales avec les pays membres de la COI, la COMESA et la SADC restent encore très limitées. En effet, elles ne représentent que 09% pour la communauté de la COI, 07% en ce qui concerne celle de la COMESA et 05% pour la SADC en matière de valeur totale des exportations malgaches. L'île Maurice et l'Afrique du Sud sont les principaux partenaires du pays dans cette communauté. Les Seychelles, les îles du Comores, le Kenya et l'Égypte viennent ensuite pour contribuer en quantité moindre la réalisation des exportations de Madagascar dans ce bloc économique. Cela indique que la relation avec les autres pays africains, même s'ils sont membres de l'un des trois groupements régionaux reste encore faible, voire même inexiste. En somme, ses trois pays reçoivent 90% des exportations de la grande île vers l'Afrique.

Carte 5 : La part des industries franches dans les exportations



Dans un deuxième temps, l'Union européenne est marquée par la présence de la France domine dans les produits d'exportations de Madagascar. En effet, depuis la décolonisation du pays, Madagascar s'est toujours rattaché à la France surtout dans les échanges commerciaux. 56% des produits d'exportations de Madagascar sont acheminés en moyenne vers la France chaque année. L'Amérique principalement les États-Unis est la deuxième destination des exportations malgaches avec un taux d'exportation de 25%. Les principaux partenaires y sont peu nombreux et éloignés de Madagascar. Pourtant, depuis 2009, notamment suite à la suspension de Madagascar de l'AGOA, les exportateurs ont commencé à diversifier leurs partenaires.

Tableau 13: La liste des dix pays exportateurs pour Madagascar

Pays	Parts en 2014 (en pourcentage)
France	30 %
Angleterre	27,5 %
Belgique	8,4 %
PAYS-BAS	6,6 %
JAPON	6,5 %
REPUBLIQUE DE COREE	6,5 %
CHINE	6,3 %
Allemagne	4,5 %
AFRIQUE DU SUD	4,4 %
CANADA	3,1 %
AUTRES	27,5 %

Source : Direction Générale des Douanes

Pour ce qui en est de Floréal Madagascar, avec ses 16 000 productions journalières pour chaque usine, leur production annuelle arrive à faire 1 500 000 chacun. Pour être plus précis, production est repartie entre 9 000 pour le sexe masculin et les 7 000 pour le sexe féminin. Par ce taux de production, la société arrive à subventionner plusieurs pays en développement tel que les pays en Europe, les États-Unis, en Afrique du Sud et au Royaume-Uni. D'après notre enquête, l'Europe est le principal expéditeur des produits issus de zone franche Floréal Madagascar avec près de la moitié de la valeur totale de ces produits. Aussi, le Royaume-Uni reste le seul pays qui bénéficie rarement de ses prestations à cause des

échanges commerciaux qui ne sont pas encore bien établies tant sur le plan gouvernemental qu'entre la société Floréal Madagascar et les clients de ce pays. Il faut noter que les responsables au sein de la société ont choisi d'être vague se cette information.

IV-1-2- Le textile, première produit d'exportation à Madagascar

L'État a choisi de promouvoir les investissements à Madagascar pour étoffer son tissu industriel. Les exportations ont surtout progressé au cours de l'année 2002 à 2008. Notons dès le début, que la balance commerciale de Madagascar est déficitaire c'est-à-dire que la valeur totale des importations malgaches surpassé celle des exportations. Au niveau du marché mondial, les activités commerciales de Madagascar se concentrent essentiellement sur quatre grands groupes de produits. Il s'agit des produits textiles, des produits pétroliers, ceux d'origine végétale et ceux d'origine animale. Les activités des zones franches dans le secteur textile occupent une grande place dans l'évolution du commerce extérieur malgache. Les échanges entre les opérateurs malgaches dans les zones franches avec les entités dans le monde restent non négligeables soit 31% du total. Selon l'EDBM, « au cours de cette année, les exportations du pays augmentaient de 250%.

Il va sans dire que le développement des entreprises affiliées au secteur textile a largement favorisé les exportations de divers articles sur l'habillement et les tissus. En 2015, les exportations malgaches sur le marché américain ont été chiffrées à 60 millions de dollars, représente désormais 23% du total exporté. Cela a presque doublé l'année suivante selon une conférence faite par la GEPF et l'EDBM. Les exportations de confection textile occupent la première place des produits d'exportation jusqu'en 2013. Pendant la période de transition à Madagascar, causés par les problèmes politiques, les produits textiles avaient été devancés par le Nickel. Selon les données de la banque centrale⁵⁵ les exportations de textile des zones franches ont reculé de 8,6 % en valeur en ce temps. En 2016, le textile a joué le rôle de moteur et de stabilisateur sur le commerce extérieur malgache. De ce fait, il a retrouvé la 1re place des produits exportés par Madagascar. Le textile, essentiellement produit par des entreprises opérant sous le statut franc et bénéficiant à ce titre d'exonérations fiscales. Le prolongement de l'AGOA pour dix ans, en juin 2015, a permis d'attirer davantage

⁵⁵ BCM

d'investisseurs dans le textile à Madagascar et d'augmenter la valeur des exportations dans le monde.

Pendant la période de transition alors, le textile, essentiellement produit dans les zones franches se classe dorénavant en 2ème position avec 15 % du total exporté par Madagascar en 2015, après avoir longtemps occupé la 1re place des produits exportés. Les activités de l'entreprise pétrolière ont connu de grandes évolutions au cours des deux dernières décennies. Cela est dû grâce au pays membres de la SADC qui exporte plus des produits malgaches importés sur le marché mondial mais aussi des différents essais de l'exploitation d'une réserve pétrolière sous le sol malgache. Avec l'entrée en phase d'exploitation de la mine d'Ambatovy, du groupe Scheritt, le nickel est devenu en 2014 le premier produit d'exportation malgache. Le nickel représente 27 % des exportations malgaches.

IV-1-3- Madagascar face à la concurrence internationale

Les risques qui pèsent sur l'économie mondiale sont importants. L'instabilité des marchés financiers peut engendrer une situation de crise à tout moment. De plus, l'aggravation des tensions géopolitiques peut également causer l'instabilité sur les marchés des produits de base. La Chine, premier producteur mondial de textile, se concentre désormais sur sa demande intérieure et ses coûts de production augmentent avec la hausse du salaire des ouvriers du textile : sa stratégie n'est plus d'exporter sa production de textile. C'est pourquoi, Madagascar souhaite prendre le relais et privilégier les exportations afin de prendre une part des marchés et devenir le nouveau pays exportateur de textile du monde.

Madagascar se trouve dans une situation géographique éloignée par rapport aux autres pays du monde. Les insuffisances en matière d'infrastructures et l'éloignement géographique sont les principales contraintes à l'exportation de Madagascar. Le premier concerne les problèmes d'infrastructures routières et aéroportuaires. Avec les routes qui se dégradent, les trajets prennent plus de temps que prévu, les exportations textiles subissent des menaces qui entravent la compétitivité des entreprises malgaches. Pour être compétitives, les entreprises malgaches exportatrices se doivent de respecter les délais de livraison. En effet, « les produits qu'on exporte doivent être sur le marché international dans un délai de vingt jours, cela n'est plus respecté car elle a été prolongé de 39 voire même 50 jours en saisons de pluies » selon le responsable de production au sein de Floréal Ankorondrano. Ce retard est dû à un certain

nombre de facteur sans parler de la durée de manutention des marchandises au niveau de la douane. Ensuite, le problème de la JIRAMA inquiète également beaucoup le secteur qui se retrouve pénalisé en l'absence d'électricité.

Les potentialités de Madagascar sur les « grands marchés » du COMESA et de la SADC restent sous-exploitées. Madagascar n'arrive pas à exploiter ses potentialités commerciales avec les pays d'Afrique australe et orientale. En effet, le pays se contente d'échanger avec les îles de l'Océan Indien, bien que ces marchés soient de petite taille. Au niveau de la SADC, le résultat indique que les exportations de Madagascar ainsi que les importations des pays membres aient plus ou moins faibles et varient entre 22,1 et 37,5. À titre d'exemple, on peut citer les exportations de Madagascar avec l'Afrique du Sud de 27,7%, le Botswana de 30,3%, la Namibie de 32,1.

Tableau 14 : Les exportations de Madagascar dans les pays africains

Pays d'exportation	Ile Maurice	Afrique du Sud	Botswana	Namibie
Pourcentage (%)	30,3	27,7	14,6	9,3

Source : Auteur

Madagascar est éligible à l'AGOA depuis octobre 2000 et les entreprises locales ont commencé à exporter vers les États-Unis depuis le courant de l'année 2001. Madagascar, 2ème pays fournisseur des États-Unis dans le cadre de l'AGOA durant les deux premières années, a su tirer profit des avantages commerciaux de cette législation. Le secteur textile a connu de périodes difficiles dans le passé, notamment lorsque Madagascar a été exclu de l'AGOA. Le nombre d'entreprises s'est alors retrouvé tellement en difficulté qu'elles ont dû fermer leurs portes. Après la crise de 2002, qui a fait chuter les exportations, Madagascar a retrouvé depuis la fin de l'année 2003, sa place de 2ème fournisseur des États-Unis. Aujourd'hui, Madagascar comme tous les pays subsahariens perd des parts de marché au profit de la Chine, qui est une rude concurrence. En effet, la Chine fournit pour ses industries franches des mains d'œuvres hautement qualifiées.

IV-2- L'entrée des produits issues des zones franches sur le marché local

Les industries dans le secteur textile des pays développés ont eu le temps d'anticiper les problèmes de la production massive. Il y a vingt ans de cela, il ne restait plus que 40% de tricotage en Europe, les finitions se faisaient déjà au Maroc. C'est pourquoi les usines de production dans les pays développés ont été délocalisées dans les pays en voie de développement au XXIème siècle. Depuis, le temps a évolué surtout pour l'industrie textile à Madagascar, les textes qui comportent les droits des zones franches ont connu des modifications. Pour ce qui en est du droit de commercialiser sur le

Pour ce qui en est du droit de commercialiser sur le marché local, la loi a mis en place une indication particulière. La première loi met en exergue les bénéfices des investisseurs dans ce régime. Par manque de précision dans la matière, l'État a renouvelé le code des zones et entreprises franches. Le régime de Marc RAVALOMANANA a opté pour un renouvellement en 2008.

IV-2-1- Les zones franches autorisées à écouler une part de leurs produits sur le marché local

En 1989, la loi relative à la zone franche était la « loi N°89-027 modifiée et complétée par la loi N°91-020 ». En cette période, la décolonisation des usines à Madagascar était en phase de démarrage. De ce fait, les règles étaient encore vagues surtout en ce qui concerne la commercialisation des produits textiles sur le marché local. L'article 42⁵⁶ stipule que les industries franches ont le droit de vendre ces produits finis sur le marché local mais la quantité reste à déterminer parce que les articles d'habillement n'étaient encore que d'une infime quantité sur le marché. Avant cette période, la population malgache mettait des habits de traditions qu'ils cousent par leurs propres couturières. De plus, rares sont les occasions que

⁵⁶ La quantité et la qualité des biens et services destinés à être écoulés exceptionnellement sur le marché du territoire douanier national, sont fixés par arrêté des Ministres chargés respectivement de l'Industrie, des Finances, du Commerce. Ces biens et services sont traités comme des importations du territoire douanier national et suivent la réglementation du commerce extérieur malgache.

les Malgaches ont la possibilité de se vêtir des habits de la zone franche. Les pulls d'origine industrielle coûtaient dans les 60 000 Ariary⁵⁷.

La « loi N°2007-037 du 14 janvier 2008 sur les zones et Entreprises Franches » à apporter plus de détails, d'où elle stipule qu'il est institué à Madagascar le régime de ZEF, défini par les dispositions de la présente loi. Ce régime s'applique aux investissements réalisés par des promoteurs nationaux ou étrangers, ou en association des deux, dans des activités orientées vers l'exportation et selon les catégories visées aux articles ci-après. « 2.3- Les EF sont des entreprises à vocation d'exportation et sont composées de trois catégories :

- Les entreprises industrielles de transformation ;
- Les entreprises de services ;
- Les entreprises de production intensive de base. »

Plusieurs faits ont été modifiés par rapport à l'ancienne loi. Pour ce qui est du droit d'écouler les produits finis des zones franches sur le marché local, cela a été régenté par l'article 7 comme suit : « 7.4.a- Dans la limite annuelle de cinq pour cent (5%) de leur production effectivement exportée, les ZEF sont libres de vendre leurs produits et services sur le territoire national ». Durant les deux dernières décennies, les produits ZF sont introduits en masse sur le marché d'Antananarivo. De ce fait, la quantité imposée par l'État n'est plus respectée à cause de la corruption qui existe au sein de la filière et du gouvernement malgré le contrôle imposé par l'article 8⁵⁸. Les produits de la ZEF envahissent le marché dans le pays, cette situation va être abordée dans la partie IV-3.

IV-2-2- Les produits textiles, un luxe abordable pour la population locale

Depuis la délocalisation des usines industrielle de textiles à Madagascar, la population malgache bénéficie de l'implantation de ces produits finaux ; actuellement, les articles d'habillement provenant des industries franches commencent à envahir le territoire malgache. Depuis l'année 2 000, les prix des habillements textiles ne cessent de s'accroître à cause de la demande de plus en plus exigeante et en grande quantité venant de la population locale. Avant, c'est-à-dire, dans le début de la promotion des produits de la zone franche à Antananarivo, les consommateurs se déplacent vers les commerçants pour voir et acheter ce

⁵⁷ Source : Enquête de l'auteur

⁵⁸ Les ZEF sont soumis au contrôle administratif destiné à vérifier la conformité de leurs activités aux dispositions de la présente loi

qu'ils ont à offrir chez eux alors que de nos jours, ces produits sont présents directement sur le marché.

Tableau 15: La statistique des prix des produits issues des ZF

	Antaninarenina	Escalier d'Antaninarenina	Mahamasina (marché du Jeudi)	Tsaralàlana	Analakely (dans les voitures)	Ambodin' Isotry
Tee shirt	10 000-15 000	7 000-10 000	7 000-10 000	7 000-14 000	10 000-15 000	8 000-15 000
Chemise			7 000-10 000		20 000-25 000	
Pullover	13 000-19 000	15 000-20 000	15 000-25 000	18 000-30 000		
Pantalon		25 000	13 000-22 000	15 000-30 000	12 000-15 000	

Source : Enquête de l'auteur, 2017

Pour tous les marchés, les prix des marchandises que les commerçants vendent ne sont pas fixes et qu'il y a beaucoup d'écart entre eux. Ils varient d'une saison à une autre ainsi que d'un produit à un autre. D'après notre enquête, les pullovers sont assez chers pour le pouvoir d'achat malgache parce que cela varie de 13 000 à 30 000 Ariary, ce qui laisse un intervalle de prix sur le marché, cela dépend surtout du style. La catégorisation de pulls dans les zones franches est assez vaste, il y en a ceux avec une manche longue comme les simples pulls, les cardigans, les Panchiao... etc. Par contre, les pantalons ont des prix abordables. Ils sont surtout consacrés pour les personnes de sexe masculin, leurs prix s'étendent de 13 000 à 25 000 Ariary. Les résultats de notre enquête démontrent que les ménages intermédiaires et les ménages riches sont les clients ciblent pour ce type de produits. En effet, ils sont majoritaires parce qu'ils les achètent lorsqu'ils ont les moyens ou juste par envie. Parmi les consommateurs qu'on a enquêté, ils étaient au nombre de 41. Par contre, les ménages pauvres achètent ses habits seulement pour de grandes occasions, ce qui implique que porter des habits de la zone franche est un luxe qu'ils peuvent s'offrir que rarement. Même si les différends sont fréquentés par tous les ménages quelles que soient leurs catégories, on a

constaté qu'Antaninarenina, sur le plateau et l'escalier qui mène vers ce dernier sont surtout les ménages riches qui y passent et connaissent l'existence des commerçants qui les fréquentent.

Il faudrait noter que les produits issus des zones franches sont très compétitifs sur le marché local surtout que son label de zone franche est synonyme de grandes marques et d'une bonne réputation pour la population malgache. En effet, comme il est déjà stipulé un peu plus haut, les ménages riches se vêtent en grande partie des produits de la zone franche à cause de sa bonne qualité et que ce n'est pas encore porter par qui que ce soit auparavant. En ce qui concerne le prix, il en va de même pour ses autres concurrents. Pour acheter les produits de la zone franche, il faut miser un peu plus, pas plus de 5 000 Ariary au grand marché de Mahamasina les Jeudis. Les produits « Vita malagasy » commence aussi à gagner du terrain sur le marché du textile et habillement dans la capitale de Madagascar. La marque de tee shirt « Baobab Company » ou du « Tishnaka» s'achètent dans les 20 0 00 Ariarys au moment où on faisait la descente sur terrain.

IV- 3- Le marché d'Antananarivo, un espace d'écoulement des produits

Selon l'ouvrage de « Ny tantara »n andira », pour assurer le bon déroulement et de son développement, le roi Andrianampoinimerina a développé les règlementations du « Fihaonana», qu'on appelle marché de nos jours. Déjà, le marché avait une place importante dans la fonction économique et l'échange de bien et service ainsi que la diffusion des informations avec les autres royaumes. Ce fût après la conquête coloniale et l'arrivée de nouveaux européens qu'on assiste au développement brusque du commerce principalement sur le territoire. En 1 898, a été faite l'aménagement de la plaine d'Analakely pour le marché du Zoma, qui en ce temps, fût le plus grand marché sans toit en Afrique. Son éclatement a favorisé la prolifération de ses multiples marchés actuellement. Tous les produits textiles franches profitent de cet éclatement pour marquer sa trace sur le marché local.

IV-3-1- Les produits textiles des zones franches présent dans tous les marchés de la ville d'Antananarivo

La hiérarchie des marchés urbains n'a pas changé depuis le temps du royaume puisque les jours de marché dans la ville d'Antananarivo sont toujours maintenus. Cependant, on observe que l'extension des places du marché a doublé au cours de ses dernières années. On assiste aussi à un marché plus ordonné et plus nettoyé grâce aux actions de la municipalité. Pour ce qui en est de la commercialisation des produits de la zone franche dans la ville urbaine d'Antananarivo, ils sont visibles sur presque tous les marchés de la ville sauf à l'exception de quelques-uns. Cependant, lors de notre descente sus terrain, dans les marchés d'Andravoahangy et de Besarety, les produits textiles sont en quantités très faibles : deux et trois vendeurs pour chaque marché vendent ces produits.

Tableau 16: Les jours de marchés à Antananarivo

Jours de marchés	Lieux de marchés
Lundi	Anosibe
Mardi	Besarety
Mercredi	Andravoahangy
Jeudi	Mahamasina
Vendredi	Analakely
Samedi	Isotry

Source : Auteur

Figure 10: Les produits textiles exposés à Mahamasina

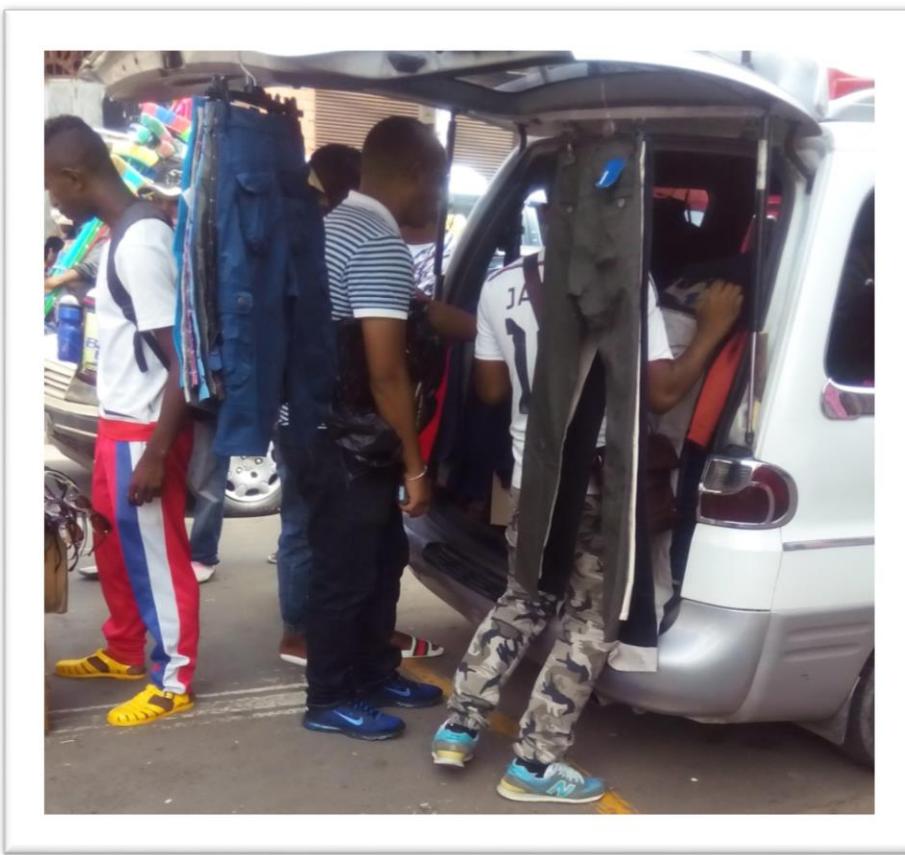


Source : Cliché de l'Auteur, 2017

Mahamasina avec le grand marché hebdomadaire du jeudi, est un marché qui rassemble beaucoup de vendeurs de produits textiles. D'après notre enquête, 90% des marchands indiquent que c'est le jour de ce marché qu'ils font le maximum de leur vente. La

municipalité a déployé beaucoup d'efforts pour organiser le marché, aussi dans la diversification des produits que pour son environnement. Les commerces des produits textiles sont concentrés devant l'entrée du stade jusqu'à l'arrêt du bus 184 qui mène vers Tsimbazaza. Notre descente sur terrain a montré qu'ils sont plus d'une centaine de vendeurs chaque jeudi. On y trouve toutes les gammes de produits textiles sur ce marché tel que les pantalons, les chemises, les tees shirts, les pullovers et tout cela que ce soit pour les enfants ou les adultes.

Figure 11: Des produits textiles vendus à Analakely



Source : Cliché de l'Auteur, 2017

Analakely est la place centrale de la ville d'Antananarivo. Elle concentre le plus de maison de commerce dans la ville en étant le marché central. Les produits textiles ont aussi leur propre territoire dans le quartier. En effet, la commercialisation des produits textiles à Analakely se fait dans des petites voitures. Leurs produits sont variés ; des pantalons, des tees shirts et des chemises. Lors de notre descente sur terrain, on a enregistré neuf vendeurs. Il faut noter que des fois, ces vendeurs exposent leurs produits par terre quand la situation

leur permettait puisque ce sont surtout les premiers à être victimes des pourchasses faites par les polices de la municipalité.

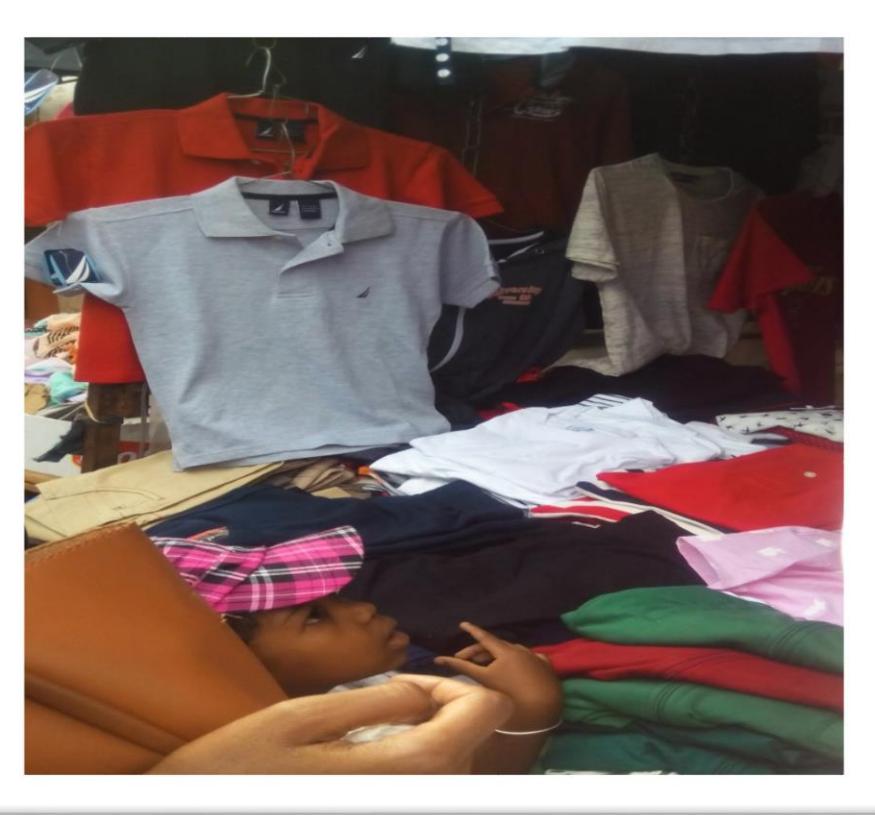
Figure 12: Les vendeurs de produits textiles par terre à Analakely



Source : Cliché de l'Auteur, 2018

Isotry aussi est un grand marché surtout la fin des semaines, le samedi. Les rues de ce quartier populaire sont bordées par la commercialisation de différents produits principalement des articles d'habillement. C'est surtout dans cet endroit qu'on remarque que les marchands, afin de subvenir à leurs besoins quotidiens, transforment leurs habitations en une maison de commerce. Comme le quartier est très dense, chaque partie du territoire véhicule ses propres types de productions. Pour ce qui en est de la filière textile, le commerce se fait à « Ambodin'Isotry » le long de l'artère près de son arrêt de bus. Ses vendeurs se consacrent surtout à la vente de différents hauts tant pour le sexe masculin que pour le sexe féminin de quoi les productions textiles offrent. Lors de notre descente, on a enregistré une dizaine de commerçant qui évolue dans le monde du textile avec de grands étalages pour ses produits.

Figure 13 : Les produits de la zone franche Floréal à Isotry



Source : Cliché de l'Auteur, Février 20018

Par ailleurs, Tsaralàlana est réputé par la résidence des étrangers quartiers indo-pakistanais dans la ville mais aussi par la vente des produits issus des zones franches industrielles d'Antananarivo. Les vendeurs se situent le long de l'artère qui se trouve de l'avenue du 23 mai et mène vers le magasin CONFORAMA. Ils occupent la bordure du côté droit de la route. Lors de la descente sur terrain, on a compté 123 vendeurs avec différents produits textiles à savoir les pantalons, les tees shirts et les pulls sont les plus marquants. Ses vendeurs sont toujours là tout le long de la semaine. En effet, le commerce est tenu par une famille qui s'organise comme suit : c'est toujours la mère de famille qui prend en charge le commerce tout le temps mais ses enfants prennent le relais quand ce dernier ne va pas à l'école à midi par exemple. Les samedis, toute la famille reste au marché tandis que le dimanche, c'est le père de famille qui gère le commerce

Figure 14 : Les vendeurs des produits textiles à Tsaralàlànà

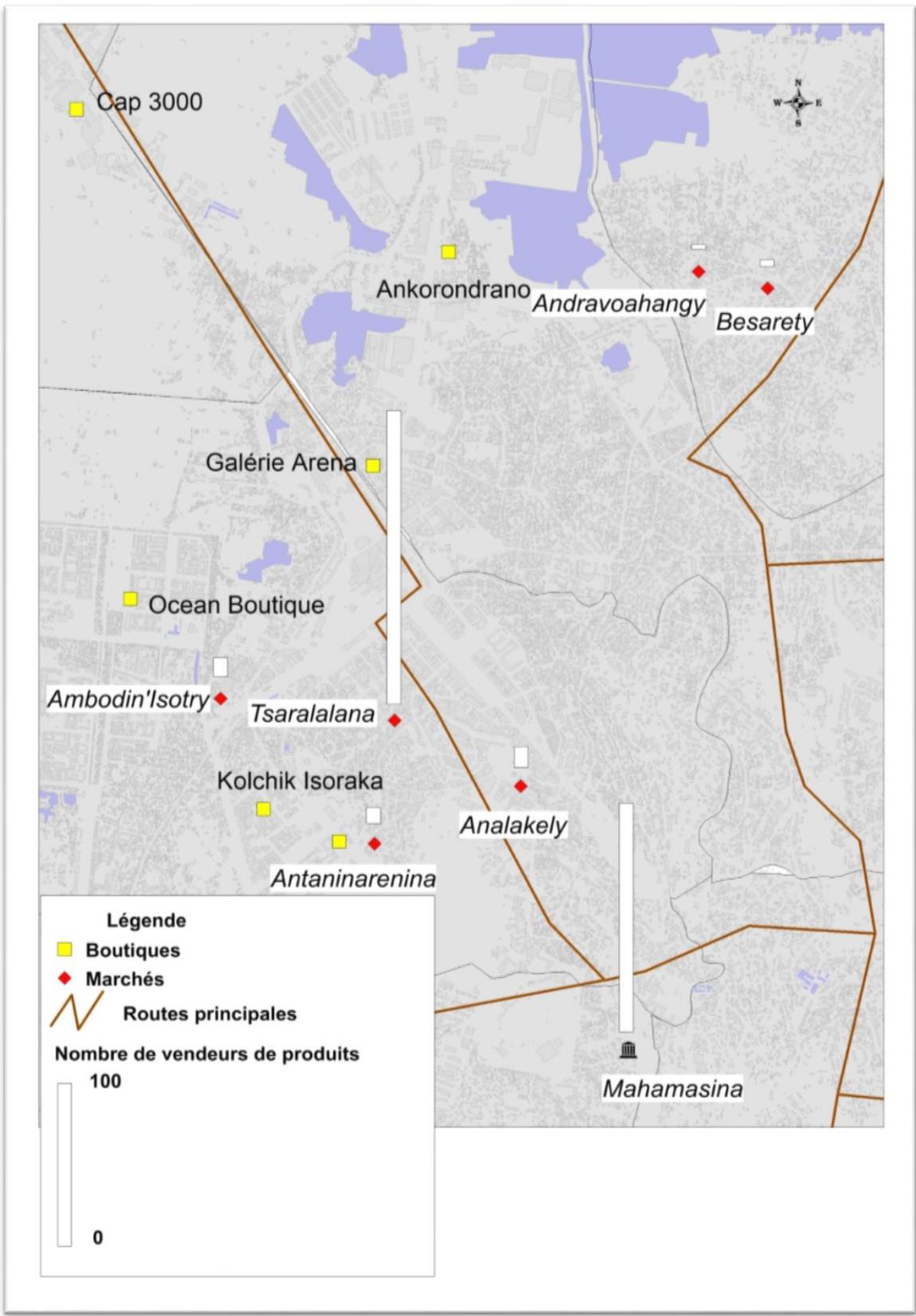


Source : Cliché de l'Auteur, 2017

Antananarenina est un quartier plutôt administratif. Cependant, cela n'échappe pas au commerce. Les boutiques de luxes sont les plus marqués dans ce quartier. Pourtant, on a pu constater qu'il y a deux commerçants de produits textiles sur place. Ses deux commerçants se trouvent sur la bordure droite de la route d'Antananarenina qui mène vers Isoraka L'escalier Ranavalona Ière⁵⁹, qu'il faut prendre pour monter d'Analakely à Antananarenina, au sud-ouest de la ville d'Antananarivo, est bordé kiosk vendeur de lunettes, de fabricants de cachets et d'artisans incontournable dans l'art de la récupération. Les produits textiles aussi ont leur place sur cette marche. On en a compté cinq marchands de produits textiles dont leurs activités datent tous de l'époque de l'éclatement du Zoma.

⁵⁹ Tohatoha-baton'Antananarenina

Carte 6 : La localisation des marchés vendant des produits de la zone franche dans la ville d'Antananarivo



Source : Conception de l'auteur

IV-3-2- Le commerce, une échappatoire aux sans emplois

Le secteur informel gagne de plus en plus de terrain dans la ville d'Antananarivo. En 2013, 80% de l'emploi se sont créés dans l'informel. Il a apporté une valeur ajoutée de 24%⁶⁰ dans le PIB en 2012. Avec les différentes crises qui se sont succédé dans le pays notamment en 2002 et 2009, il occupe une grande place dans le secteur du travail du fait que le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter. Aussi, les jeunes diplômés s'orientent vers ce secteur, qui pour la plupart des cas, se développe dans le commerce. Ce dernier laisse entendre les petits métiers urbains dans les pays en développement et ayant une économie en dysfonctionnement. Ce secteur échappe généralement aux normes et réglementation du travail. Il n'est pas à négliger car il participe de la stabilité de la société à Madagascar, ainsi, il résout le problème du chômage pour certaines personnes. En plus, le secteur informel n'est pas un refuge des miséreux car les revenus y sont souvent plus élevés que ceux des salariés permanents les moins qualifiés.

Les Malgaches préfèrent évoluer dans le secteur informel parce que c'est une stratégie de survie. Dans les rues de la capitale de Madagascar, les marchands ambulants occupent les trottoirs et même la chaussée des lieux de grande influence. Ce dernier préfère travailler dans l'informel pour survivre au lieu de rester chômeurs. Il est incontestable que l'informel offre un moyen de subsistance mais les employés ne disposent d'aucune protection sociale, alors que la plupart du temps, ils travaillent dans de mauvaises conditions et dans une situation d'incertitude. Chaque famille qui vive dans l'informel essaie d'épargner une grande part de leur bénéfice afin de servir à constituer dans un avenir proche un fonds de roulement pour débuter une autre activité. Les deux tiers des marchands sont propriétaires de leurs commerces, seulement 25% d'entre eux utilisent une tierce personne pour garder leur commerce. En effet, 70% des vendeurs se font aider par sa propre famille où une personne qui habite sous le même toit que ce dernier. Cela diminue considérablement les dépenses familiales car cette personne qui aide ne travaille pas.

Les femmes prédominent les marchés soient 77% du totales qu'on a enquêté. L'âge moyen des commerçants est de quarante ans. Les célibataires chefs de famille, les veufs et séparés ou divorcés sont minoritaires, ils représentent plus de 33% par rapport aux gens mariés. Les enfants et les parents de commerçants sont les plus nombreux. Selon les rapports de notre enquête, le métier est un héritage familial. Il se transmet de génération en génération

⁶⁰ Selon la Chambre du Commerce

de leurs parents ou du côté de son mari ou par des collatéraux dans la profession. Cette situation est estimée à 70% sur tous les marchands. Pour 94,4% d'entre eux, il s'agit de leur activité principale, son premier emploi et leur source de revenus. Déjà, ils ont été initiés aux affaires dès leurs plus jeunes âges par un apprentissage préalable en tant qu'aide-vendeur. Souvent, à leur indépendance, ils obtiennent un prêt ou un fond de démarrage pour les soutenir. Une autre situation se présente aussi, celui de la personne qui était au bas de l'échelle. Grâce à ses économies par accumulation de capitaux suffisants, elle a pu démarrer son propre commerce. Généralement, ses marchands obtiennent une assurance particulière auprès des fournisseurs d'être ravitaillé.

Il faut savoir que les majeures parties des vendeurs sont de longue date. Ce sont les restes qui ont pu survivre grâce au commerce à la suite de l'éclatement du grand marché de Zoma en 1997. Ce sont surtout à Mahamasina et sur l'escalier de la reine Ranavalona Ière que cette situation est la plus ressentie. Cependant, l'exercice du métier dans le commerce remonte à plusieurs années pour la plupart des vendeurs. Les commerçants les plus récents remontent à un ou deux ans minimums. D'une autre part, les nouveaux vendeurs sont apparus lors des licenciements massifs des industries franches. En effet, les chômage techniques sont plus fréquents que dans d'autres pour la filière textile. Cela montre que le développement du commerce gagne de plus en plus de terrain pour la population locale. Ce sont des femmes qui sont obligées de subvenir aux besoins de leur famille. D'autre part, Il y a aussi de ses étudiants qui viennent d'avoir son diplôme et n'arrive pas à décrocher son premier emploi ou encore des anciens fonctionnaires. La nécessité d'exercer ce type de travail est pour presque les commerçants la raison de ce travail. Parmi les vendeurs qu'on a enquêté dans tous les marchés d'Antananarivo, une femme, seulement à affirmer que c'est par choix qu'elle fait ce travail parce qu'elle ne veut plus être au service de qui que se soit et surtout à cause de ses enfants qu'elle doit occuper. Elle fait ce travail, a ce qu'elle a dit depuis 2002.

IV-3-3- Les produits textiles exposés dans les boutiques de la ville

Les produits textiles qu'on découvre sur les marchés d'Antananarivo sont variés. En accord avec l'État, les usines franches sont tenues par un contrat qui règle la quantité de leurs marchandises sur le marché de la capitale. La grande partie de ses produits qui s'affiche sur les vitrines et rayon des boutiques de luxes dans la ville sont des produits de second choix dans les usines, non exportables et recyclés à Madagascar. Les restes qui y circulent sont considérés comme des déchets car ils comportent des défauts de fabrication des usines. Les boutiques en villes bénéficient aussi de la présence des industries franches à Madagascar. On compte plusieurs boutiques qui vendent les produits des industries franches à Antananarivo. Ces boutiques sont réservées pour les ménages riches. En effet, seuls les plus riches ont les moyens de s'acheter ses habits. Cela est à cause de leur prix exorbitant. Par rapport au prix dans les marchés, les magasins ont beaucoup augmenté les leurs. Auparavant, Floréal avait une boutique propre à elle dans le but d'écouler ses produits non exportables de l'usine. Mais en raison de la chute des productions qui n'arrivaient pas à satisfaire à elle seule la boutique, elle a été transférée aux mains d'une autre gestionnaire récemment. Dans l'enceinte de la galerie Arena, on a pu constater une boutique qui vend des produits industriels de la zone franche.

Le magasin mauricien à Antananarivo est le plus connu en matière de vente de produits textiles. Il s'agit bien de la CMH. Il se trouve à Andraharo dans l'enceinte Cap 3000. Leurs produits sont vendus à des prix d'usine. Comme il indique : « les produits de CMH sont vendus à petit prix » ses produits sont tous d'une grande marque. Cette boutique a beaucoup évolué depuis 2009 avec l'arrivée de divers articles avec de nouveaux fournisseurs.

À l'entrée de la zone Zital Ankorondrano, il y a une petite maison qui vend aussi des produits de la zone franche dont les prix avoisinent ceux des marchés de la ville. Océan boutiqué est aussi réputé pour ses grandes variétés d'articles de zone franche et bien d'autres aussi. Son local se trouve à 67 Ha et aussi de Kolchic à Isoraka Antananarivo. Ils distribuent leurs produits de zone franche et du prêt-à-porter pour ses nombreux clients à des prix très abordables. Les boutiques qui se trouvent le long des rues d'Antaninarenina. Trois d'entre eux nous a confié que certains de leurs produits sont issus de la confection de certaines zones franches. Ils préfèrent rester dans l'anonymat et sont aussi réservés sur les informations qu'il nous en reste en donner. Ils ne voulaient pas non plus qu'on leur prenne en photo.

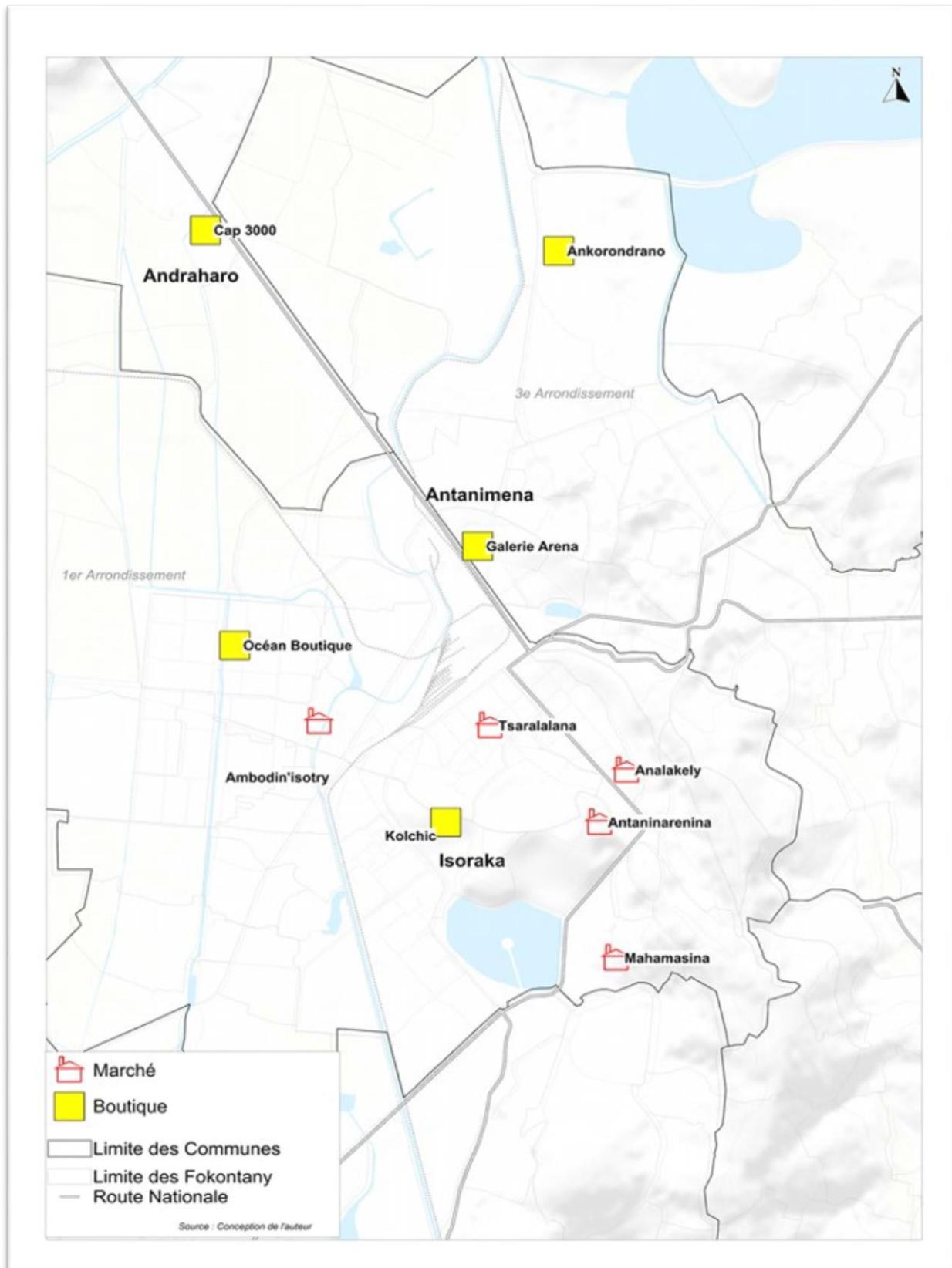
Tableau 17: Les prix des produits textiles dans les boutiques

	CMH Andraharo	Tuiles maisons Ankorondran o	Océan boutiques 67Ha	Kolchic Isoraka	Les boutiques d'Antaninare nina
Tee-shirt	20-30 000	30-40 000	30-35 000	30-40 000	
Pantalons	60- 100 000		100-150 000	120-160 000	100-160 000
Pulls	50-80 000	40-50 000	60-100 000	80-120 000	70-100 000

Source : Enquête de l'auteur, 2017

Il est important aujourd’hui de faciliter le lien entre les vendeurs et clients sur le marché que le commerce physique fait le pas vers de nouveaux services numériques. Les flux du commerce de textile ont été bouleversés ces dernières années. Alors que les boutiques sont en difficultés face à la concurrence, les acteurs en ligne gagnent régulièrement des parts de marché et cela reconnu dans le monde. Tous les détaillants ont donc développé une offre sur le web. Les ventes en lignes ont connu une importante croissance depuis 2010. Ils ont une part importante dans la recette de vente de ces boutiques. Pendant notre terrain, on a constaté que ce sont surtout les ventes réalisées en ligne qui font en majeure partie la recette des boutiques. Presque chaque boutique qu'on a visitée a créé des sites en lignes chacun d'eux.

Carte 7 : Localisation des boutiques vendant des produits de la zone franche Floréal à Antanarivo



Source : Conception de l'Auteur

CONCLUSION DE LA PARTIE

Si les pays du Sud acceptent la délocalisation des usines de production des pays du Nord, c'est qu'eux aussi trouvent son intérêt dans ce système. Au début des années 90, la mise en place du système de zone franche est vue aux yeux de tous comme une stratégie de développement de l'économie. L'importante contribution des entreprises franches au développement du secteur secondaire est indéniable. À part la croissance économique qu'elle engendre, elle apporte sa part très marquée dans la création de l'emploi et l'atténuation du chômage dans la capitale. La commercialisation des produits textiles issus de la zone franche Floréal Madagascar se révèle plus complexe : le secteur informel est le plus dominant.

CONCLUSION GENERALE

Madagascar s'est engagé comme une destination première des IDE vers la fin des années 90. La vulnérabilité du tissu industriel à Madagascar a emmené le gouvernement à promouvoir les activités de la zone franche dans le pays surtout la filière textile. Les acteurs du développement orientent actuellement l'avenir de l'île vers les relations internationales que ce soit à travers les organismes. Nous avons aussi montré que la capitale de Madagascar, Antananarivo, étant la capitale de Madagascar figure parmi les villes qui répondent au mieux les besoins de l'usine Floréal Madagascar. Pour répondre à la problématique, oui, la population locale bénéficie de l'implantation des industries franches telles que Floréal Madagascar sous différents aspects. Elle contribue largement aux créations d'emplois et à l'atténuation des chômage. Les acteurs impliqués à accroître au niveau international les exportations du pays, et sur le niveau local le développement du commerce. L'absence de main-d'œuvre qualifiée et le manque de professionnalisme fragilisent l'activité de la filière textile qui demeure encore fragile. Plusieurs facteurs interviennent dans la commercialisation des produits textiles issus de la zone franche. Malgré cela, le développement du secteur informel joue un rôle important. Pour terminer, malgré les efforts déployés par l'État malgache, le secteur textile demeure fragile surtout pour les zones franches parce que les branches d'activité localisées sont facilement transférables alors que la compétitivité internationale est en train de monter de niveau. De plus, il faudrait envisager la déconcentration des usines de production. Pour ce qui en est de Floréal Madagascar, il possède quatre usines de production à Madagascar alors que seulement un s'est implanté à Antsirabe, qui est la deuxième ville adaptée à l'implantation du secteur industriel.

BIBLIOGRAPHIES

Ouvrages généraux et spécifiques

- 1- 15ans de recherche urbaines dans les pays en développement 1980-1994, Isabelle Milbert, Geneviève BIANCHI, Direction de la recherche et des affaires Scientifiques et Techniques, Presse de l'école nationale des ponts et chaussées, 532pages
- 2- Annuaire des entreprises exportatrices de Madagascar, International Finance Corporation (IFC), 120pages
- 3- Antananarivo et l'Imerina, Philippe Oberlé, édité par l'auteur, Antananarivo, 182 pages
- 4- Aperçus sur la culture malgache : Madagascar fenêtres, CITE, volume3
- 5- Arts de la ville, Jean Pierre Charbonneau, Lyon : ED HORVATH, 1994
- 6- Code de l'urbanisme, Hubert moderne, Paris : ED DALLOZ- SIREY, 1994
- 7- Commune Urbaine d'Antananarivo, la démarche pour un projet de ville, Projet FAC : 96 007 500, Appui au développement de la ville, Avril 98, 123pages
- 8- Diagnostic du sous-secteur industriel textile et confection, Société d'Etudes et de Réalisation pour le Développement industriel (SERDU), Août 1995
- 9- Du lin à la toile, la proto-industrie en Bretagne, Aurore Théault Jean Martin, Yvon Pellerin, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 2008, 336pages
- 10- Ensemble, construisons nos villes, Ministère de l'Aménagement du territoire et de la ville, Projet d'appui à la gestion, Antananarivo, 1998
- 11- L'appui au développement urbain et à la gestion locale au Bénin et à Madagascar, Evaluation de l'aide française, Jacques CAROL (ADRET), Ministère de la coopération, numéros 24, 1995, 207pages
- 12- L'architecture des villes, Nicolas BOFILL, Paris, ED Odile Jacob, 1995
- 13- L'enjeu industriel dans le monde, BATTIAU (M), Ellipses, Paris, 192pages
- 14- L'évaluation des impacts environnementaux, Gaétan A. Leduc Michel Raymond, éditions multi mondes, 2 000, Québec, 427pages
- 15- L'industrie comme moteur de croissance économique à Madagascar, identification d'une relation de long terme et de causalité, RASOLOFO Adamson Andrianirina, CREAM, février 2014, 58pages

- 16- L'urbanisme à Madagascar Ministère des travaux publics, direction de l'architecture de l'urbanisme, Antananarivo, DAUH
- 17- L'urbanisme à Madagascar, Ministère des travaux publics, 09 Mai 1986
- 18- -Le développement du secteur informel à Antananarivo et ses conséquences urbanistiques (février 1985), Dossier établi par une équipe d'économiste, consultante locaux, PNUD, 204pages
- 19- Le marché artisanal de la ville d'Antananarivo et la promotion du tourisme internationale, mémoire de maîtrise, José Fanantenana ANDRIAMANALINA, décembre 1999
- 20- Le secteur industriel formel à Madagascar, DIAL INSTAT- ORSTM, Antananarivo, projet MADIO
- 21- Le système des places de marché à Antananarivo, Projet MAG 79/009, Développement des programmes d'habitat, volet 2, Rapport technique de l'EESDEGS, 86pages
- 22- -Les entreprises franches industrielles à Antananarivo : localisation et répercussion sociales, Mamy RAHARIMAMONJY, 2003
- 23- Les entreprises publiques en Afrique Noire, F. Constantin, édition A PEDONE, Paris, 1979
- 24- Les textiles, Dominique Jacomet, Economico, Paris, 1992
- 25- Madagascar aujourd'hui, Sennen Andriamirado, les éditions du jaguar, 1995, 239pages
- 26- Madagascar, Centre Français du Commerce Extérieur, Les éditions du CFCE, 1987, 177pages
- 27- Marchés urbains de Madagascar XIXème siècles, Faranirina RAJAONAH, Edition Harmattant, 2007, 241pages
- 28- -Pauvreté et marché du travail à Antananarivo (Madagascar), F. RAKOTOBE, Institut international d'études social, 1992, 61pages-
- 29- Pauvreté, marché du travail et croissance pro-pauvres à Madagascar, Jean-Pierre Lachaud, Bureau international du travail, 2008, 112 pages
- 30- Proposition d'Aménagement urbains dans le cadre des études d'urbanisme, Société centrale pour l'équipement du territoire, République malgache, Ville de Tananarive, 35pages
- 31- Séminaire national sur la population et le développement, USAID/Antananarivo, Antananarivo, 1995

- 32- Situation et perspective de la filière coton et textile à Madagascar
- 33- Transferts entre les ménages et réseaux de solidarité dans l'agglomération d'Antananarivo, Ministère finance et économie, INSTAT, Projet MADIO (Madagascar Dial Instat Orstom), décembre 1997, 43 pages
- 34- Urbanisme : règlement, document d'urbanisme, Yves Jegouzo, Paris : ED DALLOZ-SIREY
- 35- Ville et nature dans les agglomérations d'Afrique et d'Asie, Pierre-Marie Tricaud, Edition du Gret, 1996, 103pages
- 36- Villes du tiers-monde, Jean-François Perouse, Optique Géographie, Hatier, Paris, Janvier 1993, 79pages

Mémoires

- 37- Aménagement du territoire et réduction des risques de catastrophes, Enjeux d'une urbanisation bien maîtrisée face aux risques d'inondation, Joël Harison Andriamahenina, Août 2011
- 38- Contrastes paysager et Ségrégation sociale dans les bas quartiers d'Antananarivo : cas des fokontany d'Antohomadinika Sud et de 67 hectares Nord-Est, Rojo Fitiavana FIONONANTSOA, Juin 2012
- 39- Contribution du management à l'amélioration des activités liées aux ressources humaines et à la production de l'entreprise Floréal Madagascar, Ankorondrano usine 2, Herimandimby Gérard Rajaofetra, Août 2008
- 40- Impact socio-économique et spatiaux du marché sur le développement local : le cas du marché d'Asabotsy, d'Ambositra, Fanomezantsoa RAKOTONIRINA
- 41- Industrialisation, ZF et développement socio-spatial dans les espaces insulaires : les cas des Iles de la Caraïbes et de l'Ile Maurice, Laurence BUZENOT, Thèse de doctorat, 366 pages, 2010
- 42- L'accès au terrain et développement du foncier en milieu urbain : réalités et enjeux des remblais dans la Commune Urbaine d'Antananarivo, Harifidy Randriamanantena, Mai 2013
- 43- L'industrie textile à Antananarivo : l'exemple de la SOMACOU dans la Commune rurale d'Ankadikely Ilafy, Joëlle Nantenaina RALAMBOTIANA, Juin 2013

- 44- -Le marché artisanal de la ville d'Antananarivo et la promotion du tourisme international, Andrimanalina Fanantenana José, Maîtrise 1999, 115pages
- 45- Les zones franches d'exportations dans les pays en développement, Elisé Panier, Docteur de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV
- 46- Projet de construction d'un bâtiment à usage de bureau et d'habitation sis à Ankorondrano, Toky Ny Aina Irantsoa Rakotondrafara, Mai 2014
- 47- Rapport de formation, Floréal Madagascar, RAKOTOMALALA Tojoniaina et RAHERISON Jean Eric
- 48- Urbanisation et mutation foncière dans le nord-est d'Antananarivo (Madagascar), Thèse de doctorat, Juillet 1994, Claudine Ramiarison, Université de Paris-Nanterre, Département de géographie
- 49- Zones franches Mauriciennes, Laurence BUZENOT, Docteur en Géographie, Université de La Réunion

Revues et magazines

- 50- Enquête prioritaire auprès des ménages (1999), Rapport principal, INSTAT, 192pages
- 51- Finishing process flow, Floréal Knitwear, Vimal G.
- 52- Gouvernement, le bénéfice du doute, Hebdomadaire indépendant d'information et d'analyse de Madagascar, 13-06-1996, numéros 479, 10^{ème} année
- 53- Les échos des Finances et Budget de Madagascar, Bulletin bimestriel d'information du ministère des Finances et du Budget, numéros 00 Février-Mars 2016
- 54- Manuel d'unité d'intégration et de développement, novembre 2015
- 55- Expansion Madagascar, numéros 27-Mai/Juin 2014
- 56- Les échos des finances et du budget-Madagascar N°06, 2018, éditions spéciales, 37 pages
- 57- Horizons, Magazine de CIEL, Ciel Beyond Horizons, numéros 13 Septembre 2014
- 58-

ANNEXES 1 : QUESTIONNAIRES

I- Identification de la personne

Nom et prénom :

Age :

Arrondissement :

Fokontany :

Situation matrimoniale

II- Pour les travailleurs malgaches au sein des usines Floréal Madagascar

Q01- Quelle tâche occupez-vous au sein de la société ?

Q02- A quelle heure la personne entre à l'usine ?

Q03- A quelle heure elle sort ?

Q04 - Combien d'heure passe-t-il au sein de l'usine ?

Q05- Est-ce que la personne fait d'heure supplémentaire ? Et est ce majoré ?

Q06- Quel moyen de transport utilise l'employée pour venir à l'usine ?

À pied, autostop, le transport commun, bicyclette, moto, voiture privés

Q07- Est-ce que la personne a droit au personnel pour rentrer ?

Q08- Quel type de contrat l'employée a avec la société ?

Q09- Votre salaire vous suffit-il ?

Q10- Depuis combien de temps faites-vous ce travail ?

Q11- Pratiquez-vous autres travail à part cela ?

Q12- Etudiez-vous encore ?

Q13- Quel est votre diplôme actuel ?

Q14- Pourquoi travaillez-vous ?

Q15- Vous aimez votre travail ?

Q16- Est-ce que vous avez déjà eu un incident de travail ?

Q17- Avez-vous été dédommagés de cet incident ?

Q18- Vos droits sont-ils respectés au sein de l'usine ?

III- Questionnaires pour les responsables au sein de l'usine

Q01- Quel est l'historique de la société franche Floréal Madagascar ?

Q02- Qui sont les actionnaires successifs depuis votre création ?

Q03- Quelles sont les matières premières que vous utilisez ? D'où viennent-elles ?

Q04- A combien s'élève le coût des matières premières ? Leur prix sont-ils stables ?

Q05- Qui sont vos principaux clients ?

Q06- Les actes de vols par les salariés sont-ils courants dans votre entreprise ?

Q07- Quelles mesures de sécurité adoptez-vous ?

Q08- Quel est l'âge minimum et maximum des hommes et des femmes ?

Q09- Quels sont les problèmes majeurs de la société ?

Q10- Comment voyez-vous l'avenir de la société ?

IV- Questionnaires pour les dirigeants de la société

Q01- Quel est le nombre de travailleurs de la société ?

Homme

Femme

Q02- Le tranche d'âge le plus élevé

Cadre

Employé

Main d'œuvre

Q03- Quel est le principal mode de rémunération de vos travailleurs ?

Q04- Comment se passe la production de l'usine au cours de ses dernières d'années ?

Q05- Quelle quantité produisez-vous :

Par jour

Par mois

Par année

Q06- Combien est ce que vous exportez ? Et où ?

Q07- Quel intérêt avez-vous à s'implanter à Madagascar (Antananarivo et Antsirabe)

Q08- Que bénéficiez vous à vendre sur le marché local ?

Q09- Quelle mesure prenez-vous par rapport au fait des produits textiles sur le marché local ?

V- Questionnaires auprès des commerçants

Q01- D'où viennent vos produits ?

Q02- A combien est ce que vous les prenez ?

Q03- Pourquoi est ce que les prix des produits textiles s'est élevé depuis ses derniers années ?

Q04- Quelle est la productivité de votre commerce ?

Minimum

Maximum

Q05- Depuis quand est-ce que vous pratiquez cette activité. Pourquoi ?

Q06- Quel est le pouvoir d'achat de votre client ?

Q07- Et la quantité des produits que les clients prennent ?

Q08- D'où viennent-ils ?

Q09- Etes-vous grossistes ou détaillants ?

Q10- Est-ce que vous faites des ventes en lignes ?

Q11- Pratiquez-vous d'autres activités ?

VI- Questionnaires auprès des consommateurs

Q01- Pourquoi est-ce que vous achetez des produits de la zone franche ?

Q02- Depuis quand est-ce que vous les acheter ?

Q03- Avez-vous des occasions spéciales pour porter ses habits ?

ANNEXES 2 : LOIS PORTANT CREATION SUR LES ZONES FRANCHES

LOI N° 2007-037 DU 14 JANVIER 2008 sur les Zones et Entreprises Franches à Madagascar

Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont adopté en leur séance respective en date du 04 décembre 2007 et du 19 décembre 2007 ;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n° 03-HCC/D3 du 09 janvier 2008 de la Haute Cour Constitutionnelle :

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Dispositions générales

Il est institué à Madagascar le régime de Zone et d'Entreprise Franche, défini par les dispositions de la présente loi.

Ce régime s'applique aux investissements réalisés par des promoteurs nationaux ou étrangers, ou en association des deux, dans des activités orientées vers l'exportation et selon les catégories visées aux articles 2.2 et 2.3 ci-après.

Article 2 - Définitions

Au sens de la présente loi :

2.1-Il est entendu par exportation, la vente à l'étranger ou aux Zones et Entreprises Franches de biens et services originaires ou en provenance de Madagascar.

2.2- La Zone Franche est toute aire matériellement délimitée à l'intérieur de laquelle sont regroupées plusieurs Entreprises Franches

2.3 - Les Entreprises Franches sont des entreprises à vocation d'exportation et sont composées de trois catégories :

1. Les entreprises industrielles de transformation ;
2. Les entreprises de services ;
3. Les entreprises de production intensive de base.

2.4 - Les conditions de matérialisation d'une Zone et Entreprise Franche sont fixées par voie réglementaire.

Article 3-Eligibilité

3.1 - L'attestation d'une zone et d'une entreprise franches est délivrée par l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM), organisme autonome agissant au nom de l'Etat malgache chargé de l'approbation des projets d'investissement ainsi que de la promotion et du développement des investissements à Madagascar.

3.2 - Toute entreprise désirant bénéficier du régime des Zones et Entreprises Franches doit adresser sa demande à l'EDBM, accompagnée d'un dossier comprenant les formulaires établis par l'EDBM dûment remplis.

3.3 - Pour bénéficier du régime des Zones et Entreprises Franches :

Une zone franche doit regrouper en son sein plusieurs entreprises franches. Dans ce sens,

ECONOMIC DEVELOPMENT OF MADAGASCAR 1

elle assure la gestion et la promotion de la zone à exploiter.

Une entreprise industrielle de transformation ou une entreprise de production intensive de base doit destiner sa production à l'exportation et/ou aux besoins des Zones et Entreprises Franches ;

Une entreprise de services doit destiner ses activités à l'exportation et/ou aux besoins des Zones et Entreprises Franches.

La liste des secteurs d'activités non éligibles au régime des Zones et Entreprises Franches est fixée par décret.

3.4 - La délivrance de l'Attestation de Zone et Entreprise Franche par l'EDBM entraîne l'application du régime de zone et Entreprise Franches défini par la présente loi

L'Attestation de Zone et Entreprise Franche est délivrée après un simple examen que le projet présenté répond aux conditions d'éligibilité définies par la présente loi. Elle doit être délivrée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter du dépôt de la demande.

En cas de refus de délivrance de l'Attestation, le demandeur peut intenter un recours hiérarchique auprès du Conseil d'Administration de l'EDBM.

3.5 - L'entreprise admise au régime des Zones et Entreprises Franches ne peut plus prétendre aux dispositions définies par un autre régime d'exception d'investissement en vigueur à Madagascar.

3.6 - Les fonctions respectives de chaque catégorie d'entreprise définie à l'article 2.3, demeurent distinctes et ne peuvent pas être cumulées par une même personne morale. Toutefois, est autorisé le cas où les activités de services font partie intégrante de la Zone ou Entreprise franche et ne fonctionnent que pour le compte exclusif de cette entreprise.

3.7 - Toute entreprise, qu'elle bénéficie ou non d'un régime spécial en vertu d'une convention particulière passée avec l'Etat ou d'un autre régime d'investissement spécifique, peut à tout moment demander, sous réserve de remplir les conditions fixées par la présente loi, le bénéfice du régime des Zones et Entreprises Franches.

Le bénéfice du régime des Zones et Entreprises Franches annule et remplace celui des régimes octroyés antérieurement sans qu'il puisse aboutir à accorder des avantages avec effet rétroactif, allonger la durée de la période d'exonération fiscale antérieurement octroyée, cumuler les avantages, ou renouveler les avantages déjà obtenus pour les mêmes investissements.

3.8 - En cas de manquement à tout ou partie des obligations édictées par la présente loi et ses textes d'application, l'entreprise bénéficiant du régime des Zones et Entreprises Franches sera mise en demeure de prendre les mesures nécessaires afin de régulariser sa situation.

A défaut de régularisation dans un délai de six (6) mois, le retrait du régime des Zones et Entreprises Franches est prononcé sur décision du Conseil d'administration de l'EDBM, sans que l'entreprise puisse prétendre à indemnisation.

Article 4 -Emprunts- Devises - Comptes bancaires – Transferts - Etats financiers

4. 1 - Toute Zone et Entreprise Franche peut contracter, sous son entière responsabilité, des emprunts en devises à l'étranger, des emprunts en monnaie locale à Madagascar.

4.2 - Toute Zone et Entreprise Franche est autorisée à ouvrir des comptes bancaires à l'étranger et des comptes bancaires en devises auprès des banques locales et peut acquérir des devises à Madagascar pour les opérations liées à son activité.

L'Entreprise Franche est soumise à l'obligation de rapatriement de ses recettes d'exportation dans un délai fixé par les textes d'application de la présente loi.

Dans le cadre des dispositions de la présente loi, la banque dépositaire est tenue d'assurer à tout moment la disponibilité pour son client des devises que ce dernier aura déposées.

4.3 - Toute opération de change manuelle d'achat ou de vente de devises contre monnaie ECONOMIC DEVELOPMENT OF MADAGASCAR 2 locale, reste soumise à la réglementation en vigueur.

4.4 - Les états financiers des Entreprises Franches sont établis selon les normes du plan comptable en vigueur à Madagascar.

Le premier exercice comptable ne doit pas excéder dix-huit (18) mois ; les autres exercices comptables vont du 1er janvier au 31 décembre de la même année ou du 1er juillet au 30 juin de l'année qui suit.

Les états financiers doivent être remis dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice aux administrations concernées avec copie à l'EDBM.

4.5 - En cas de cessation d'activité, sous la condition de règlement intégral des dettes contractées sur le territoire national, l'Etat assure et garantit la liberté de transfert des fonds éventuellement dégagés.

Article 5 - Législation sociale

5.1 - Toute liberté est accordée à l'Entreprise Franche pour la gestion de son personnel dans le cadre du Code de travail et du Code de prévoyance sociale ainsi que des dispositions particulières de la présente loi.

5.2- L'Entreprise Franche est responsable de la détermination du nombre de salariés expatriés spécialisés dont elle a besoin.

Un visa de résident professionnel, valable pendant la durée de leur contrat de travail, est octroyé au personnel expatrié d'une Entreprise Franche, selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Les contrats de travail des salariés expatriés spécialisés de l'Entreprise Franche peuvent déroger à certaines dispositions du Code du Travail conformément à l'article 17 de la Loi n° sur les Investissements à Madagascar.

5.3 - Pour l'associé ou actionnaire étranger, minoritaire ou majoritaire, titulaire d'un mandat social d'administrateur, de Président directeur général, Président du conseil d'administration, de Directeur général, d'administrateur Général ou de gérant d'une Entreprise Franche, l'Attestation d'Entreprise Franche permet de bénéficier, pour lui-même et pour les membres de sa famille légitime, du droit à l'octroi de visa de résident professionnel.

5.4 - Toute Entreprise Franche est tenue de verser aux organismes concernés les cotisations sociales prévues par le Code du travail et le Code de prévoyance sociale.

Aucune mesure discriminatoire concernant les taux ou barèmes des cotisations ne saurait être appliquée au personnel expatrié. Néanmoins, il peut sur sa demande en être exempté et ne plus bénéficier des droits et avantages découlant du versement de ces cotisations sur justification du versement effectif des cotisations dues à l'organisme étranger de sécurité sociale d'affiliation.

5.5 - L'Etat assure et garantit la liberté de transfert des salaires effectivement perçus à Madagascar par les expatriés travaillant dans les Entreprises Franches.

5.6 - Les dispositions du Code du travail sont applicables aux Entreprises Franches en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières de la présente loi et des textes portant application de la présente loi.

Les dispositions du Code du travail sur le travail de nuit des femmes, et notamment l'article 85 du Code du Travail ou toute autre disposition de nature législative ou réglementaire qui s'y substituerait, ne sont pas applicables aux Entreprises Franches.

Dans la limite de cinq (05) heures par semaine et par travailleur, les Entreprises Franches peuvent librement recourir aux heures supplémentaires sur simple déclaration déposée ou transmise auprès de l'Inspection du travail territorialement compétente. Au-delà des cinq premières heures supplémentaires et dans la limite du nombre maximum d'heures supplémentaires prévue par la réglementation du travail, l'autorisation de l'Inspection du travail est, sauf objection majeure d'ordre public, effectivement requise. L'absence de réponse de la part de l'Inspection du travail dans un délai de trois jours ouvrés vaut autorisation.

ECONOMIC DEVELOPMENT OF MADAGASCAR 3

Article 6 -Fiscalité des entreprises et des expatriés

Les Zones et Entreprises Franches bénéficient du régime fiscal suivant :

6.1 - Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS)

Les Zones et Entreprises Franches sont soumises à l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés, fixé au taux de dix pour cent (10%) et au Minimum de Perception au taux de cinq pour mille (5 %O).

Les zones franches bénéficient d'une exonération d'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés et du Minimum de Perception pendant les quinze (15) premiers exercices à compter de l'exercice au cours duquel a démarré l'exploitation effective.

Les entreprises franches industrielles de transformation ainsi que celles de production intensive de base bénéficient des mêmes exonérations pendant les cinq (5) premiers exercices à compter de l'exercice au cours duquel a démarré l'exploitation effective.

Les entreprises franches de services bénéficient des mêmes exonérations pendant les deux (2) premiers exercices à compter de l'exercice au cours duquel a démarré l'exploitation effective.

Pour tenir compte de la période de mise au point industrielle et celle de la formation professionnelle, la date de démarrage de l'exploitation effective est la date tombant douze mois après celle de la délivrance de l'Attestation de Zone et Entreprise Franches. Avant cette date, l'entreprise et la zone franche bénéficient de la franchise susvisée.

6.2 - Réduction d'Impôt pour investissement

Les investissements en biens amortissables réalisés après la période d'exonération d'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés, ouvrent droit à des réductions d'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés égales à l'impôt correspondant à soixante-quinze pour cent (75%) du montant des nouveaux investissements.

Les droits à réduction d'impôt non utilisés peuvent être reportés jusqu'à apurement sans limitation de durée.

6.3 - Impôt sur les revenus salariaux et assimilés

Le montant de l'impôt sur les revenus salariaux des expatriés travaillant dans les Entreprises Franches ne peut excéder trente pour cent (30%) de la base imposable, ou tout autre taux plus favorable qui serait institué dans le cadre des règles d'imposition de droit commun.

6.4 - Taxe Forfaitaire sur les Transferts

Les transferts des sommes effectués vers l'étranger par les Entreprises et Zones Franches en règlement d'achats de biens et de services auprès d'entreprises étrangères ne disposant pas

d'établissement à Madagascar ne sont pas soumis à la Taxe Forfaitaire sur les Transferts ou à tout autre prélèvement fiscal.

6.5 - Droits d'enregistrement

Les actes conclus par les Entreprises Franches, lorsqu'ils sont soumis à la formalité de l'enregistrement, sont enregistrés gratis.

6.6 - Taxe sur la valeur ajoutée

Les importations réalisées par les Zones et Entreprises Franches ne sont pas soumises à la TVA.

Les ventes ou prestations réalisées par les Entreprises Franches sur le territoire national sont assujetties à la TVA au taux de droit commun.

Les exportations de biens et services des Entreprises Franches ainsi que les ventes de biens et services aux autres Entreprises Franches sont assujetties à la TVA au taux de zéro pour cent (0%).

Les ventes de biens et services réalisées par les entreprises locales de droit commun au profit des Entreprises Franches sont assujetties à la TVA au taux de droit commun. Cette TVA est déductible pour l'Entreprise Franche, quelle que soit la nature du bien ou service consommé à condition qu'elle soit afférente à des opérations taxables.

L'Entreprise ou la Zone Franche est autorisée à obtenir le remboursement de crédit de TVA résultant de l'excédent de TVA déductible sur la TVA collectée. Ce crédit de TVA est remboursable par l'Etat sur simple demande déposée avec la déclaration de TVA faisant apparaître ledit crédit.

ECONOMIC DEVELOPMENT OF MADAGASCAR 4

Le remboursement du crédit de TVA doit être réalisé dans les soixante (60) jours de la date de réception de la demande par la Direction Générale des Impôts.

Le crédit de TVA accordé en remboursement peut être utilisé par l'Administration fiscale en règlement des impôts prévus à la présente loi dans les conditions qui seront fixées par Décision du Ministre chargé de la réglementation fiscale.

6.7 - Règles d'assiette et de liquidation

A l'exception des dispositions spécifiques prévues par la présente loi, les règles d'assiette et de liquidation des impôts, droits et taxes fixées par le Code Général des Impôts demeurent applicables aux Zones et Entreprises Franches.

6.8 - Caractère limitatif du régime fiscal - garantie de stabilité

L'Etat garantit le caractère limitatif et la stabilité du régime fiscal des Entreprises Franches tel que défini par la présente loi.

En conséquence, le régime fiscal des Entreprises et Zones Franches est limitatif et exclusif de l'application de toute imposition, droit ou taxe de quelque nature qu'ils soient et qui ne seraient pas prévus par la présente loi.

Aucune autre mesure tendant à agraver les charges fiscales prévues par les dispositions précédentes ou à instituer un traitement discriminatoire entre entreprises de même catégorie ne peut être appliquée aux Entreprises Franches.

Les Entreprises Franches bénéficient des dispositions plus favorables que l'Etat pourrait édicter en ce qui concerne les impositions visées à la présente loi ou qu'il pourrait accorder à d'autres Entreprises Franches exerçant dans le même secteur d'activité.

Article 7 - Des Douanes

En cas de besoin, des procédures douanières spécifiques aux Zones et Entreprises Franches pourront être édictées par voie réglementaire en concertation avec l'EDBM.

7.1 - Dans les conditions stipulées par les Conventions internationales auxquelles l'Etat a adhéré, les marchandises des Zones et Entreprises Franches bénéficient des régimes commerciaux préférentiels accordés à Madagascar.

7.2 - Les matériaux et accessoires de construction, matériels roulant de chantier, véhicules destinés au transport des marchandises, équipements d'usines, matières premières, produits semi-ouvrés, emballages, pièces de rechange ou détachées, matériels didactiques, mobiliers, matériels informatiques et de bureautique ainsi que les fournitures de bureaux, destinés à la préparation, à l'aménagement et à l'exploitation des Zones et Entreprises Franches sont exonérés de droit de douane et de toute taxe à l'importation.

Les Zones et Entreprises Franches œuvrant dans les zones reculées non couvertes par le réseau public d'électricité, bénéficient de la tarification hors toutes taxes et droits pour les carburants et lubrifiants destinés à la production des moyens énergétiques indispensables à leur exploitation.

Le dédouanement de ces biens est effectué de façon définitive. En conséquence, leur durée de détention n'est pas limitée.

7.3 - Les biens et services exportés à l'étranger par les Zones et Entreprises Franches sont exonérés de tous droits et taxes à l'exportation.

L'exportation intervient selon une procédure simplifiée qui ne doit pas donner lieu à l'apurement d'opérations de dédouanement liées ou non à des opérations d'importations connexes ou accessoires effectuées par la Zone ou l'Entreprise Franche.

Les services des douanes accordent, sur demande de l'exportateur, le visa justifiant l'origine de ces biens et services, conformément à la législation nationale régissant la matière et aux stipulations des Conventions internationales auxquelles Madagascar a adhéré.

7.4 - La vente de productions, de rebus et déchets, de matériels et équipements de Zones et Entreprises Franches sur le territoire national.

ECONOMIC DEVELOPMENT OF MADAGASCAR 5

a. Dans la limite annuelle de cinq pour cent (5%) de leur production effectivement exportée, les Zones et Entreprises Franches sont libres à vendre leurs produits et services sur le territoire national.

b. La vente de rebus et déchets de fabrication est libre.

c. La vente de leurs matériels et équipements totalement amortis, conformément aux règles du plan comptable en vigueur, est libre.

d. La vente de leurs matériels et équipements partiellement amortis, est libre. La vente s'effectue toutes taxes et droits à l'importation compris, sur la base de la valeur résiduelle conformément aux règles du plan comptable en vigueur.

Les ventes visées aux paragraphes a, b et c, ci-dessus ne donnent lieu à aucun paiement de droit de douane ou de taxe à l'importation.

Les ventes mentionnées aux paragraphes a, b, c et d, ci-dessus sont soumises à l'application de la TVA. Elles doivent faire l'objet d'une déclaration globale trimestrielle simplifiée transmise à l'administration des Douanes, avec copie à l'EDBM.

7.5 - Les ventes de biens et services entre Entreprises Franches sont libres et sont considérées comme des opérations d'exportation. Elles ne donnent lieu à aucune formalité douanière autre

que le dépôt d'une déclaration trimestrielle simplifiée mentionnant la nature des biens et services vendus, le montant de la vente et l'identité de l'acquéreur.

7.6 - Les biens et services fournis par les entreprises de droit commun aux Entreprises Franches ne donnent lieu à l'application d'aucune formalité douanière particulière.

Toutefois, les régimes douaniers d'admission temporaire, d'entrepot industriel, ou de drawback peuvent dans ce cas être applicables aux entreprises de droit commun :

a. pour les matériels et équipements de chantier, pièces détachées, matériaux de construction et accessoires destinés exclusivement à l'aménagement du site et à la construction des bâtiments des Zones et Entreprises Franches ;

b. pour les intrants, matières premières, produits semi-ouvrés ou ouvrés servant à la fabrication, au conditionnement, au traitement, à l'emballage et à la conservation des produits destinés à être vendus aux Zones et Entreprises Franches.

Dans ce cas, et pour les besoins de l'apurement de ces régimes suspensifs, les ventes de biens et services aux Zones et Entreprises Franches sont considérées comme des exportations.

Article 8 - Contrôles

Les Zones et Entreprises Franches sont soumises à contrôle administratif destiné à vérifier la conformité de leurs activités aux dispositions de la présente loi.

Elles sont notamment soumises à des mesures de contrôle et de surveillance exercées par les Administrations concernées.

Article 9 - Obligations générales

Toute entreprise bénéficiant du régime des Zones et Entreprises Franches est tenue de respecter l'ordre public, les règles d'hygiène et de salubrité, de protéger l'environnement et, d'une manière générale, de se conformer aux lois et règlements en vigueur sur le Territoire national.

Les collectivités locales prendront les mesures utiles pour faciliter le respect des obligations mentionnées à l'alinéa précédent en matière d'hygiène, de salubrité et de protection de l'environnement.

Les entreprises bénéficiant du régime des Zones et Entreprises Franches prennent les dispositions utiles pour se conformer à l'article 7 de la Loi n° sur les Investissements à Madagascar.

Article 10 - Règlement des litiges

Les différends entre investisseurs nationaux et l'Etat relatifs à l'interprétation ou à l'application de la présente loi sont soumis aux juridictions compétentes malgaches, à moins que les parties n'aient convenu ou ne conviennent de recourir à un autre mode de règlement des différends.

Les différends entre investisseurs étrangers et l'Etat relatifs à l'interprétation ou à ECONOMIC DEVELOPMENT OF MADAGASCAR 6

L'application de la présente loi sont réglés conformément à une procédure juridictionnelle ou d'arbitrage découlant :

- des accords et traités relatifs à la protection des investissements conclus entre l'Etat malgache et l'Etat dont l'investisseur étranger concerné est ressortissant ou à défaut,
- de la Convention internationale pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats ratifiée par la loi n° 66-011 du 5 juillet 1966.

Toutefois, s'il est demandeur à la procédure, l'investisseur étranger peut, en lieu et place de la procédure d'arbitrage susvisée, librement choisir de soumettre aux juridictions compétentes malgaches le différend qui l'oppose à l'Etat.

Article 11 : Dispositions transitoires

Jusqu'à l'adoption de textes réglementaires spécifiques, les textes réglementaires pris en application de la loi n° 89-027 telle que modifiée par la loi n° 91-020 demeurent applicables dans leurs dispositions non contraires à la présente loi.

Article 12 - Dispositions finales

12.1 - Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi, notamment la loi n°89-027 du 29 décembre 1989 portant Régime de zone franche modifiée et complétée par la Loi n°91-020 du 12 août 1991, le décret n°92-809 du 9 décembre 1992 portant application de la loi n°89-027 du 29 décembre 1989 relative au régime de Zone Franche Industrielle à Madagascar, et les textes subséquents.

12.2 -Les Entreprises précédemment admises au régime de la zone franche par application de la Loi n° 89-027 portant Régime de Zone franche sont de plein droit soumises au régime des Zones et Entreprises Franches prévu par la présente loi.

12.3 - Des textes réglementaires détermineront en cas de besoin les modalités d'application de la présente loi.

12.4 - La présente loi entrera en vigueur après sa promulgation par le Président de la République et dès sa publication par radio diffusée ou télévisée ou affichage ou toute autre mode de publication, indépendamment du son insertion au journal officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 14 janvier 2008

Le Président de la République

Marc RAVALOMANANA

ECONOMIC

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS

LEXIQUE

RESUME

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

Première partie : Antananarivo ; une ville où l'industrie Floréal Madagascar se développe

Chapitre I : Floréal Madagascar, une industrie textile profitant de la capitale pour s'implanter	26
I-1- La méthodologie de travail pour comprendre l'implantation de la société	26
I-1-1- Les bibliographies commentées	27
I-1-2- La phase de terrain	31
I-1-3- Les problèmes rencontrés	32
I-2- Antananarivo, une ville qui concentre des industries franches	34
I-2-1- La plaine d'Antananarivo, un espace conquis par les zones industrielles	34
I-2-2- Antananarivo, une démographie galopante et des mains d'œuvre abondantes	38
I-2-3- Antananarivo, des quartiers pauvres fournissant de la main d'œuvre	40
I-3- Floréal Madagascar, une industrie en plein essor dans la capitale de Madagascar	
43	
I-3-1- Floréal Madagascar, une branche importante du groupe CIEL	43
I-3-2- Le Groupement des Entreprises Franches et Partenaires, un groupe important à Madagascar pour faciliter l'implantation des zones franches	45
I-3-3- AGOA, COI, COMESA, SADC ... des organisations internationales qui facilitent l'accès sur le marché	47

Chapitre II : Floréal Madagascar, une usine de sous-traitance internationale implantée à Antananarivo	50
II-1- Une usine dépendante de l’Île Maurice	50
II-1-1- L’Île Maurice, source de matières premières	51
II-1-2-La pré-production et le test laboratoire : des étapes primordiales pour la confection	
53	
II-1-3- La filière de fabrication	54
II-2- Des conditions de travail difficile dans les zones franches à Antananarivo.....	59
II-2-1- Une activité destinée aux femmes et aux jeunes	60
II-2-2- Des personnes sans expérience professionnelles et de niveaux d’instruction faibles	
62	
II-2-3- Un manque de personnel qualifié par rapport aux besoins de l’entreprise	64

Deuxième partie: Des retombées économiques palpables à l'échelle locale

Chapitre III : Les industries textiles à Antananarivo, un pôle d’attraction	68
III-1- Des intérêts économiques pour les employés	68
III-1-1- Des avantages offert par la société à ses employés.....	69
III-1-2- La société franche Floréal au service de la population	70
III-1-3- L’attraction des usines dans la ville d’Antananarivo et ses alentours.....	71
III-1-4- Des retombées économiques aux impacts environnementales	75
III-2- Floréal Madagascar, toujours à la demande de nouveaux employés	77
III-2-1- Les employés sous contrat CDD et CDI	77
III-2-2- Les employés journaliers et ceux qui sont à la recherche de travail au portail....	78
III-2-3- Une tendance générale ne sortant pas de la démarche observée dans le monde..	80
Chapitre IV : La commercialisation des produits, la base de développement de l’économie malgache.....	82
IV-1- L’exportation, première évacuation des produits	82
IV-1-1- Des exportations diversifiées	83

IV-1-2- Le textile, première produit d'exportation à Madagascar	86
IV-1-3- Madagascar face à la concurrence internationale	87
IV-2- L'entrée des produits issues des zones franches sur le marché local.....	89
IV-2-1- Les zones franches autorisées à écouler une part de leurs produits sur le marché local	89
IV-2-2- Les produits textiles, un luxe abordable pour la population locale	90
IV- 3- Le marché d'Antananarivo, un espace d'écoulement des produits	93
IV-3-1- Les produits textiles des zones franches présent dans tous les marchés de la ville d'Antananarivo	93
IV-3-2- Le commerce, une échappatoire aux sans emplois	99
IV-3-3- Les produits textiles exposés dans les boutiques de la ville	102

CONCLUSTION GENERALE

ANNEXES:

BIBLIOGRAPHIES

QUESTIONNAIRES